

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 4/II

Séance du mardi 6 novembre 2007, seconde partie

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N<sup>o</sup> 4/I, p. 247)

Ouverture de la séance . . . . . 282

**Préavis :**

N <sup>o</sup> 2007/32	Chemin des Retraites / rue Couchirard – Echange de la parcelle N <sup>o</sup> 642 propriété de la Commune de Lausanne, contre la parcelle N <sup>o</sup> 20'361 propriété de MM. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet (Culture, Logement et Patrimoine) . . . . .	283
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Raphaël Abbet, rapporteur . . . . .	285
N <sup>o</sup> 2007/49	Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA (Administration générale et Finances, Services industriels) . . . . .	286
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Bonnard, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	291
	<i>Discussion</i> . . . . .	292
N <sup>o</sup> 2007/19	Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M <sup>me</sup> Isabelle Truan, MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits (Travaux, Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Culture, Logement et Patrimoine, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels) . . . . .	297
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude-Alain Voiblet, rapporteur . . . . .	334
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	339
	<i>Discussion</i> . . . . .	352

# Séance

du mardi 6 novembre 2007, seconde partie

**Membres absents excusés :** M. Jean-Pierre Béboux, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M<sup>me</sup> Nicole Grin, M. Xavier de Haller, M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner, M. Claude Mettraux, M. Jacques Pernet.

**Membres absents non excusés :** M. Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	90
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h, au Casino de Montbenon.

**La présidente :** – Il nous semble préférable de commencer par les points 11 et 13 avant de nous attaquer à Métamorphose. Après quoi, nous devons encore traiter une interpellation urgente de M. Voiblet sur la mendicité.

Nous prenons le point 11, préavis N° 2007/32, «Chemin des Retraites / rue Couchirard – Echange de la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne, contre la parcelle N° 20'361 propriété de MM. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet». J'appelle le président rapporteur, M. Raphaël Abbet. Il n'est pas là? Est-ce que quelqu'un d'autre prend la relève? Qui était membre de la commission et pourrait remplacer le président rapporteur?

---

**Chemin des Retraites / rue Couchirard –  
Echange de la parcelle N° 642  
propriété de la Commune de Lausanne,  
contre la parcelle N° 20'361  
propriété de MM. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet**

Préavis N° 2007/32

Lausanne, le 7 juin 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Préambule**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation d'échanger la parcelle N° 642, de 597 m<sup>2</sup>, contre la parcelle N° 20'361, de même surface, propriété de MM. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet.

Cet échange, mètre pour mètre et sans soulte, s'inscrit dans le cadre de l'acquisition, par la Commune et les susnommés, des biens-fonds anciennement propriété d'Edelweiss Société de Gestion SA, aujourd'hui en faillite.

**2. Acquisition des biens-fonds anciennement propriété d'Edelweiss Société de gestion SA**

Par une communication du 15 décembre 2006, votre Conseil a été informé de l'acquisition, par la Commune et par MM. Hofmann et Liardet, des biens-fonds jusqu'alors propriété d'Edelweiss Société de Gestion SA, à l'avenue de Morges, au chemin des Retraites et à la rue Couchirard.

L'acquisition des parcelles est répartie ainsi:

Commune de Lausanne	Parcelle 352 (avenue de Morges 58):	2278 m <sup>2</sup>
» »	Parcelle 354 (avenue de Morges 139):	<u>4526 m<sup>2</sup></u>
		<u>6804 m<sup>2</sup></u>
MM. Hofmann et Liardet	Parcelle 356 (avenue de Morges 119):	584 m <sup>2</sup>
» »	Parcelle 20'359 (chemin des Retraites):	270 m <sup>2</sup>
» »	Parcelle 20'360 ( <i>idem</i> )	911 m <sup>2</sup>
» »	Parcelle 20'361 (rue Couchirard)	<u>597 m<sup>2</sup></u>
		<u>2362 m<sup>2</sup></u>

Il est à relever que MM. Hofmann et Liardet ont l'obligation de conserver et de rénover le bâtiment sis sur la parcelle N° 356, composé de logements et d'un établissement public (Café de l'Ouest).

Le projet de valorisation des terrains comprend également la parcelle N° 642, propriété de la Commune, sise en bordure du chemin des Retraites; ce bien-fonds doit être acquis par MM. Hofmann et Liardet pour réaliser leur projet de deux immeubles de logements, dont l'un en propriété par étages. En contrepartie, les prénommés céderaient à la Commune la parcelle N° 20'361, de même surface, ce qui permettrait de disposer d'une configuration de parcelles mieux adaptée à un projet de construction.

### 3. Echange des parcelles N° 642 et N° 20'361

#### 3.1 La parcelle N° 642

Il s'agit d'un bien-fonds de 597 m<sup>2</sup>, entièrement construit (garage de 1354 m<sup>2</sup> sur plusieurs immeubles). Le bien-fonds est grevé d'une mention de précarité de construction, c'est-à-dire qu'en cas de réalisation de l'artère prévue au sud de la parcelle et moyennant un avertissement préalable de trois mois, le propriétaire s'engage à démolir à ses frais et sans indemnités les ouvrages frappés par la limite des constructions. Dans son état actuel, cette parcelle est donc inconstructible. Dans les faits, une fois cédée, la partie pouvant être construite permettra aux nouveaux propriétaires de réaliser, avec les biens-fonds qu'ils ont acquis, deux bâtiments de logements; la partie démolie sera utilisée pour le passage prévu, dans la limite du terrain nécessaire. La zone frappée d'alignement sera aménagée en zone de verdure par les propriétaires.

#### 3.2 La parcelle N° 20'361

Cette parcelle a été constituée pour l'achat des biens-fonds alors propriété d'Edelweiss Société de Gestion SA, par prélèvement sur les parcelles N°s 357, 358 et 359; sa surface est de 597 m<sup>2</sup>.

#### 3.3 Echange des parcelles N° 642 et N° 20'361

Afin de permettre aux deux parties de réaliser leurs projets immobiliers, ces dernières sont convenues, sous réserve de l'approbation de votre Conseil, d'échanger les deux parcelles ci-dessus, de même surface. Quant à leur valeur, elle a été estimée identique pour chacune des parcelles, compte tenu de l'ensemble de l'opération et de l'affectation des biens-fonds.

Enfin, les frais de l'opération seront partagés entre les parties à l'opération.

#### 3.4 Cession des hors-lignes

Après l'échange des parcelles N°s 642 et 20'361, les propriétaires des parcelles N°s 20'360 et 20'361 s'engagent à céder gratuitement à la Commune de Lausanne les hors-lignes qui frappent lesdites parcelles. Un pacte d'emption sera inscrit au Registre foncier afin de garantir cette opération.

### 4. Conclusions

L'échange des parcelles N° 642 et N° 20'361 permettra d'enclencher dans un délai proche le processus de reconstruction des parcelles anciennement propriété d'Edelweiss Société de Gestion SA; il est la suite logique de l'opération d'acquisition commune des propriétés de cette société à l'avenue de Morges, au chemin des Retraites et à la rue Couchirard.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'échanger, mètre pour mètre et sans soulte, la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne contre la parcelle N° 20'361 propriété de M. Kurt Hofmann et M. Jean-Paul Liardet, d'une surface respective de 597 mètres carrés, et de partager les frais de l'opération entre les parties, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: M. Raphaël Abbet (UDC), rapporteur, M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Maurice Calame (LE), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. Lucas Girardet (Les Verts), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. André Mach (Soc.), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Jacques Pernet (LE), M. Serge Segura (LE).

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Raphaël Abbet (UDC), rapporteur:** – Votre commission s’est réunie le 31 août 2007 à la salle de conférence CLP, place Chauderon 9 à Lausanne pour une séance unique. Elle était composée de M<sup>mes</sup> C. Attinger Doepper et D. Gilliard, et de MM. L. Guidetti, A. Mach, S. Segura, J. Pernet, M. Calame, N. Nsengimana et L. Girardet, ainsi que de R. Abbet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, et M. Philippe Equey, délégué à la Commission immobilière. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sonia Carbonell, secrétaire, qui est ici remerciée pour son appui.

En résumé, cet échange de parcelles permettra à MM. Hofmann et Liardet de pouvoir construire deux immeubles d’habitation, dont l’un en propriété par étage (PPE), et un parking. Les constructions prévues feront l’objet d’un concours d’architecture.

Cet échange, mètre pour mètre et sans soulte, s’inscrit dans le cadre de l’acquisition par la Commune et les susnommés des biens-fonds anciennement propriété d’Edelweiss Société de Gestion SA, dont notre Conseil avait été informé lors de leur acquisition. Il est relevé l’obligation de conserver et de rénover le bâtiment sis sur la parcelle N° 356, composé de logements et d’un établissement, le Café de l’Ouest.

Dans le cadre de cet échange, MM. Hofmann et Liardet céderont à la Commune la parcelle N° 20’361, ce qui permettra de disposer d’une configuration de parcelles mieux adaptée à un projet de construction. De plus, les «soldes» de parcelles situés au sud resteront à disposition des constructeurs et seront aménagés en zone de verdure tant que la route projetée à cet endroit ne sera pas réalisée.

Suite à ces diverses indications et explications, la commission passe au vote général sur cet objet. Elle décide à l’unanimité de vous proposer d’accepter:

d’échanger, mètre pour mètre et sans soulte, la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne contre la parcelle N° 20’361 propriété de M. Kurt Hofmann et M. Jean-Paul Liardet, d’une surface respective de 597 mètres carrés, et de partager les frais de l’opération entre les parties, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport signé par M. Raphaël Abbet?

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), rapportrice remplaçante:** – Non, Madame la Présidente. Je n’ai rien à ajouter au rapport et la discussion a été fort simple en commission.

**La présidente:** – La discussion est ouverte. Quelqu’un désire-t-il prendre la parole? Ça ne semble pas être le cas. Madame, pouvez-vous nous dire comment la commission a voté?

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), rapportrice remplaçante:** – La commission, au vote, a décidé à l’unanimité de proposer à notre assemblée d’accepter l’unique conclusion du préavis.

**La présidente:** – Je vous rappelle cette conclusion: «d’échanger, mètre pour mètre et sans soulte, la parcelle N° 642 (...) aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/32 (...).» Ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C’est apparemment à l’unanimité que cette conclusion a été acceptée. L’objet est traité, je vous remercie, Madame.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide:*

d’échanger, mètre pour mètre et sans soulte, la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne contre la parcelle N° 20’361 propriété de M. Kurt Hofmann et M. Jean-Paul Liardet, d’une surface respective de 597 mètres carrés, et de partager les frais de l’opération entre les parties, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007.

**La présidente:** – Nous pouvons donc prendre le point 13, préavis N° 2007/49, «Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA». J’appelle à la tribune M. Claude Bonnard, rapporteur pour la Commission des finances.

## Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA

Préavis N° 2007/49

Lausanne, le 4 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la radiotélévision (LRTV), le subventionnement fédéral par une partie de la taxe perçue par l'organisme Billag ne s'appliquera plus qu'à un nombre limité et prédéfini de chaînes régionales; pour notre canton il s'agit de la chaîne Vaud-Fribourg TV. Cela signifie que TVRL perdra tout subventionnement fédéral, comme les autres chaînes régionales vaudoises, au plus tard à fin 2008.

De plus, les tâches d'information régionale devront impérativement être reprises par la nouvelle structure. C'est pourquoi, afin de mieux garantir le côté service public de la nouvelle structure, la Municipalité demande à votre Conseil l'octroi d'un crédit de Fr. 1'210'000.– pour participer à hauteur de 21,08% au capital de Vaud-Fribourg TV, avec possibilité d'un investissement supplémentaire de Fr. 600'000.– en cas de désistement d'autres collectivités publiques et de Fr. 69'500.– pour participer au capital de la société de production télévisée Citéprod S.à.r.l., liée aujourd'hui à TVRL et qui deviendra une société anonyme dans la nouvelle structure.

### Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b> . . . . .	286
<b>2. Les conséquences de la nouvelle loi</b> . . . . .	287
2.1 Historique . . . . .	287
2.2 La nouvelle loi . . . . .	287
2.3 Conséquences pour TVRL . . . . .	287
2.3.1 Disparition . . . . .	287
2.3.2 Maintien . . . . .	287
2.3.3 Fusion dans Vaud-Fribourg TV . . . . .	288
<b>3. Projet Vaud-Fribourg</b> . . . . .	288
3.1 Contenu des programmes . . . . .	288
3.2 Les partenaires . . . . .	288
3.3 Business plan et perspectives . . . . .	289
3.4 Equipes rédactionnelles . . . . .	289
3.5 Convention d'actionnaires . . . . .	289
3.6 Conseil d'administration . . . . .	289
3.7 Sociétés de production . . . . .	289
<b>4. Aspects financiers</b> . . . . .	290
<b>5. Conclusions</b> . . . . .	290

## 2. Les conséquences de la nouvelle loi

### 2.1 Historique

Depuis les essais menés à Lausanne en 1993 et qui ont abouti à la création de TVRL en 1994, de nombreux programmes de télévision régionale sont nés dans notre canton (Yverdon, Vallée de Joux, Est vaudois). Dans les autres cantons, des évolutions semblables ont eu lieu ; l'ensemble de ces chaînes a recherché le subventionnement de la Confédération par l'OFCOM en réclamant une part de la redevance perçue auprès de tous les téléspectateurs essentiellement au profit de la SSR.

Le régime actuel a donné lieu à de nombreuses critiques, parmi lesquelles :

- Le taux de couverture du déficit, atteignant au maximum 25 %, ne tient compte ni de l'efficacité, ni de la qualité des télévisions locales. Il peut varier à la baisse de manière unilatérale (décision fédérale) en fonction du nombre de demandes. Il ne permet aucune gestion objective de la « nébuleuse » des télévisions locales.
- Le système OFCOM postule l'interdiction du report des déficits, ce qui rend une gestion associative impossible. Pour cette raison, toutes les télévisions locales ont créé leur société de production indépendante, qui peut réaliser des bénéfices et couvrir d'éventuels déficits. Pour TVRL, il s'agit de Citéprod S.à.r.l.
- Les trop grandes télévisions locales ne sont pas subventionnables. TVRL, qui a toujours été proche de la limite, n'a ainsi jamais pu dépasser son bassin de population initial.

### 2.2 La nouvelle loi

La nouvelle loi postule une diminution drastique du nombre des télévisions locales subventionnées. En Suisse romande, quatre télévisions locales pourront bénéficier de ressources fédérales.

Le subventionnement fédéral, destiné à garantir des programmes locaux d'information de qualité respectant les critères d'objectivité et de service public, est défini en fonction du nombre d'habitants desservis et des difficultés de la zone. La zone Vaud-Fribourg, réputée la plus difficile de Suisse, car il n'existe aucune télévision régionale à Fribourg aujourd'hui, reçoit le montant le plus élevé, soit Fr. 3'234'320.– par an. Elle s'étend au territoire des cantons de Vaud, de Fribourg, ainsi qu'au district valaisan de Monthey et à la commune genevoise de Céligny.

La structure d'une télévision subventionnée est obligatoirement de droit privé.

La nouvelle concession impose un programme commun de 18 à 23 heures.

### 2.3 Conséquences pour TVRL

Comme les autres télévisions régionales vaudoises, TVRL n'a que trois possibilités d'évolution face à la nouvelle loi.

#### 2.3.1 Disparition

TVRL peut constater que son rôle est en théorie repris par d'autres et cesser toute activité dès l'entrée en vigueur des programmes de la nouvelle Vaud-Fribourg TV. Il est peu probable qu'une telle entité reprenne les émissions actuelles de TVRL et certain que la diffusion du Grand Conseil et des Conseils communaux n'intéressera pas une telle entité. De plus, sans les connaissances acquises par TVRL et les partenaires publics que cela représente, il est peu vraisemblable que les autres partenaires du projet continuent. Il en résulterait une situation où la concession Vaud-Fribourg ne ferait l'objet d'aucune demande ou de demandes émanant seulement d'un grand groupe de presse français, ou, comme cela existe ici ou là, de télévisions à vocation télé-évangéliste.

#### 2.3.2 Maintien

La nouvelle LRTV n'interdit pas l'existence de télévisions locales non subventionnées. Les partenaires de TVRL ne dépendant pas du télé-réseau lausannois ont, à diverses reprises, mentionné qu'ils ne participeraient pas à une survivance d'une TV locale purement lausannoise. Dans ce cas, la concession de la nouvelle TVRL serait restreinte à une dizaine de communes, celles d'implantation du télé-réseau.

A qualité égale, on pourrait s'attendre à des pertes lourdes sur la publicité pouvant atteindre 50%, à des pertes de participation de tiers pouvant atteindre Fr. 200'000.– et à la perte de toute subvention de l'OFCEM. L'effort supplémentaire à fournir par Lausanne, directement ou à travers les abonnés du téléseuil, avoisinerait le million de francs par an.

Enfin, la Ville perdrait bien sûr toute influence sur le maintien plus ou moins étroit de l'esprit de service public dans la nouvelle chaîne Vaud-Fribourg TV. Cette option ne devrait être envisagée qu'en cas d'attribution de la concession à un autre groupe que celui où Lausanne prévoit de participer.

### 2.3.3 Fusion dans Vaud-Fribourg TV

Cette troisième option implique l'entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV et la disparition de TVRL au quatrième trimestre 2008.

En raison du programme commun imposé de 18 h 00 à 23 h 00 pour Vaud-Fribourg TV, la retransmission en direct des séances du Conseil communal ne sera plus possible. Le différé pourra bien sûr être pratiqué. Il est de plus possible, vu le contenu de la loi, d'obtenir l'autorisation d'utiliser le canal de service de TVRL pour la diffusion en direct du Conseil communal, sans autres diffusions significatives.

Dans cette optique, Citéprod S.à.r.l. devra être transformée en SA au capital de Fr. 100'000.– dont Lausanne détiendra 69,5% (voir plus loin).

## 3. Projet Vaud-Fribourg

### 3.1 Contenu des programmes

L'analyse de la concession future montre qu'il sera nécessaire d'avoir un programme commun de 18 h 00 à 23 h 00.

Celui-ci devra comprendre au minimum :

- Un téléjournal d'environ 25 minutes regroupant des sujets régionaux et cantonaux vaudois
- Un téléjournal d'environ 12 minutes regroupant des sujets régionaux et cantonaux fribourgeois
- Un magazine sportif hebdomadaire
- Des magazines culturels et régionaux
- Des débats politiques concernant Vaud ou/et Fribourg
- Des événements régionaux

La grille sera complétée par des émissions à thème dont le contenu sera précisé. Certaines rediffusions en boucle sont également possibles.

### 3.2 Les partenaires

Les partenaires du projet se regroupent autour des télévisions régionales actuelles et des grands éditeurs de journaux des deux cantons.

Le capital sera réparti, après négociations entre les partenaires, de la manière suivante :

Détenteur	Montant	%
Acteurs de TVRL	1'940'000	30,3
Acteurs ICI TV (Riviera Vaudoise et Chablais)	700'000	10,9
Acteurs de Canal Nord Vaudois	700'000	10,9
Edipresse	1'940'000	30,3
Groupe Saint Paul (La Liberté, Fribourg)	1'000'000	15,6
Val TV (Vallée de Joux)	120'000	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>6'400'000</b>	<b>100</b>

Le montant de TVRL comprend Fr. 200'000.– correspondant à du savoir-faire.

Le solde, soit Fr. 1'740'000.–, sera réparti comme suit :

Détenteur	Montant	% part TVRL	% part Vaud-Fribourg TV	Montant au capital
TvT Services SA – Renens (Renens-Crissier-Chavannes-Ecublens)	400'000	23,0	6,97	446'000
Prilly	100'000	5,75	1,74	112'000
Belmont-sur-Lausanne	20'000	1,2	0,17	22'000
Paudex	10'000	0,55	0,34	11'000
Lausanne	1'210'000	69,5	21,08	1'349'000

Les souscripteurs au capital pour la part issue de Canal Nord Vaudois seront des Communes du Nord vaudois. Pour ICI TV, qui est privée, le capital sera réparti entre l'actuelle société et des Communes de l'Est vaudois à travers une association de soutien. Val TV est propriété des communes de la Vallée de Joux à travers les SI régionaux.

Les délais sont extrêmement serrés, l'OFCOM imposant de déposer le dossier, avec garantie des partenaires, le 5 décembre 2007.

Pour cette raison, et afin de garantir l'aspect service public de la nouvelle structure ainsi qu'une participation forte de collectivités publiques, la Municipalité demande à votre Conseil la possibilité de souscrire jusqu'à Fr. 600'000.– de capital supplémentaire en cas de défection de collectivités publiques nécessaires à l'équilibre du projet.

### 3.3 Business plan et perspectives

Le business plan prévoit d'atteindre un exercice bénéficiaire la 3<sup>e</sup> année. La rémunération du capital, à la hauteur d'environ 5%, n'est guère envisageable avant la 6<sup>e</sup> ou la 7<sup>e</sup> année.

### 3.4 Equipes rédactionnelles

La rédaction en chef sera à Lausanne. Deux rédacteurs en chef adjoints seront basés à Lausanne et à Fribourg. Des équipes régionales seront basées à Lausanne (équipe la plus nombreuse), à Yverdon-les-Bains, à Vevey et à Fribourg. L'équipe lausannoise couvrira également les événements se déroulant dans la région de la Côte.

### 3.5 Convention d'actionnaires

Si un actionnaire vient à vendre ses actifs, les autres actionnaires disposent d'un droit proportionné de préemption. Sauf refus ou impossibilité des autres actionnaires de participer, aucun actionnaire ne peut dépasser un tiers du capital.

### 3.6 Conseil d'administration

Le Conseil est constitué de 11 membres, la Ville de Lausanne disposera de 2 sièges et les autres Communes de TVRL d'un siège.

### 3.7 Sociétés de production

Les actuelles sociétés de production des diverses TV régionales peuvent recevoir des mandats et continuer à œuvrer pour des tiers. Pour TVRL, la société Citéprod S.à.r.l., qui dispose d'une fortune supérieure à Fr. 200'000.– et qui a aujourd'hui le statut de s.à.r.l. sera transformée en société anonyme au capital de Fr. 100'000.–.

La répartition de 200 actions de Fr. 500.– s’effectuera de la manière suivante (correspondant à l’engagement dans Vaud-Fribourg TV):

		%
Lausanne	69’500	69,5
Prilly	6’000	6
Belmont	1’000	1,0
Paudex	500	0,5
TvT Services SA	23’000	23,0

Les premières années, le capital sera rémunéré à la hauteur de 25 % au minimum.

#### 4. Aspects financiers

Pour Lausanne, l’engagement global est de Fr. 1’280’000.–, avec capacité d’un engagement éventuel de Fr. 600’000.– supplémentaires. La Municipalité, au vu de la qualité des partenaires, se propose d’inscrire ce montant au patrimoine administratif sans amortissement autre que celui mentionné ci-dessous, même si les premières années verront une rémunération nulle du capital de Vaud-Fribourg TV.

Il y a trois ans, la Ville a octroyé à TVRL un prêt sans intérêt de Fr. 400’000.–. Vu la bonne santé de TVRL et de Citéprod S.à.r.l., celui-ci devrait pouvoir être intégralement remboursé fin 2008, début 2009, mais après le versement du capital de Vaud-Fribourg TV. Ce montant sera porté en amortissement du crédit d’acquisition du capital de Vaud-Fribourg TV.

Enfin ce projet est inscrit pour mémoire au plan des investissements 2008-2009. A fin août, le montant du capital global n’était pas encore connu.

#### 5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/49 de la Municipalité, du 4 octobre 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission des finances nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 1’210’000.– pour l’entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV ;
2. d’octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 600’000.– destiné à lui permettre de reprendre, le cas échéant, les parts non souscrites destinées à d’autres Communes ou sociétés anonymes appartenant majoritairement à des Communes ;
3. d’octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 69’500.– pour l’entrée dans le capital de Citéprod SA ;
4. de porter en amortissement du point 1. le remboursement du prêt de Fr. 400’000.– fait à TVRL.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**La présidente :** – Vous avez la parole, Monsieur Bonnard ; je crois que vous devez lire votre rapport.

**Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Tout à fait, Madame la Présidente. Vu les délais, il a été impossible de vous l'envoyer à temps. Donc je vous en infligerai la lecture.

*(Lit le rapport.)* Le présent préavis demande une décision rapide de notre Conseil afin de donner à la Municipalité la possibilité légale et financière de s'engager dans les sociétés prévues par le présent préavis. En effet, les jours sont comptés pour tenir le délai impératif du 5 décembre prochain. Evoquant cette urgence, la Municipalité a demandé au Bureau de charger la Commission des finances d'examiner ce rapport en lieu et place d'une commission ad hoc, ce que le Bureau a accepté. C'est donc la sous-commission chargée d'étudier les affaires d'Administration générale et Finances, formée de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, de M. Fabrice Ghelfi et du soussigné, qui a rencontré notre syndic pour une séance d'une bonne heure. Le présent rapport a été approuvé par la suite par la Commission des finances en séance plénière avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil.

Si le Bureau accepte cette urgence absolue, c'est en raison du délai dans lequel la Municipalité a dû réagir pour mettre sur pied un projet faisant face à une décision tardive de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). La Municipalité aurait été apparemment informée fin août ou même début septembre de la nécessité de prendre des engagements fermes début décembre. Votre rapporteur a été toutefois surpris de retrouver sur TVRL (quelle ironie) une archive d'une émission du 4 juillet dernier où l'on annonçait la nouvelle de la décision de l'OFCOM. La Municipalité, quant à elle, n'apprenait qu'au début septembre la hauteur de la somme qui serait allouée à Vaud-Fribourg TV ! Venons-en au préavis et au travail de la Commission. Je rapporte seulement les informations supplémentaires qui ne sont pas dans le préavis.

Face aux contraintes imposées sur les télévisions locales par l'OFCOM, face à la mise au concours des concessions, les choix suivants se présentaient :

- créer un partenariat avec d'autres télévisions locales, notamment ;
- conserver TVRL en l'état en se privant de toute subvention fédérale ;
- renoncer à une télévision de la région lausannoise.

Si le succès de TVRL démontre que la région lausannoise tient à son canal d'information, et donc qu'il faut conserver une télévision locale, la conservation de TVRL dans sa structure actuelle aurait eu des conséquences financières hors de proportion pour le budget de la Ville, dans l'hypothèse non certaine qu'une concession de diffusion soit même accordée à long terme.

Restait donc l'option retenue d'un partenariat où l'actuelle TVRL serait l'un des acteurs d'une société de droit privé, seule habilitée à recevoir à titre de subvention une part (4%, pour la totalité) de la redevance TV, la plus grande partie revenant à la Société suisse de radiodiffusion (SSR).

Contrairement à d'autres Communes pour lesquelles la participation reste mineure et de compétence municipale, ce n'est pas le cas pour Lausanne, vu la hauteur de l'engagement ferme prévu et un possible supplément de participation que nécessiterait le désistement de l'un ou de l'autre des partenaires prévu à l'heure de la rédaction du préavis N° 2007/49.

Historiquement, notre TVRL a été construite autour du financement prélevé sur la distribution de programmes par le câble, donnant ainsi les moyens à une expérience de s'étendre, de prendre de l'ampleur et devenir l'une des télévisions régionales importantes, au point qu'elle détournait des «parts de marché» à la SSR. Même si le but d'une information locale semblait ainsi parfaitement atteint, il n'y a pas d'autre choix (économiquement viable) que de nous plier aux réductions aussi drastiques qu'absurdes que nous impose la nouvelle loi fédérale.

La structure Vaud-Fribourg qui se constitue doit donc être une société de droit privé et englober les partenaires du bassin d'audience prévu par Berne. Il inclut des télévisions existantes, comme TVRL, ICI TV, Val TV, mais va aussi toucher à terme de nouveaux téléspectateurs en leur permettant d'avoir enfin une télévision locale, comme pour Fribourg qui n'en possède pas. La répartition du capital va inclure des sociétés privées d'intérêt commercial qui pourront détenir une majorité du capital-actions de Vaud-Fribourg TV ; les statuts garantissent toutefois une majorité de deux tiers pour les décisions fondamentales pour la société anonyme.

En ce qui concerne TVRL, sa disparition signifie que ses contrats (y compris les contrats de travail) sont repris par la nouvelle structure. Sa programmation devra toutefois se modifier, dans le sens qu'elle devra exclure les spécialités régionales de 18 h à 23 h. Admettons-le modestement : la retransmission en direct de nos débats du Conseil communal pourrait ne pas être passionnante pour les habitants de la Vallée de Joux ou de la ville de Fribourg. Ces émissions ne pourront subsister que dans une diffusion différée hors des heures bloquées pour le programme commun ou en direct par le «canal de service» du télé-réseau, exclusivement. Pour ce qui est de sa société de production Citéprod S.à.r.l., elle sera elle aussi incluse dans le nouveau projet

par une importante participation dans la société de production (une SA) associée à la nouvelle TV.

Les produits de la publicité représentent un enjeu de taille pour le financement de la future structure; on ne peut pas s'attendre à un simple report de ce financement entre les TV existantes et la future Vaud-Fribourg TV.

Les partenariats ne sont pas tous décidés formellement. Afin de pouvoir garantir un montage dans les délais, la Municipalité nous demande de lui octroyer une réserve de Fr. 600'000.– qui pourrait permettre de faire face à un désistement d'un partenaire potentiel en augmentant éventuellement la participation lausannoise. Cette méthode apporte pour l'OFCOM la garantie d'un financement, qui pourrait être repris par une autre Commune après le 5 décembre prochain.

Comme mentionné plus haut, si la structure financière n'est pas définitivement figée, les principes de la nécessité d'une majorité des deux tiers pour les décisions fondamentales sera statutaire. Les droits de vote seront aussi réglés, de sorte à éviter que des regroupements de partenaires puissent donner de nouvelles majorités dangereuses pour la pérennité de la TV et de ses buts.

S'il est hasardeux de se fier à un plan d'affaire à long terme, celui qui a été établi semble raisonnable et prudent: un déficit de début d'exploitation est prévu pour répondre à la perte de partenaires de publicité durant la phase d'ouverture, ainsi qu'aux frais de mise en service de la nouvelle SA.

Pour la Ville, le passage de TVRL à un investissement dans une nouvelle SA devrait permettre de diminuer à terme les moyens consacrés à la TV régionale. Afin de supporter les débuts difficiles de la future SA et d'en diminuer les charges fiscales, il semble judicieux à ce stade du montage financier de participer à la SA partiellement, sous forme d'un prêt subordonné, plutôt que sous forme de capital. Ce mode de fonctionnement permettrait aussi de ne pas arriver à un déficit trop important par rapport au capital-actions. Nous y reviendrons à propos de la conclusion 1.

Restent encore les aspects financiers liés à la structure existante de TVRL. D'une part, le savoir-faire de TVRL est part du capital à hauteur de Fr. 200'000.–. D'autre part, le prêt de Fr. 400'000.– que la Ville de Lausanne a octroyé à TVRL pourra être remboursé. Il a déjà été amorti. Ou, dans les faits, il pourrait servir à amortir partie du crédit demandé.

### Conclusions

Aux conclusions, il a semblé important de parler du possible prêt subordonné. Afin que la chose soit précisée, la commission propose un amendement à la conclusion 1 qui devient:

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 1'210'000.–, **dont une partie pour-**

**rait être investie sous forme de prêt subordonné**, pour l'entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV.

La sous-commission a accepté cette conclusion amendée, ainsi que les 3 autres conclusions en bloc à l'unanimité, unanimité de trois personnes.

Quant à la Commission des finances, elle accepte l'amendement à la conclusion 1 par 10 oui, 2 abstentions. Les conclusions amendées sont acceptées en bloc par 9 oui et 3 abstentions. Elle vous invite à faire de même.

### Discussion

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Ce qui nous est proposé est l'exemple même d'une décision technocratique. Nous avons une télévision pour la Suisse romande, qui consacre une partie de ses forces à des reportages régionaux. Nous avons une télévision locale, TVRL, qui est née d'un besoin local et qui s'est développée dans le terreau associatif, culturel, sportif, économique et politique de la région lausannoise. Le besoin a créé l'organe et l'organe a vivifié son milieu.

Et voici que pour des raisons administrativo-financières, on va faire de cette réussite un objet au rôle mal défini, couvrant non plus la seule région lausannoise, mais les cantons de Vaud et de Fribourg, entrant ainsi en concurrence avec la télévision romande. On me dira que nous y sommes contraints par la législation suisse. Eh bien non! Nous pouvons y souscrire, mais nous pouvons aussi rester en marge. L'enjeu est culturel. Si nous renonçons au projet administratif proposé, que nous en coûte-t-il? Sommes-nous prêts à financer une information locale qui a fait ses preuves? Voilà les questions qui se posent et qui auraient dû conduire à la présentation d'une alternative. A la place, on nous oblige à accepter à la va-vite la solution technocratique dans une procédure accélérée, confiée à la Commission des finances, qui elle-même la délègue à une sous-commission.

Tonnerre de Brest! – si vous me permettez cette expression Haddock (euh... ad hoc) – l'enjeu est plus que financier. Pourquoi attendre le dernier moment pour nous forcer à prendre une décision que certains ont déjà anticipée en se recasant? En résumé, à quoi notre Conseil sert-il?

Alors, amis téléspectateurs friands des retransmissions des Conseils communaux de la région et du Grand Conseil, adieu peut-être!

**M. Alain Hubler (AGT):** – Je jette la moitié de ce que je voulais dire puisque M. Ostermann l'a dit bien mieux que moi. Je vais cependant lui expliquer à quoi nous pouvons servir!

Je ne m'étendrai pas sur la perte possible au niveau culturel et social due à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV. Il l'a fort bien dit, une mini-TSR va naître, ce qui fait souci

au groupe A Gauche Toute ! Nous doutons beaucoup de ce partenariat public-privé, dans lequel le privé risque d'avoir la prééminence sur le public.

Je m'intéresse surtout à un aspect, traité dans le préavis en trois lignes et un mot : le personnel de TVRL et son avenir. En m'y intéressant, j'ai appris beaucoup de choses, dont deux sont essentielles. La première, et il faut en débattre ici, au moins une personne a été licenciée – je cite – «... en raison de la création relativement proche de la chaîne Vaud-Fribourg TV...». Il y a donc eu licenciement sec d'une personne. Ce n'est pas la suppression d'un poste, c'est un être humain, qui a été purement et simplement viré. Y aura-t-il d'autres licenciements ? Ça me mettrait personnellement un peu de guingois... Si oui, combien ? Et s'il n'y a pas de licenciement, la Municipalité peut-elle s'engager à peser de tout son poids au Conseil d'administration – deux sièges sur onze, sauf erreur – pour qu'il n'y en ait pas ?

Le deuxième point intéressant, c'est que les conditions de travail du personnel de TVRL ne sont pas toutes très bonnes. Si les journalistes reporters-images et les stagiaires ont les conditions de travail conformes à la convention collective de l'association Impressum, ce n'est pas le cas des cameramen ni des pigistes, qui ont parfois des salaires de misère. TVRL n'a pas signé la convention collective. La Municipalité peut-elle s'engager à peser une deuxième fois de tout son poids pour que Vaud-Fribourg TV adhère à la CCT ? Ce sont là des éléments importants.

Et franchement, comme M. Ostermann, je comprends mal les délais. On parle beaucoup de «garantir le service public», dans ce préavis. Mais régler le problème du personnel en trois lignes, ce n'est pas admissible. J'attends de la Municipalité des garanties sérieuses sur les deux points que je viens d'évoquer : plus aucun licenciement et adhésion de Vaud-Fribourg TV à la CCT.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE) :** – Je ne peux qu'adhérer aux propos de M. Ostermann quant à la couverture des activités politiques régionales. Ce doit être un souci important pour les Autorités et la Municipalité.

Comme cela a été dit deux ou trois fois dans ce Conseil, j'ai été candidat au Conseil national. A cette occasion, j'ai trouvé que la couverture de telles campagnes électorales par une télévision régionale qui aurait pour but d'exposer des débats politiques était totalement insuffisante. Si nous avons eu de véritables débats sur nos chaînes régionales, nous aurions peut-être un peu moins parlé d'un conseiller fédéral dont on ne doit pas prononcer le nom.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Au nom du groupe socialiste, je m'associe à mes préopinants pour émettre quelques doutes sur l'avenir et déplorer la contrainte qui nous est imposée ce soir. Le 11 juillet 2007, l'Office fédéral compétent a vendu son projet – son paquet complètement ficelé, devrais-je dire – en arguant que c'était une contribution à la formation et au développement culturel, à la libre expression de

l'opinion et au divertissement, en tenant compte de la diversité culturelle des cantons. Cela ne l'a pas empêché d'associer Vaud et Fribourg, qui n'ont jamais collaboré d'une quelconque manière sur ces aspects. L'OFCOM mettait aussi en évidence des éléments du mandat de prestation touchant les conditions de travail. Sur cet aspect, il n'y a pas encore beaucoup de progrès, et je m'associe aux remarques du représentant d'A Gauche Toute ! Enfin, il présentait cela comme une garantie de service public. Là aussi, j'attends pour voir. Toujours est-il que nous sommes contraints et n'avons pas d'autre choix que de subir la décision fédérale qui, de manière un peu absurde, nous associe à Céliigny, à Monthey, à Fribourg, pour que nous partagions ce que doit être une télévision dite régionale.

Je crains que nous perdions ce faisant un peu du caractère local de cette télévision – qui aujourd'hui transmet nos débats ainsi que des événements de la vie lausannoise et locale – pour nous fondre dans une chaîne plus régionale, au risque de copier la SSR. Mais ce sera une mauvaise copie, parce que nous n'aurons jamais les ressources dont dispose l'entreprise fédérale pour remplir sa mission de service public. La SSR visait-elle à réduire au maximum la concurrence, et à garder pour elle les revenus de sa propre publicité ? C'est une hypothèse. Nous pouvons nous réjouir que les autres partenaires – le Nord vaudois, Morges avec Max-TV, ICI TV – tous privés, s'associent à ce projet avec les partenaires publics. Excepté Nyon, qui fait bande à part.

Je relève aussi – et j'insiste – la possibilité d'utiliser le «canal de service» pour diffuser nos débats et peut-être d'autres débats dans d'autres régions du canton. C'est important pour la contribution à la formation et au développement culturel et politique des téléspectateurs qui nous regardent.

Reste, outre la question du personnel, celle de la publicité. Il ne faut pas la négliger. Cinquante pourcent en gros des ressources de cette future télévision seront issues des recettes publicitaires. Pour l'instant, il est prévu de confier cette publicité à un tiers, privé, qui fera à peu près ce qu'il veut de son entreprise. J'ai quelques craintes sur l'évolution de cette dernière, dans un marché publicitaire qui n'est pas extensible à l'infini. C'est en tout cas ce qui nous a été dit en Commission des finances et dans sa sous-commission. J'exprimais le vœu que Vaud-Fribourg TV puisse prendre des parts dans cette entreprise de publicité de façon à partager de manière croisée à la fois les responsabilités et les éventuelles recettes accompagnant ce projet.

Le groupe socialiste y va un peu à reculons, un peu contraint, le pistolet sur la tempe, sans enthousiasme. Nous verrons à l'usage, quand TVRL sera définitivement enterrée à la fin 2008, lorsque cette nouvelle télévision entrera en fonction, si le défaitisme ambiant est contredit par la réalité.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je revis un peu ce que nous avons vécu lorsque Radio Acidule a disparu. Nous avons beaucoup discuté, nous avons regretté que cette

radio disparaîsse. C'est vrai, on peut regretter la disparition de TVRL. Mais que faire? Nous sommes devant cette nouvelle loi fédérale et nous devons malheureusement – excusez-moi du terme – «y passer».

Je reviens sur les propos de M. Ostermann. Il parle de «res-ter en marge» financièrement. Cela implique que le Conseil communal vote un crédit annuel d'environ Fr. 1 million, et même davantage, pour assurer la survie indépendante de TVRL. Sommes-nous prêts à le faire? J'en doute.

Oui, Monsieur Hubler, on peut avoir des craintes pour le personnel, et je comprends les vôtres. Mais si TVRL disparaît complètement, combien de personnes seraient-elles au chômage? Il faut aussi y penser, et la mesure qui nous est proposée permettra d'éviter qu'une grande partie du personnel soit licenciée.

M. Ghelfi a parlé de la chaîne de service. D'après ce que j'ai compris, les retransmissions des séances du Conseil communal pourront être assurées par ce biais et nous espérons que ce soit le cas.

**M. François Huguenet (Les Verts):** – A ce stade, le projet n'est pas franchement bon. Même si... Non, mais c'est vrai! Même si nous n'avons pas vraiment le choix. Certains le qualifient de «ratatouille télévisuelle», tant les ingrédients qui entrent dans sa composition sont divers. Malheureusement, c'est le seul projet viable financièrement, semble-t-il. La majorité du groupe des Verts soutiendra donc ce préavis.

Cependant, j'aimerais revenir sur quelques points. Premièrement, le rôle du Canton. On nous parle de télévision intercantonale, mais elle ne l'est en rien: les Cantons ne vont pas mettre Fr. 1.–, ni même la moitié, dans ce projet. On peut s'interroger sur le fait que la retransmission du Grand Conseil vaudois devrait se poursuivre, mais pas celle du Conseil communal de Lausanne. N'y aurait-il pas là quelques possibilités d'amélioration pour le futur?

On parle beaucoup de télévision régionale, d'agglomération. Or, selon le préavis, la télévision morgienne, Max-TV, n'est pas dans le projet. C'est un peu dommage, parce que si on veut faire vivre un jour l'agglomération, il est important que les médias y soient une composante vivifiante. Or pour moi, les projets d'agglomération – dont nous parlons tout à l'heure – ne se limitent pas à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Enfin, j'émets un souhait, qui concerne probablement le directeur des SI. Si d'aventure – mais je pense que ce sera le cas – nos débats ne devaient plus être diffusés sur TVRL ou la future Vaud-Fribourg TV, j'aimerais qu'on étudie la possibilité de les retransmettre au moins sur Internet.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – L'UDC s'associe aux groupes qui se sont succédés à cette tribune pour présenter l'expression de ses plus vives condoléances à la future

défunte TVRL, tant il est vrai que ce préavis apparaît comme la chronique d'une mort annoncée.

J'enrage, quelque part. Lorsqu'on parle du lien qui doit exister entre une population et ses politiques, TVRL, c'est précisément ce lien, cette courroie de transmission. Combien de fois, sur les marchés, des gens me disent: «On vous a vu!» Ça m'est égal qu'on me voie. Mais on vous a vu à la télévision, donc vous avez parlé de quelque chose. Ça m'a fait «tilt», j'accomplis un acte citoyen en m'intéressant à ce qui se passe, la politique n'est plus une abstraction désincarnée. Et ça, c'est TVRL!

J'enrage de penser que nous n'aurons plus cette spécificité vaudoise et lausannoise. C'est vrai, Monsieur Huguenet, le Canton ne déboursa pas un sou. Il y a quelques années, lorsqu'il était question au Grand Conseil d'allouer à TVRL la ridicule aumône de Fr. 20'000.–, la ligne séparant les oui des non passait exactement entre ceux qui étaient arrosés par TVRL et ceux qui ne l'étaient pas. Ceux qui ne l'étaient pas s'en fichaient comme de colin-tampon. Nous ne devons compter que sur nos propres forces. Maintenant, il faut parler de l'avenir et nous demander, hors de toute querelle partisane: que pouvons-nous faire pour sauver TVRL? Et pas seulement pour que ma femme puisse me contrôler en direct et me dire où je me suis planté! (*Légers rires.*)

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Plusieurs collectivités publiques, dans la région veveysanne (où actuellement, c'est une société privée), dans la région d'Yverdon et dans la région lausannoise, s'associent au projet Vaud-Fribourg TV parce que des garanties leur ont été fournies. Cette nouvelle télévision diffusera un journal vaudois d'une vingtaine de minutes et un journal fribourgeois d'une douzaine de minutes. Dans les vingt minutes, les émissions seront réparties entre la rédaction de Lausanne – qui existera toujours demain, même si c'est dans une nouvelle structure – celle d'Yverdon et celle de Vevey. A ce propos, je confirme tout de suite à M. Hubler – je reprendrai son autre question après – que nous montons en effet ce projet dans des délais records. Nus avons dû publier le préavis avant d'avoir terminé. Si nous avions attendu que tout soit fait, vous auriez eu deux jours pour le traiter, ce qui est impossible vu le délai du 5 décembre. Nous avons découvert le licenciement grâce à la question que M. Hubler a bien voulu m'adresser. Le comité de création de Vaud-Fribourg TV siégeant précisément aujourd'hui à midi, le poste supprimé à TVRL a été rétabli. Sur ce point, un problème transitoire a été éliminé.

Sur le plan de la Loi sur la radiotélévision, Vaud-Fribourg TV reprendra des aspects privés, existant déjà dans les émissions sponsorisées de TVRL, mais aussi toutes les obligations de service public, avec quatre rédactions régionales, trois dans le canton de Vaud et une dans le canton de Fribourg. Elle aura aussi des obligations fédérales: un programme commun entre 18 h et 23 h. Il est évidemment impossible d'expliquer à Berne que la télévision régionale va diffuser le Conseil communal en direct dans les deux cantons de Vaud et de Fribourg, aux dépens du journal

régional obligatoire au sens de la concession. Il resterait trois fois vingt minutes, ce n'est pas réaliste.

En revanche, hors de la tranche 18 h-23 h, il est possible de rediffuser tel ou tel Conseil communal. Nous privilégierons le « canal de service ». Nous ne pouvons évidemment pas l'utiliser pendant deux ou trois heures par jour, mais bien pour des diffusions occasionnelles, Conseil communal, débat politique sur les élections communales ou autres événements ponctuels. C'est ce que nous avons connu pendant les deux premières années de TVRL. Il ne sera pas possible d'aller au-delà. C'est la structure Vaud-Fribourg TV qui reprendra.

Nous éprouvons bien quelque nostalgie, mais nous n'avons pas le choix. Dorénavant, l'OFCOM ne subventionne plus qu'une dizaine ou une douzaine – je ne sais plus le nombre exact – de régions en Suisse. Entre la perte des Communes hors télé-réseau lausannois, les pertes de publicité et les pertes de l'OFCOM, garder TVRL – avec quelques risques de ne pas pouvoir le faire dans la durée pour des raisons légales – nous imposerait des charges supplémentaires dépassant Fr. 1 million. Dépenser une telle somme pour que le Conseil communal soit sur TVRL plutôt que sur le canal de service du télé-réseau se justifie d'autant moins qu'il n'y a plus aucune différence, une fois le réglage fait.

Evidemment, Monsieur Hubler, nous emploierons tout le personnel compétent disponible, puisqu'il y a du personnel supplémentaire dans l'ensemble de la structure. Il n'y a aujourd'hui personne à Fribourg, il n'y a pas de structure aussi évoluée qu'à Lausanne dans les deux autres régions. A Yverdon, à Vevey comme à Lausanne, le taux de rotation du personnel est élevé. Non parce que nous mettons les gens à la porte, mais parce que les réalisateurs sont engagés deux ou trois ans plus tard par la SSR. Une fois qu'ils se sont formés chez nous, ils sont absorbés par une plus grande unité qui a davantage de moyens financiers pour les payer pleinement. La convention collective que M. Hubler demande est spécifique à la SSR parce qu'elle va au-delà de la convention collective nationale. A ma connaissance, aucune télévision locale en Suisse n'a de convention collective. C'est pourquoi TVRL n'en a pas. En revanche, elle applique les normes professionnelles de manière correcte, si on se souvient des débuts, lorsque Jean-Marc Richard se payait Fr. 1000.– par mois et daignait parfois payer un collaborateur Fr. 500.– de plus, parce que c'était sa manière de vivre à Acidule. Je ne peux évidemment pas inciter la nouvelle structure à signer la convention collective, puisqu'elle n'est pas encore créée. Je connais les partenaires qui la composent. Aucune télévision régionale n'ayant signé ce type de contrat, et les deux groupes de presse n'ayant pas non plus de CCT, je doute qu'on trouve une majorité pour aller dans ce sens. Mais cette demande sera transmise, puisqu'elle émane d'un conseiller communal.

En ce qui concerne ce qu'a demandé M. Buffat, la concession de TVRL impliquait de couvrir les événements cantonaux et communaux, la SSR étant censée couvrir les

événements nationaux. Depuis quelques années, TVRL a commencé à couvrir un peu les événements nationaux à l'occasion des élections fédérales. Cependant, vu l'effort spécial de la SSR dans ce domaine, elle le fait moins que pour les élections ou les votations communales et cantonales.

Monsieur Ghelfi – et je réponds du même coup à M. Ostermann et au rapport de M. Bonnard – il est évident que nous n'avons pas pu commencer à travailler avant de connaître le montant de Fr. 3'234'230.– octroyé à titre de contrat de prestations par l'OFCOM pour les aspects service public de la concession Vaud-Fribourg TV. Jusque là, nous ne pouvions établir ni business plan ni modèle. TVRL, avec un budget avoisinant Fr. 2 millions, a toujours été un nain, comparée à la SSR, dont les moyens dépassent Fr. 100 millions. En revanche, la publicité est un domaine sur lequel le projet en évolution prend des options. Vaud-Fribourg TV sera propriétaire de la régie publicitaire à 60% au minimum. Ces décisions ont été prises à midi aujourd'hui – nous travaillons quasiment *on-line* – et vont dans le sens souhaité par M. Ghelfi. Mais je ne peux pas encore dire si c'est cette décision ou une hypothèse encore plus favorable qui sera finalement retenue dans deux semaines.

Monsieur Huguenet, les anciens acteurs des télévisions locales sont dans le capital. Lausanne a fait un gros effort dans ce domaine. La télévision a été fondée par celui qui vous parle en 1993 et le Canton n'a jamais rien fait dans ce domaine. Le Canton de Fribourg non plus. Ces Cantons ne vont pas entrer dans le capital, ils n'y ont jamais joué de rôle. C'est nous, avec nos responsabilités historiques, qui pensons que c'est fondamental de maintenir au maximum l'esprit de TVRL et la rédaction régionale, qui est dans les statuts avec une majorité des deux tiers pour toute modification. Avec ça, on garantit la survie de la rédaction de Lausanne et les actualités locales continueront à être bien traitées. Pour le reste, nous utiliserons la marge de manœuvre que le canal de service nous donnera. Mais ça, c'est pour la fin 2008.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Excusez-moi de revenir, mais après ce qu'on a entendu, il n'y a manifestement pas grand-chose à sauver de cette télé. Il y a quand même quelque chose, et j'aimerais que ce soit clair. M. le syndic a dit que la suppression du poste était une erreur. Je n'ai pas bien compris, mais apparemment ce poste est de nouveau là. Mais il y avait une personne sur le poste. Est-ce qu'elle peut revenir? Si elle le veut. Deuxième question: est-ce qu'il y aura encore des licenciements? J'aimerais un oui ou un non, pas un long discours. Si c'est oui, on pourrait relancer le débat. Si c'est non, je demande que la Municipalité fasse en sorte que ça dure.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je ne connais pas les motifs du licenciement de la personne citée. S'il était dû à la disparition de son poste dans une année, ça me paraît vraiment tôt. Mais si c'était pour d'autres raisons... Je n'en sais rien, parce que la rédaction est indépendante et que c'est M. Pastori qui assure la gestion de la chaîne. Je ne suis

qu'un simple membre du Comité. Je ne peux donc pas vous répondre sur ce point. Mais le poste existe. Si ce licenciement était lié au futur projet, il y aura retour en arrière. Sinon, peut-être pas.

Nous n'avons pas de personnel formé. Les nouvelles structures reprendront le personnel existant. Il faudra nommer un nouveau rédacteur en chef, l'actuel étant démissionnaire pour la fin de l'année. Il y a un régime transitoire en attendant la nouvelle structure. J'ai seulement dit qu'il y avait une forte rotation du personnel, parce qu'ils étaient aspirés vers la SSR. On ne peut pas interdire à quelqu'un d'aller travailler à la SSR ! Pour le reste, je crois avoir répondu à la question : il n'y aura pas de licenciements secs et arbitraires. Mais dans TVRL, au cours de ces douze dernières années, il y a déjà eu deux ou trois licenciements de gens manifestement incompétents. Je ne peux pas garantir que pour les dix prochaines années des employés restent en fonction s'ils se révèlent inadéquats. Voulez-vous une garantie qu'ils soient mieux protégés que les fonctionnaires ? Je ne peux pas vous la donner.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Est-ce qu'il y aura des licenciements secs liés à la fusion Vaud-Fribourg TV ?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – (*Depuis sa place.*) Non !

**La présidente :** – Forts de cette réponse, nous pouvons passer aux conclusions. M. Bonnard peut-il nous dire comment la commission s'est déterminée ?

**M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Volontiers. La Commission des finances a accepté l'amendement à la conclusion 1, dont je vous redonne lecture : on ajoute, après les Fr. 1'210'000.– « dont une partie pourrait être investie sous forme de prêt subordonné ». L'amendement a été accepté par 10 oui et 2 abstentions. Les conclusions amendées ont été acceptées en bloc par 9 oui et 3 abstentions.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Bonnard. Nous commençons par l'amendement. Ceux qui soutiennent cet amendement sont priés de lever la main. Il faut peut-être compter ? Non ? Alors ceux qui sont opposés. En effet ! Abstentions ? Cet amendement est accepté. J'imagine que nous pouvons aussi prendre en bloc les conclusions et demander à ceux qui sont d'accord avec cette manière de bien vouloir lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, ces conclusions ont été acceptées. Je remercie M. Bonnard.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/49 de la Municipalité, du 4 octobre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 1'210'000.–, dont une partie pourrait être investie sous forme de prêt subordonné, pour l'entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à lui permettre de reprendre, le cas échéant, les parts non souscrites destinées à d'autres Communes ou sociétés anonymes appartenant majoritairement à des Communes ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 69'500.– pour l'entrée dans le capital de Citéprod SA ;
4. de porter en amortissement du point 1 le remboursement du prêt de Fr. 400'000.– fait à TVRL.

**La présidente :** – Nous pouvons passer au point 10, rapport-préavis N° 2007/19 : « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits ». J'appelle à la tribune M. Claude-Alain Voiblet.

- Direction des travaux
- Administration générale et Finances
- Direction de la sécurité publique et des sports
- Direction de la culture, du logement et du patrimoine
- Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
- Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
- Direction des services industriels

## **Projet Métamorphose**

### **Préavis d'intention et rapport-préavis**

**Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan,  
MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat**

**Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi,  
Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini**

### **Demandes de crédits**

## **Rapport-préavis N° 2007/19**

Lausanne, le 5 avril 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le programme de la législature 2006-2011 présenté en octobre 2006 par la Municipalité de Lausanne a déjà précisé la genèse du concept Métamorphose et son rôle dans l'avenir de Lausanne.

L'objet de ce rapport-préavis est de demander au Conseil communal d'approuver les intentions décrites pour le projet Métamorphose, de donner à celui-ci une véritable légitimité et d'accorder à la Municipalité les moyens financiers nécessaires pour l'étudier, en allouant un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'300'000.–.

La concrétisation des divers volets du développement durable, le Plan général d'affectation (PGA) et la dynamique nouvelle instaurée par la construction du m2 ouvrent la voie à une véritable métamorphose de Lausanne, qui s'étalera sur deux, voire trois législatures. Ce programme représente un apport lausannois au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et fera l'objet d'une étroite collaboration à l'échelon régional.

Une réflexion globale et approfondie sur la manière de réaliser de grands équipements utiles à Lausanne et à la région a été élaborée par la Municipalité. Cette réflexion débouche en particulier sur une redistribution sur le territoire de nombreuses installations sportives, sur le souhait de prendre une part active dans le projet de la Confédération de resserrer les tissus urbains, avec la création d'un nouveau grand quartier, et par la réactualisation du projet de nouvel axe de transports publics vers le nord. Il convient ici de rappeler que plusieurs réflexions actuelles sont parfaitement conformes aux idées du Plan directeur de 1996, qui posait déjà quelques prémisses des développements entrepris aujourd'hui (secteurs stratégiques, parkings d'échanges, m3, etc.).

La redistribution des équipements sportifs s'effectuera sur plusieurs sites. Au sud, à proximité de l'arrêt du m1 de la Bourdonnette, un ensemble à caractère régional accueillera un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique, un boulodrome couvert, des bureaux, des logements et des commerces. En complément, la Municipalité tient à conserver les jardins familiaux, qui seront déplacés sur le même secteur. Un nouveau parking d'échange entraînera la suppression de celui de Malley-Provence, plus proche du centre ville, qui fera place à du logement. Au nord, le maintien et la rénovation de nombreuses installations existantes (stades des Marronniers et du Bois-Gentil, tennis, patinoire, etc.) ou la reconstruction à la Tuilière (terrains de football) seront complétés par une salle multifonctionnelle.

Ce projet libère une zone de près de 50 hectares s'étendant de l'emplacement du stade de la Pontaise à la Blécherette, le long de la route des Plaines-du-Loup. Elle sera consacrée non seulement au sport, mais aussi à la réalisation d'un « quartier à haute valeur environnementale », dit écoquartier, comprenant des logements, des activités économiques et des équipements collectifs, ceci dès 2012 environ.

Le volet transport de cette planification doit calibrer les infrastructures nécessaires au transport individuel (routes et parkings) et démontrer la faisabilité des options retenues. Un des atouts du projet est de situer les plus grosses installations créatrices de déplacement au sud de Lausanne, directement sur l'axe existant du m1 et l'arrivée de l'autoroute. Un autre atout est de faire de la partie Blécherette-Plaines-du-Loup-Tuilière, soit l'extension des quartiers nord, un moteur pour la reprise de la planification d'un moyen de transports publics prévu depuis longtemps sur ce sillon.

Le quatrième volet du projet Métamorphose réalise la mise en place d'une procédure de participation innovante qui permettra d'associer au plus tôt les populations concernées à la mise en place des projets qui vont transformer leur environnement ces prochaines années. En complément des procédures démocratiques institutionnelles, des espaces d'information, de concertation et de négociation seront créés afin d'offrir au citoyen une intervention directe dans les processus d'élaboration.

Ce rapport-préavis d'intention décrit les différents sites concernés et leurs programmes respectifs. Il annonce les outils d'urbanisme (plans partiels d'affectation, études d'impact) qui devront être produits, la collaboration régionale envisagée parallèlement et met en exergue la volonté municipale de jouer la carte de la participation.

Les implications financières se limitent dans un premier temps, pour l'essentiel, à des demandes de crédits d'études ainsi qu'au financement de quelques travaux préparatoires, dont la démolition de bâtiments rachetés par la Ville, nécessitant un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'200'000.–. C'est pendant les premières phases de ces études que les différents investissements à charge de la Ville pourront être précisés, selon des principes généraux déjà connus. C'est, par exemple (à l'instar de ce que d'autres villes suisses ou européennes ont réalisé), dans le cadre d'un partenariat privé-public que le nouveau stade pourra être financé. Suivant le principe qui avait prévalu lors du projet de couverture de la piscine de Bellerive, Lausanne Région sera sollicitée pour le financement de l'exploitation de cet équipement. L'adaptation du stade Pierre-de-Coubertin, afin d'y accueillir notamment Athletissima, ou la rénovation de celui des Marronniers seront financièrement à charge de la Ville. Du côté des recettes, la valorisation des terrains des différents sites (presque exclusivement propriétés communales) dont la valeur totale dépasse Fr. 100 millions apportera l'essentiel des ressources nécessaires.

Enfin, ce rapport-préavis répond à six motions et postulats traitant du sport, des quartiers écologiques et du développement de la Blécherette.

## Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis</b> . . . . .	297
<b>2. Introduction</b> . . . . .	300
<b>3. Quatre thématiques principales</b> . . . . .	302
3.1 <i>Les équipements sportifs à Lausanne.</i> . . . . .	302
3.1.1 Situation actuelle. . . . .	302
3.1.2 Vers une nouvelle répartition . . . . .	303
3.2 <i>Les quartiers à haute valeur environnementale ou écoquartiers.</i> . . . . .	305
3.2.1 Possibilité de construire un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier . . . . .	305
3.2.2 Les enjeux d'un écoquartier . . . . .	306
3.2.3 Treize principes de développement durable pour un écoquartier à Lausanne . . . . .	306

3.3	<i>Les déplacements</i> . . . . .	308
3.3.1	Un réseau de transports publics à compléter. . . . .	308
3.3.2	Secteur sud. . . . .	308
3.3.3	Secteur nord . . . . .	309
3.4	<i>La participation</i> . . . . .	310
3.4.1	Information, consultation, négociation . . . . .	310
3.4.2	Charte de la participation . . . . .	312
3.4.3	Pilotage de la démarche participative . . . . .	314
3.4.4	La participation dans l'écoquartier . . . . .	314
<b>4.</b>	<b>Descriptions des projets et des sites concernés</b> . . . . .	<b>314</b>
4.1	<i>Site sud</i> . . . . .	314
4.1.1	Secteur Prés-de-Vidy. . . . .	315
4.1.2	Secteur Parc Bourget. . . . .	316
4.1.3	Secteur Coubertin . . . . .	317
4.2	<i>Site nord</i> . . . . .	317
4.2.1	Secteur Stade olympique. . . . .	318
4.2.2	Secteur Bois-Mermet . . . . .	318
4.2.3	Secteur Bossons–Plaines-du-Loup. . . . .	319
4.2.4	Secteur Tuilière . . . . .	319
4.2.5	Equipements sociaux, structures d'accueil collectif de jour, écoles, maisons de quartier. . . . .	319
<b>5.</b>	<b>Synergie avec les projets régionaux</b> . . . . .	<b>320</b>
<b>6.</b>	<b>Agenda 21, environnement</b> . . . . .	<b>321</b>
6.1	<i>L'énergie</i> . . . . .	321
6.2	<i>Le recyclage</i> . . . . .	322
<b>7.</b>	<b>Procédures</b> . . . . .	<b>323</b>
7.1	<i>Appels d'offres, concours d'urbanisme et d'architecture</i> . . . . .	323
7.2	<i>Procédures légales</i> . . . . .	324
<b>8.</b>	<b>Réponses à trois motions et à trois postulats</b> . . . . .	<b>324</b>
8.1	<i>Motion de M. Léopold Bavaud demandant à la Municipalité d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et d'autres jeux de boules</i> . . . . .	324
8.2	<i>Motions de M. Marc-Olivier Buffat « Octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région » et de M<sup>me</sup> Isabelle Truan « Programmation d'une piscine olympique »</i> . . . . .	325
8.3	<i>Postulat de M. Fabrice Ghelfi « La Blécherette, un futur nœud pour les transports publics, mais aussi un quartier où il fait bon vivre »</i> . . . . .	325
8.4	<i>Postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour que le nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement »</i> . . . . .	326
8.5	<i>Postulat de M. Giampiero Trezzini « Pour un quartier écologique à Lausanne »</i> . . . . .	327
<b>9.</b>	<b>Aspects financiers, demandes de crédits</b> . . . . .	<b>327</b>
9.1	<i>Investissements</i> . . . . .	327
9.2	<i>Crédit d'études et de travaux préparatoires</i> . . . . .	328
<b>10.</b>	<b>Ressources humaines, calendrier des travaux</b> . . . . .	<b>329</b>
<b>11.</b>	<b>Conclusions</b> . . . . .	<b>330</b>

## 2. Introduction

La Municipalité de Lausanne constate, en début de législature, la pénurie de logements, l'obsolescence de différents équipements publics, la désaffectation progressive des territoires urbains, mais aussi la construction bientôt achevée du métro m2 et les débuts d'une vraie concertation intercommunale autour de l'agglomération – assortie d'enjeux économiques forts. Elle propose de poursuivre harmonieusement une métamorphose déjà bien engagée dans les faits, et qui prendra 10 à 15 ans. En sous-titrant son programme de législature «la métamorphose de Lausanne», la Municipalité propose une vision, trace des pistes face aux impératifs de tous ordres qui se sont fait jour au tournant du siècle. Cette période restera sans doute aussi marquante que la mutation profonde vécue par Lausanne, sur le plan de son développement urbanistique, au XIX<sup>e</sup> siècle. Cent ans plus tard, les enjeux sont différents et les éléments de la mutation projetée auront des solutions à leur mesure.

Il incombe à la Municipalité et au Conseil communal de prendre ensemble des décisions, des orientations pour répondre aux préoccupations de la société par des propositions concrètes. Que faire d'un stade olympique de conception inadaptée aux exigences d'exploitation en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle et que le Conseil communal a d'ailleurs refusé de rénover? Que faire d'une patinoire décatie? Il faut aussi, parfois, dire au plus grand nombre les réalités qui ne se révèlent pas spontanément à tout un chacun. En cela, il y a lieu de faire connaître à tous que les infrastructures de notre ville ont besoin d'être adaptées et qu'elles doivent répondre aux demandes de notre société; que l'on ne peut plus simplement gérer les acquis sans remettre en question les règles du passé que les réalités actuelles rendent caduques. Il faut montrer que les pouvoirs publics donnent des impulsions avec des messages clairs, pour remédier à des situations dommageables au plus grand nombre (on pense par exemple à la pénurie de logements et à une utilisation du territoire devenue désuète).

### Revitaliser la ville

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), récemment validé par son comité de pilotage, intègre les résultats de la concertation engagée l'automne dernier avec les 27 Communes de l'agglomération compacte. Ce projet veut freiner l'étalement urbain, densifier les espaces bâtis et limiter la croissance du trafic individuel pour éviter la dégradation des conditions de déplacement et améliorer la qualité de vie dans l'agglomération.

La définition de ses orientations peut être rappelée ainsi :

1. Développer l'agglomération vers l'intérieur.
2. Attribuer aux 4 principaux centres villes, à 10 sites stratégiques et à 4 sites d'exception le rôle de moteurs du développement.
3. Favoriser une urbanisation alliant densité et qualité.
4. Développer une offre de transports publics attractive et durable en lien avec l'urbanisation.
5. Aménager un réseau vert à l'échelon de l'agglomération.

C'est dans le droit fil de ces orientations que se situe le projet Métamorphose.

La Municipalité a exprimé dans son programme de législature son intention de redistribuer, sur le territoire communal, de nombreuses **installations sportives**, de créer un grand quartier à **haute valeur environnementale**, de relancer un projet de **nouvel axe de transports publics** vers le nord en mettant en place des **processus de participation** des citoyens, qui constitueront les moteurs des transformations futures de la ville.

Se basant sur ces réflexions et intentions, la Municipalité propose de déplacer le stade de la Pontaise à Vidy en regroupant, dans un même ensemble, un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine «olympique» couverte comptant plusieurs bassins (dont un de 50 mètres et un plongeoir), un boulodrome couvert, des activités et du logement. L'abandon du stade de la Pontaise implique la rénovation du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin. Celui-ci doit pouvoir accueillir les nombreux utilisateurs actuels – individuels, clubs, manifestations scolaires ou autres – ou des événements comme Athletissima, dont les premières éditions se sont d'ailleurs déroulées à cet endroit. Pour compléter ce programme de régénération des équipements sportifs, les nombreuses installations existantes dans le quartier Pontaise–Blécherette–Tuilière seront maintenues, rénovées ou reconstruites. De plus, il est encore prévu de bâtir à moyen, voire à long terme, dans ce quartier nord, une salle multifonctionnelle (de type sport – spectacles), dont la construction fera, comme le stade, l'objet d'un partenariat privé-public.

Le financement d'un équipement d'intérêt supra régional de cet ordre est évidemment un élément clé. Le programme passe par un partenariat privé-public, selon le modèle appliqué à Bâle, Berne, Genève ou Neuchâtel, villes où ont été construits des stades dits de la nouvelle génération avec un public proche du terrain. Les activités d'accompagnement doivent être les plus diversifiées possible. Ici, Lausanne compte aller au-delà des réalisations visibles des autres villes en proposant un

programme regroupant commerces, sport, logements, culture peut-être. Comme elle le fera pour l'architecture, elle mettra également la promotion de ces éléments au concours pour retenir la proposition la plus écocompatible. Ce programme multiple constitue un appoint indispensable aux activités sportives. Cette dynamique crée, autour du pôle primaire, une activité et un rayonnement qu'un stade seul n'a pas. Elle contribue aussi à accélérer la transformation du quartier de la Bourdonnette, autrefois en marge de la ville, en un des centres de gravité de l'agglomération.

Le second grand défi du projet Métamorphose est l'aménagement d'un **quartier à haute valeur environnementale** ou **écoquartier** le long de la route des Plaines-du-Loup. Durable, ce quartier le sera par sa conception même. Les secteurs où Lausanne peut encore se développer ne foisonnent pas. A part Malley, les 50'000 m<sup>2</sup> du quartier Pontaise-Blécherette, avec la réserve constituée par l'emplacement du stade actuel, offrent un fort potentiel, largement sous-exploité aujourd'hui. La disparition du Stade olympique donne le signal de départ d'un processus grâce auquel un véritable morceau de ville pourra se développer au cours des prochaines années. C'est surtout l'occasion d'apporter une contribution rapide à la lutte indispensable contre la dispersion des activités humaines sur son territoire.

Le plateau, limité au sud par le carrefour des Casernes et au nord par celui de la Blécherette, est en effet le lieu où pourra s'opérer la croissance naturelle de la cité. Ce sont ces territoires vides de constructions, peu éloignés du centre ville, qu'il s'agit d'employer pour développer la ville en ville dans une juste densification d'un périmètre de fait urbain.

Le site du stade de la Pontaise, aujourd'hui monofonctionnel, et les périmètres voisins connaîtront une profonde mutation comprenant la construction d'habitations, l'arrivée d'activités économiques, l'implantation d'équipements et de commerces de quartier (mais aussi d'intérêt régional), tout en conservant l'essentiel des installations sportives actuelles, partiellement déplacées, rénovées ou reconstruites.

La contribution à la durabilité ou à l'écologie ne saurait s'arrêter à la séparation des eaux usées des eaux de pluie, ni à la juxtaposition de logements durables isolés. Treize critères de durabilité (cf. annexe 1), qui devront le plus possible être respectés, portent sur l'utilisation harmonieuse du sol, la mixité fonctionnelle du quartier, le maintien de la biodiversité, le recours à des matériaux de construction indigènes et recyclables, l'utilisation de modes de chauffage limitant les nuisances environnementales, la régulation du transport individuel motorisé et l'encouragement au transfert modal, la valorisation de commerces liés à l'économie locale, etc. ainsi que la mise en pratique de processus de décision impliquant une participation de la population.

Ainsi, la planification du quartier fera dès les premiers coups de crayon l'objet d'une **intervention participative** impliquant largement la population, à la lumière de différents exemples européens (quartier Vauban de Fribourg en Brisgau en Allemagne, à BedZed au sud de Londres ou encore à Malmö, en Suède). Pour répartir les activités à l'intérieur de ce périmètre à réinventer, l'on recourra bien sûr aux concours d'urbanisme, mais aussi à des ateliers réunissant les habitants, qui permettront à ceux-ci de faire valoir leurs préoccupations, pour concevoir le quartier que la Municipalité souhaite voir s'ériger à la Pontaise. Cette concertation, dont les principes opératoires sont exposés dans le présent rapport-préavis, permettra de dégager les grandes lignes de l'équilibre tridimensionnel du site (environnemental, social, économique). Pour l'heure, sans préjuger des résultats de cette concertation, les intentions de l'Exécutif sont de poursuivre là les expériences menées dans le cadre de Quartiers 21.

Le quartier sera également durable grâce à une liaison de **transports en commun** forte. Car l'attribution à l'habitat du périmètre actuellement occupé par le stade de la Pontaise et le développement envisagé du plateau de la Blécherette appellent la création d'un moyen de transport en site propre, déjà programmé au début des années 1990. Le développement du périmètre nord sera l'occasion de réaliser cet axe reliant directement le centre ville à la Blécherette via Beaulieu, la Pontaise et les Plaines-du-Loup. Complémentaire et connecté aux lignes m1 et m2 au centre ville, il a un effet structurant et dynamisant sur le nord lausannois, en offrant une vraie alternative à la voiture pour toutes les activités planifiées dans ce secteur appelé à une importante mutation. La poursuite du développement du réseau des transports (avec cette branche vers le nord, mais aussi la traversée régionale est-ouest) constitue ainsi le quatrième volet de la métamorphose de Lausanne.

### 3. Quatre thématiques principales

#### 3.1 Les équipements sportifs à Lausanne

##### 3.1.1 Situation actuelle

###### 3.1.1.1 Situation générale

La situation générale des installations sportives lausannoises est décrite dans le rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron. »<sup>1</sup> Ce document dresse l'inventaire exhaustif de ces installations et établit une planification des investissements nécessaires dans les dix prochaines années.

Le parc des installations sportives de la Ville, hors les salles de sport des établissements scolaires, a une valeur ECA estimée à plus de Fr. 200 millions. Il comporte plus de 40 surfaces sportives extérieures (terrains de football, de rugby, de hockey sur gazon, de tir à l'arc, de rink hockey, de football américain, de baseball, etc.), plusieurs dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, trois piscines principales et quatre secondaires (plus trois scolaires), cinq stades, deux patinoires, deux dojos, des surfaces de beach-volley, des salles omnisports, un stand de tir, etc., gérés directement par le Service des sports ou loués à des clubs. A cela s'ajoutent des dizaines de locaux divers (techniques, bureaux, etc.) qui assurent son fonctionnement; sans compter plusieurs restaurants et club-houses.

En plus de l'entretien et de la modernisation indispensables de ces infrastructures (en particulier celle de Bellerive-Plage), le rapport-préavis « Planisport (...) » met aussi en avant la nécessité pour Lausanne de construire à moyen ou à long terme trois installations sportives majeures, à savoir un stade de football, une piscine olympique couverte et une salle polyvalente<sup>2</sup>.

###### 3.1.1.2 Installations et équipements concernés

Le projet Métamorphose concernera les deux plus importants ensembles sportifs lausannois : les secteurs de Vidy, au sud de la ville, et de la Pontaise / Blécherette au nord.

###### *Secteur sud (zone de Vidy)*

La plus grande zone de sport de Lausanne s'étend d'ouest en est, de la Chamberonne à Ouchy. Elle permet la pratique de l'athlétisme, de l'aviron, du basket-ball, du beach-volley, du canoë-kayak, du football, du handball, du hockey sur gazon, de la marche, de la pétanque et autres jeux de boules, de la planche à voile, du sport libre, du tennis, du tir à l'arc, du yachting et du roller. Près de vingt clubs et associations utilisent régulièrement ces installations, ainsi que les écoles publiques et privées.

Sur cet ensemble d'installations, seules celles des Prés-de-Vidy, du stade Pierre-de-Coubertin et dans une moindre mesure celles du plateau d'éducation physique seront touchées par le projet Métamorphose. Il s'agit de :

- Aux Prés-de-Vidy :* 128 pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules et une buvette.
- Au stade Pierre-de-Coubertin :* une piste d'athlétisme de 400 m avec revêtement synthétique et huit couloirs (permettant ainsi les compétitions régionales et nationales) et un terrain éclairés pour la pratique de l'athlétisme et, dans une moindre mesure, du football, des gradins (en dur ou avec un revêtement herbeux d'une capacité de 1500 places), des vestiaires, des bureaux et des entrepôts.
- Sur le plateau d'éducation physique :* sis à l'ouest du stade Pierre-de-Coubertin, le plateau d'éducation physique accueille des terrains de beach-volley. Au nombre de quatre, ils sont mis à disposition de la population et servent annuellement de cadre au Tournoi international de beach-volley de Lausanne. Leur surface est composée de sable de quartz répondant aux normes de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB). Ils sont accompagnés d'un terrain de handball et de deux terrains de basket-ball, ainsi que du « bowl » inauguré en 2006.

<sup>1</sup> BCC 2005-2006, T. I, pp. 871-886.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, Chapitre 4.3, « Grands travaux », pp. 878-879.

Secteur nord (plateau de la Blécherette)

Une des plus grandes surfaces dévolues au sport de notre ville est limitée au nord par les bâtiments du Service des automobiles et de la navigation et au sud par le bâtiment administratif de la Pontaise (ex-casernes). Outre celle du football, le plateau de la Blécherette permet la pratique de l'athlétisme, de la gymnastique, du hockey sur glace, du hockey sur gazon, du patinage, du rink hockey et du inline hockey, du cyclisme et du tennis. Plus d'une vingtaine de clubs s'y entraînent régulièrement, auxquels s'ajoutent les écoles (publiques et privées) et l'armée (centre de recrutement de la Suisse romande). Il comprend les installations suivantes, toutes directement touchées par le projet :

<i>Stade olympique de la Pontaise :</i>	un terrain de football, une piste d'athlétisme de 400 m avec revêtement synthétique et huit couloirs (homologuée pour la tenue des manifestations majeures d'athlétisme), des tribunes d'une capacité de 15'834 places, six mâts d'éclairage, de nombreux vestiaires, des dépôts du Service des parcs et promenades et des locaux administratifs, dont ceux du Service des sports.
<i>Zone du Stade olympique :</i>	3 terrains de football (dont un en sable), 7 courts de tennis en terre battue (4 sous bulle en hiver), 4 courts de tennis avec surface en matière synthétique (2 dans une halle en bois), un mur de grimpe, un restaurant, un club-house avec vestiaires et un bâtiment accueillant le Centre Sport-Etudes Lausanne (CSEL).
<i>Patinoire-vélodrome de la Pontaise :</i>	une patinoire extérieure, un vélodrome, une tribune (condamnée), des vestiaires, divers locaux pour la production de froid et des unités du Service des sports ainsi qu'un restaurant.
<i>Stade du Bois-Gentil :</i>	2 terrains de football, une tribune en bois, des vestiaires, une buvette et 4 cabanes.
<i>Stade des Marronniers :</i>	un terrain de football, une piste cendrée de 330 m pour l'athlétisme, des vestiaires, 2 cabanes et une buvette.
<i>Blécherette :</i>	6 terrains de football (dont un en matière synthétique), 3 terrains pour l'entraînement au football, 1 terrain (sous bulle) pour la pratique du rink-hockey, des vestiaires et un dépôt de matériel.

## 3.1.2 Vers une nouvelle répartition

Le projet Métamorphose aura pour conséquence de profondément modifier le paysage sportif lausannois, par la construction de nouvelles installations, le déplacement de certaines ainsi que la rénovation et la modernisation d'autres. Plusieurs roades dans l'affectation du territoire permettront, là où se trouvaient des installations sportives, la création de nouveaux quartiers de logements.

La pierre angulaire du projet est la construction, à proximité de la Bourdonnette, d'un complexe constitué d'un centre commercial, d'un stade de football d'une capacité de 12'000 à 15'000 places assises et d'une piscine couverte olympique. Cette réalisation sera possible, à l'instar de ce qui s'est fait (Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel) ou va se faire (Bienne, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse) dans d'autres villes de Suisse, grâce à l'adjonction de programmes complémentaires (commerces, logements, etc.) et à un partenariat entre collectivité publique et investisseurs privés.

3.1.2.1 Les raisons d'un tel choix

Le site de la Bourdonnette-Prés-de-Vidy, choisi pour la construction du stade et de ses équipements annexes, comprend un grand nombre d'avantages en termes urbanistiques, fonciers ou fonctionnels :

- Il se trouve à un emplacement stratégique du territoire lausannois. En position de jouer le rôle d'une véritable porte d'entrée de la ville, il est en même temps au cœur de l'agglomération, à la transition entre les zones des Hautes Ecoles et des quartiers urbains au tissu plus mélangé et plus resserré. Le site est parfaitement adapté à l'implantation d'un équipement public d'importance régionale ou suprarégionale.
- A l'intersection de deux axes de circulation importants, il bénéficie d'un dispositif d'accès parfaitement adéquat. La station « Bourdonnette » du m1 met le site en relation directe avec les centres villes de Lausanne et de Renens, avec une gare

CFF, avec le campus universitaire... Elle est également le point d'accrochage de plusieurs lignes de bus des tl dans le futur réseau 08. C'est donc une majorité d'usagers qui bénéficieront d'un accès facile avec les transports en commun. La sortie d'autoroute toute proche et les aires de stationnement multifonctionnelles aménageables permettent de supporter le supplément de trafic attendu lors de manifestations importantes, sans traverser des quartiers d'habitations. Enfin, l'installation de cet équipement multifonctionnel régional est un atout supplémentaire dans la perspective du déclassement du dernier tronçon de l'autoroute.

- Que ce soit lors de manifestations sportives ou à l'occasion de concerts, la surface du territoire sensible aux nuisances potentielles est beaucoup plus réduite qu'à la Pontaise, compte tenu de l'affectation des terrains situés à proximité (cimetière, Step, Hautes Ecoles, zone de loisirs du parc Bourget).
- L'altitude (374 mètres) et la morphologie en pente douce sont favorables à une implantation sportive. La différence de niveau avec le stade actuel de la Pontaise (612 mètres) représentera évidemment un confort supplémentaire pour le spectateur.
- La proximité des hautes écoles permettra une étroite collaboration avec le centre sportif de Dorigny et les instituts spécialisés de l'UNIL et de l'EPFL. De plus, le complexe sportif, en particulier la piscine couverte olympique, répondra aux besoins exprimés depuis de nombreuses années par les Hautes Ecoles.
- La coexistence d'un stade de football et d'une piscine couverte olympique et les synergies qu'ils créeront (en termes de construction et d'exploitation) constituent une des originalités et des forces du projet. Or sa localisation dans l'Ouest lausannois représente une condition indispensable pour que les coûts d'exploitation de la piscine soient également pris en charge par les Communes de Lausanne Région et par l'Université.
- Sur le plan foncier, le terrain appartient à plus de 90% à la seule Commune de Lausanne.

Ce site donnera une visibilité incomparable aux activités sportives qui s'y dérouleront. Le stade de football d'une capacité maximale de 15'000 places (assises couvertes) permettant la tenue de matches tant locaux qu'internationaux, accueillera également une piscine couverte dite olympique avec plusieurs bassins (compétition, entraînement, plongeon). La construction d'un boulo-drome couvert, accompagné de pistes extérieures, et d'un terrain d'entraînement pour le football, à proximité immédiate du nouveau stade, complétera le dispositif.

### 3.1.2.2 Des équipements sportifs attendus

Le stade de football, la piscine couverte olympique et le boulo-drome couvert, qui sont des équipements sportifs très attendus tant par les clubs que par la population, pourront enfin, grâce à ce projet, être réalisés.

#### *Un stade de football moderne*

Dans sa séance du 11 novembre 2003, votre Conseil refusait, à l'exception des travaux de remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme, un projet de transformation et de rénovation du Stade olympique de la Pontaise<sup>3</sup>. Or ce stade, construit en 1954 et qui a fait l'objet de travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation à deux reprises (1985 et 1993)<sup>4</sup>, est dans un mauvais état et ne répond plus aux besoins actuels.

Le projet Métamorphose permettra de disposer d'une installation sportive polyvalente, adaptée aux besoins locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux. D'un stade dans lequel les spectateurs pourront assister aux événements qui s'y déroulent dans de très bonnes conditions de confort. Il s'agira d'un stade de taille humaine, dans l'esprit des stades anglais, où les spectateurs sont proches de l'aire de jeu et qui disposera des locaux nécessaires tant aux médias qu'aux sponsors et autres acteurs économiques du sport. Il répondra à un besoin et à une attente.

Il est également prévu que le bâtiment accueille en ses murs le Service des sports (actuellement logé dans le Stade olympique de la Pontaise).

#### *Une piscine couverte « olympique »*

La réalisation d'une piscine couverte avec bassin de 50 m répond à un besoin avéré et à une attente non seulement des clubs, mais aussi des écoles et de la population. Nous ne reviendrons pas ici sur les bienfaits de la natation, ni sur son développe-

---

<sup>3</sup>Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, «Stade olympique de la Pontaise. (...) 3<sup>e</sup> étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations.», BCC 2003-2004, T. II, pp. 445-485.

<sup>4</sup>Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, «Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations», BCC 1985, T. II, pp. 1611-1623 et préavis N° 211 du 27 novembre 1992, «Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. 2<sup>e</sup> étape.», BCC 1993, T. I, pp. 338-380.

ment à Lausanne. Nous relèverons que voilà près de vingt ans que l'on étudie la possibilité de construire une telle piscine. Deux motions à ce propos sont d'ailleurs toujours pendantes<sup>5</sup>.

La piscine prévue en synergie avec le nouveau stade répondra aux attentes de la population, des écoles et des clubs, en disposant d'un bassin de 50 m sur 25 m (permettant les compétitions mais aussi l'apprentissage de la natation et la nage individuelle), d'un bassin non nageur et d'une fosse de plongeon.

La finition et l'équipement de la piscine seront à la charge de la Ville de Lausanne. Quant au financement de son exploitation, il sera partagé par la Ville et Lausanne Région.

#### *Un boulo-drome couvert*

Si pétanque et jeux de boules évoquent pour la plupart le soleil et d'homériques discussions aux accents chantants, il s'agit aussi de sports qui demandent de l'agilité, de la précision et de la concentration. Lausanne a ainsi été le cadre, en 1992, des championnats du monde féminins de pétanque. Notre ville compte plus de 500 licenciés – et plusieurs milliers de pratiquants «loisir» – qui, regroupés au sein d'une vingtaine de clubs, pratiquent leur sport sur plus d'une dizaine de terrains répartis dans tout Lausanne. Si plusieurs de ces surfaces sont ouvertes à la pratique, sans dépendre d'un club ou d'une organisation comme «Sport pour tous», la mise à disposition d'espaces de jeu dans les quartiers ainsi que la gestion de ceux-ci par de petits clubs sont encouragées par la Municipalité. De fait, cette dernière estime que ces sports conviviaux, accessibles au plus grand nombre et à pratiquement tous les âges, permettent le développement et le maintien de lieux de contacts et d'animation au sein de zones affectées à l'habitat.

Le besoin de disposer d'un boulo-drome couvert à Lausanne se fait ressentir depuis de nombreuses années. En 1996, une motion en ce sens a été déposée<sup>6</sup> et est toujours pendante. Les différentes solutions envisagées se sont heurtées à des problèmes de site ou de financement. Toutefois, la rocade prévue entre les terrains des jardins familiaux et ceux actuellement utilisés par le boulo-drome des Prés-de-Vidy permettra de disposer d'une infrastructure ouverte à tous et comprenant seize pistes, une buvette et des locaux techniques. Des pistes extérieures seront également disponibles.

#### *Une grande salle multisports*

«De par son statut de capitale olympique et de lieu de rencontres sportives, Lausanne se doit de posséder des installations sportives «phares». Il ne s'agit en aucune manière de vouloir concurrencer certaines mégapoles dans une course au gigantisme, mais – en conservant le souci de répondre aux besoins – de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations et l'entraînement à un haut niveau<sup>7</sup>. A terme, cela pourrait signifier aussi la réalisation, sur le site de la Tuilière, d'une grande salle multisports et multifonctionnelle, régulièrement demandée par les milieux sportifs notamment. Une salle polyvalente (avec plancher modulable, permettant d'abriter l'ensemble des sports pratiqués en salle) pouvant accueillir de nombreux spectateurs (environ 6000 personnes), disposant de vestiaires, de salles d'échauffement et d'un centre de presse répondrait aux attentes de nombreuses fédérations internationales mais aussi suisses. Une telle installation permettra la tenue d'événements sportifs internationaux et nationaux, de championnats suisses (basket-ball par exemple), de meetings, mais aussi d'activités et de spectacles non liés au sport. Cependant, la réalisation de cette infrastructure dont le programme reste à préciser ne sera vraisemblablement possible qu'après la construction du nouvel axe de transports en commun en direction du nord-ouest.

### *3.2 Les quartiers à haute valeur environnementale ou écoquartiers*

#### *3.2.1 Possibilité de construire un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier*

Si le lancement du préavis «3000 logements» a été l'occasion de définir très clairement les enjeux du développement durable à l'échelle d'un ou plusieurs bâtiments, un écoquartier ne se réduit pas au simple fait de juxtaposer des logements durables. En changeant d'échelle, le périmètre d'observation et d'investigations s'élargit, rendant ainsi possible une intégration plus vaste et cohérente des différentes thématiques traitées par le développement durable. Cette taille critique atteinte, les réponses apportées seront alors plus complètes, plus cohérentes : plus durables. Pour mesurer cette différence essentielle entre logements et quartiers durables, le cas de la mobilité est assez évocateur : le bâtiment le plus vertueux du point de vue

<sup>5</sup>Motion Isabelle Truan, «Programmation d'une piscine olympique», BCC 2003, T. I, pp. 824-825 et motion Marc-Olivier Buffat, «Octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région», BCC 2003, T. I, pp. 909 ss et BCC 2004-2005, T. I, pp. 705-708.

<sup>6</sup>Motion Léopold Bavaud, «Motion demandant à la Municipalité d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules», BCC 1996, T. I, p. 457, pp. 704-705 et pp. 1405-1407.

<sup>7</sup>Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, «Plan directeur du Sport. (...)», BCC 2002, T. II, «Installations», p. 684.

environnemental apporte-t-il une réponse suffisante si son implantation n'offre aucune alternative de mobilité aux habitants, outre le recours à la voiture particulière? Les bénéfices de l'un ne seront-ils pas annihilés par l'autre?

### 3.2.2 Les enjeux d'un écoquartier

Un écoquartier se distingue avant tout par la réflexion intégrée des différentes thématiques inhérentes à sa construction, prérequis indispensable à sa planification et à une réalisation cohérente. C'est un processus global appliqué à un périmètre donné, possédant la taille critique qui permet de combiner l'ensemble des activités humaines et de leurs impacts, dans un objectif de développement durable. Ce type de quartier, véritable projet de société, vise à redonner du sens au progrès en mariant subtilement la mise en place de dispositifs de gouvernance participative à l'ensemble des thématiques liées au développement durable, qu'il s'agisse des techniques environnementales, de la consolidation du lien social ou de la relocalisation d'une économie responsable et solidaire.

A la lumière des différents exemples européens qui ont émergé en Angleterre (BedZed), en Allemagne (Vauban) ou en Suède (Malmö), la condition sine qua non est avant tout d'associer la population au projet dès les premiers coups de crayon. En effet, comment poser les conditions préalables à la création de liens sociaux, de convivialité, de diversité des espaces construits ou naturels, d'occasions de rencontre ou de partage, si ce n'est en mettant en place une démarche participative dont la dynamique permettra de dégager les grandes lignes de l'équilibre tridimensionnel (environnemental, social, économique) du futur quartier! L'implication de la population est donc primordiale et pourra se poursuivre au fur et à mesure de son avancement, sous la forme de regroupements de propriétaires-constructeurs, d'associations, de coopératives, etc.

A ce titre, le quartier Vauban à Fribourg en Brisgau est exemplaire. Divisé en lots, le quartier s'est construit par étapes successives. Le cas des propriétaires-constructeurs est particulièrement intéressant puisqu'il a permis de rassembler les futurs voisins avant qu'ils emménagent. La recherche de consensus sur la construction de leur bâtiment fut l'occasion de poser les bases des rapports de bon voisinage, mais aussi et surtout d'aboutir à une étonnante diversité architecturale et à une indéniable richesse des espaces naturels et publics favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.

Le cas plus récent de BedZed, quartier situé au sud de Londres, est le premier à s'affranchir presque totalement des énergies fossiles et à n'émettre quasiment aucun gaz à effet de serre. Il offre un très large éventail de l'ensemble des techniques nouvelles ou retrouvées permettant la réduction des émissions polluantes du quartier, et les besoins de transports, etc., y sont maîtrisés. Au-delà des aspects liés aux bâtiments eux-mêmes, la réflexion globale qui a été menée à l'occasion de ce projet a permis d'intégrer les mesures susceptibles d'influencer positivement le comportement des futurs habitants. Finalement, ce concept réduit de moitié l'impact environnemental global des habitants, comparativement à leurs voisins londoniens.

### 3.2.3 Treize principes de développement durable pour un écoquartier à Lausanne

L'écoquartier se définit par le respect d'un nombre maximum des principes énumérés ci-dessous (cf. annexe 1)<sup>8</sup>.

#### *Préservation du sol et de la biodiversité*

Contenir l'étalement urbain en favorisant une densification raisonnée impliquant une valorisation optimale et cohérente du sol. Il s'agira de trouver le juste équilibre entre les espaces construits d'une part et les espaces naturels de qualité, garants du maintien de la biodiversité animale et végétale, d'autre part.

#### *Matériaux locaux et durables*

Transformer l'utilisation, voire l'offre, de matériaux de construction, afin d'aboutir à un impact positif tant sur l'environnement que sur l'économie locale. Il s'agira dans un premier temps de réduire la consommation de matériaux en adoptant un concept constructif, simple, flexible et fonctionnel, puis dans un second temps, de favoriser les matériaux locaux, réutilisés, recyclés et renouvelables. Cette démarche systématique permettra de réduire le contenu en énergie grise des bâtiments, les émissions dues aux transports, d'encourager le tissu économique local et la valorisation des ressources indigènes.

---

<sup>8</sup> *Guiding Principles of One Living Planet*

Jalon 4 – Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud

HQE<sup>2</sup>R – Démarche pour intégrer le DD dans les projets d'aménagements et de renouvellement urbain

SméO – Méthode lausannoise – Comment appliquer le DD à l'échelle du logement

*Objectif: zéro carbone et qualité de l'air*

Développer un concept énergétique de quartier pratiquement neutre du point de vue du réchauffement climatique et des pollutions locales de l'air. Systématiser les bâtiments énergétiquement sobres, efficaces et renouvelables : architecture bio-climatique, techniques de production et de distribution de l'énergie à haut rendement énergétique, mesures de limitation des pollutions atmosphériques et des pollutions de l'air intérieures aux bâtiments. Une attention particulière sera portée sur les éventuelles synergies énergétiques entre les différents producteurs et consommateurs dans le périmètre du quartier, voire dans son voisinage immédiat (gestion cyclique des ressources énergétiques, gestion en cascade de la chaleur, etc.).

*Ecogestion de l'eau*

Restaurer le cycle naturel de l'eau et préserver les ressources locales en eau douce. Appliquer des mesures d'efficacité quant à l'utilisation de l'eau potable et de précaution quant à la gestion des eaux pluviales (valorisation, rétention, infiltration). Encourager une gestion durable des ressources en eau potable et des eaux usées dans le quartier (bioépuration *in situ*).

*Tendance zéro déchet*

Réduire les flux de déchets générés durant toutes les phases de vie du quartier, depuis la construction jusqu'à la démolition. Favoriser les matériaux et produits à cycle de vie performant de ce point de vue (optimisation des parts recyclées ou recyclables dans la constitution des matériaux, réduction des emballages ou emballages biodégradables, etc.). Il s'agira également de rendre ergonomique et systématique le tri des déchets ménagers, voire d'encourager le compostage des déchets verts dans le quartier. Le flux résiduel devra être valorisé soit dans les filières de recyclage, soit énergétiquement.

*Transports durables*

Déconditionner le réflexe de la voiture particulière en prenant des mesures dissuasives à l'égard de son utilisation et encourageantes vis-à-vis des modes de transports publics et doux. Les principaux bénéfices visés sont la réduction de l'emprise des espaces habituellement dédiés à la voiture dans le quartier au profit d'espaces publics et naturels de qualité, la réduction des nuisances sonores et enfin une réduction massive des émissions polluantes (gaz à effet de serre et pollutions locales). Eprouvées dans d'autres écoquartiers, les mesures suivantes se sont révélées particulièrement efficaces : interdiction aux résidents de se garer dans le quartier sauf pour décharger le véhicule ; renoncement à la possession d'un véhicule privé ou obligation d'avoir une place de parc située en périphérie du quartier ; mise à disposition des résidents de véhicules électriques ou au gaz, grâce à un système de réservation intranet (*car-sharing*) ; connexion performante au réseau de transports publics.

*Solidarité, convivialité et participation*

Poser les conditions préalables à la création de liens sociaux, ciment du futur quartier. Assurer une mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle en diversifiant l'offre de logements ou des surfaces dédiées aux activités et en réservant des lieux de rencontre, d'échange et de participation à la vie du quartier. Compléter et redynamiser la démocratie représentative par un processus de concertation.

*Bien-être, santé et confort*

Garantir le confort, améliorer la qualité de vie des habitants dans les bâtiments et dans les espaces publics ou naturels. Favoriser l'utilisation de matériaux sains, avoir recours aux techniques et concepts assurant le confort du point de vue thermique ou de l'éclairage naturel, lutter efficacement contre les nuisances sonores. Offrir finalement un cadre de vie à taille humaine en réservant une place de choix aux espaces naturels de qualité.

*Culture et patrimoine*

Préserver, valoriser et construire sur le patrimoine culturel bâti et naturel. Rétablir l'acquis culturel et le sens de l'identité locale ou régionale ; choisir les structures et les systèmes qui se construisent sur ce patrimoine ; stimuler, par des espaces de formation, des chantiers pédagogiques, etc., une nouvelle culture de durabilité et augmenter, ce faisant, le niveau d'éducation et de compétence professionnelle.

*Sécurité*

Poser les conditions préalables pour la sécurité des biens et des personnes dans les logements et dans le quartier. Améliorer la sécurité routière à l'intérieur du quartier par un dispositif de restriction d'accès des automobiles (cf. transports durables). Participer localement à la gestion des risques naturels en adoptant les concepts et les techniques limitant l'impact du quartier sur son environnement immédiat et global.

#### *Mixité fonctionnelle et attractivité du quartier*

Assurer une mixité emplois-logements, voire réserver des espaces à disposition des habitants souhaitant travailler sur place afin d'animer la vie du quartier, d'améliorer son attractivité et de réduire les déplacements pendulaires. Prévoir des équipements publics et privés (sports, loisirs, commerces, écoles, espaces de rencontre, etc.) également ouverts aux non résidents afin de contribuer à la vie sociale, culturelle et économique du quartier.

Afin de préserver l'attractivité économique des logements et de contenir le niveau des loyers ou des prix à la vente, le surcoût à l'investissement (subventions déduites) induit par les mesures en faveur du développement durable devra se situer dans une fourchette maximale de + 8% à + 15%. Par ailleurs, la majeure partie de ce surcoût sera compensée par des baisses de charges en chaleur, en eau et en électricité.

#### *Economie locale et responsable*

Développer l'offre de commerces ou des activités économiques privilégiant la valorisation des ressources indigènes, redynamisant le tissu économique local et possédant une culture de développement durable (commerce équitable, label de qualité et traçabilité des produits, certification environnementale, etc.). Prévoir des services de proximité.

#### *Aliments locaux et durables*

Soutenir l'agriculture locale à faible impact environnemental (biologique) ou les producteurs possédant une certification de qualité, en particulier à destination de la restauration collective (écoles, etc.). Développer les commerces distribuant ce type de produits afin d'offrir une alternative locale et durable dans le domaine de l'alimentation. Dédier des espaces à des potagers ou à des vergers réservés aux habitants du quartier.

### 3.3 Les déplacements

#### 3.3.1 Un réseau de transports publics à compléter

Le développement d'une ligne de transports publics destinée à desservir le secteur Beaulieu–Plaines-du-Loup–Blécherette était déjà inscrit dans le Plan directeur communal (PDC) voté par votre Conseil en 1995, dans le chapitre traitant de la mobilité. Cette ligne, partant du centre ville, devait assurer la connexion avec les autres axes lourds formés par le m1 et le m2. Actuellement à l'étude, elle devra disposer d'une capacité et d'un niveau de service comparables à ceux des m1 et m2 afin d'offrir une vraie alternative à la voiture pour toutes les activités planifiées dans ce secteur.

Le Canton, par son Service de la mobilité, vient de lancer, en collaboration avec les tl et le représentant de la Ville de Lausanne dans le groupe de travail « Schéma directeur du centre », une étude générale sur le développement d'un réseau d'agglomération des transports publics dits lourds. Bien évidemment, la ligne desservant le secteur Beaulieu–Plaines-du-Loup–Blécherette fait partie intégrante de cette étude. D'ici début 2008, les différents axes de développement des transports collectifs (TC) lourds devraient être connus, ainsi que leur tracé, les arrêts et la technologie préconisée pour chaque ligne.

#### 3.3.2 Secteur sud

Du point de vue de la mobilité, il est nécessaire d'estimer les effets des activités planifiées dans le secteur des Prés-de-Vidy sur le réseau des transports publics et d'évaluer les adaptations les plus pertinentes à mettre en œuvre.

A cette fin, une étude d'accessibilité multimodale a fait l'objet d'un mandat confié à un bureau spécialisé. Celle-ci portera une attention particulière aux cheminements piétons et aux interfaces des TC afin d'inciter à l'usage de ces derniers, que ce soit pour les visiteurs des centres commerciaux, ou pour ceux des différentes manifestations qui seront organisées dans le nouveau stade ou à la piscine.

Compte tenu du programme des activités planifiées, cette étude devra permettre de traiter les points suivants :

- l'évaluation des différentes variantes d'adaptation du réseau routier en fonction du trafic automobile généré, avec comme objectif de base de préserver les quartiers des nuisances du trafic automobile ;
- l'évaluation de la surface de vente envisageable du centre commercial, en tenant compte de la desserte en TC existante et de son renforcement souhaité ainsi que du réseau routier envisagé ;

- la vérification de l’opportunité de construire un P+R à l’intérieur de la boucle de l’autoroute à la Bourdonnette (voir point 4.1.2 ci-dessous);
- la proposition de connexions piétonnes sûres et confortables entre les installations prévues et les arrêts de bus et du m1 de la Bourdonnette. Il en sera de même en ce qui concerne les itinéraires cyclables.

Par ailleurs, la réflexion tiendra compte des différents projets structurants en cours de développement dans le secteur. Il s’agit notamment des projets liés à la transformation du tronçon autoroutier A1 compris entre la Maladière et l’échangeur de Bussigny en une «autoroute urbaine» et de ceux liés au développement des terrains situés sur la commune de Chavannes-près-Renens, le long de la route de la Maladière.

Les propositions découlant de l’étude du nouveau Plan de circulation Sous-Gare feront partie intégrante de cette réflexion pour s’assurer, d’une part, qu’il n’y aura pas de reports de circulation dans les quartiers Sous-Gare dus aux activités planifiées et, d’autre part, que les lignes des transports publics ne seront pas perturbées lors de manifestations attendues.

Ce nouveau plan de circulation prévoit notamment :

- la modération de trafic dans les quartiers de Montchoisi, Closelet et Ouchy ;
- la mise en place de nouvelles zones 30 km/h ;
- la tranquillisation d’axes routiers comme l’avenue de l’Elysée et l’avenue de Cour est ;
- la construction d’un tunnel court entre l’avenue de Rhodanie et l’avenue de l’Elysée qui permettra de capter une part importante du trafic local disséminé actuellement dans les quartiers. Cette construction devra intégrer l’introduction de mesures d’accompagnement aussi bien sur Lausanne que sur le territoire des communes voisines, à l’est, afin de dissuader toute augmentation du trafic de transit par le sud ;
- la construction d’une trémie dénivelée dans le sens sortie de ville, à l’avenue de Rhodanie, permettant de fluidifier le trafic et d’assurer par conséquent une bonne progression des lignes de transports publics de surface.

Rappelons aussi que dans le Plan directeur communal (PDC) de 1995, la construction d’une traversée souterraine d’Ouchy était déjà inscrite dans la carte déterminant l’organisation (hiérarchisation) du réseau routier communal. Le financement de la trémie devrait être assuré par le réseau des routes nationales, soit l’Office fédéral des routes. Le tunnel, quant à lui, a fait l’objet d’une appréciation favorable du Conseiller fédéral en charge de l’Office fédéral des routes, M. Moritz Leuenberger, lors de sa visite à Lausanne en juin 2004. De plus, ce projet est planifié dans le Plan d’agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il est projeté en 2017 ; toutefois, pour l’équilibre du projet, il pourrait s’avérer souhaitable que cet objet soit avancé dans le temps.

En ce qui concerne l’accessibilité en transports individuels au nouveau stade Pierre-de-Coubertin, il n’est prévu aucune augmentation de l’offre en stationnement existante, dans la mesure où le P+R de la Bourdonnette sera à disposition des automobilistes. Les cheminements piétons depuis les zones de stationnement ou depuis les arrêts des transports publics seront réaménagés pour répondre à la future capacité du stade.

Une attention toute particulière sera portée à la compatibilité de l’ensemble des mesures proposées avec le Schéma directeur de l’ouest lausannois (SDOL), notamment les résultats des chantiers 1 et 6, avec le Projet d’agglomération Lausanne-Morges (PALM) et avec le Plan OPair (Plan cantonal des mesures de lutte contre la pollution de l’air).

### 3.3.3 Secteur nord

Avec la redistribution complète des activités prévues entre la Pontaise et la Tuilière, une étude d’accessibilité multimodale sera entreprise sur l’ensemble du secteur. Elle devra en particulier vérifier les options connues à ce jour, notamment :

- la relocalisation du parking actuel du vélodrome, qui totalise près de 1200 places de stationnement gérées pour la grande majorité en P+R, auxquelles il convient d’ajouter les 166 places du P+R de la Tuilière situé à proximité immédiate du terminus de la ligne tl N° 1 ;
- le regroupement de toute l’offre de stationnement sur un site plus excentré, imaginé le long de la route de Romanel, elle-même déviée depuis le carrefour de la Blécherette en direction du carrefour du Solitaire sur la commune de Romanel-sur-Lausanne et longeant la piste de l’aérodrome.

Ce site devrait donc avoir une capacité d’environ 1000 à 1500 places et coïncider avec le futur terminus de la ligne de transports publics qui desservira tout le couloir des Plaines-du-Loup en remplacement de la ligne tl N° 1 actuelle.

Dans ce secteur, la desserte en transports publics est aujourd'hui assurée principalement par la ligne tl N° 1. Celle-ci transporte 6 millions de voyageurs par an, ce qui en fait une des principales lignes du réseau tl. Malheureusement, sa vitesse commerciale moyenne stagne (moins de 14 km/h) et se situe en dessous de celle des autres lignes importantes.

Cette desserte est complétée aujourd'hui par la ligne tl N° 11, qui relie la Blécherette aux Bergières en passant par l'avenue du Grey. En 2008, dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau tl qui accompagnera le m2, cette ligne sera remplacée par la ligne N° 21, qui reprendra l'ancien itinéraire en le prolongeant par l'avenue de Beaulieu, le pont Chauderon, puis l'avenue Ruchonnet avant de rejoindre la gare CFF, où elle aura son terminus. Précisons encore que cette ligne aura une fréquence de six minutes aux heures de pointe.

Des mesures ont été prises il y a 5 ans, grâce au vote des crédits prévoyant une amélioration des conditions de circulation sur cette ligne (TVR). Elles ont permis notamment l'aménagement de nouvelles voies bus dans le secteur des Plaines-du-Loup. Ces améliorations n'ont malheureusement pas pu être poursuivies sur le reste du parcours et notamment sur l'avenue de Beaulieu, le pont Chauderon et l'avenue Ruchonnet, principalement à cause de l'exiguïté de la voirie.

A ce constat, il convient d'ajouter la problématique de la desserte en transports publics du Palais de Beaulieu qui, tant depuis la gare CFF que depuis la Blécherette, n'est pas optimale lors des grandes manifestations. La situation est encore plus délicate en ce qui concerne l'accessibilité automobile qui ne permet pas de retenir suffisamment le trafic aux abords de l'entrée de ville grâce à une offre suffisante en P+R et à un transport collectif performant, ce qui engendre régulièrement des gênes importantes pour les riverains de Beaulieu.

Cette problématique est connue depuis longtemps et le Plan directeur communal (PDC), voté en 1995 par votre Conseil, relevait déjà à cette époque le besoin d'améliorer la desserte en transports publics par la construction d'un métro ou d'un autre moyen de transport performant reliant le centre ville à la Blécherette.

Les activités additionnelles de loisirs, de sports, d'habitat et de services, planifiées dans le cadre du projet Métamorphose, imposent la recherche d'une solution satisfaisante à la demande en mobilité supplémentaire à celle, importante, existant déjà.

On peut même affirmer que le développement de cette nouvelle desserte en transports publics présentera une amélioration très importante pour le nord lausannois. Sa réalisation devra être planifiée en fonction du développement des différentes activités. C'est toutefois une condition importante pour une réalisation rationnelle et respectueuse de l'environnement du projet Métamorphose sur ce site.

### *3.4 La participation*

#### *3.4.1 Information, consultation, négociation*

##### *Rappel de quelques principes de base et orientation générale*

Le principe de la participation appliqué à l'urbanisme est une pratique de la politique urbaine qui peut être comprise comme une offre en direction des habitants, comme un appel à l'invention ou à la réinvention de la cité par elle-même. Cette méthode d'urbanisme pratique prend la forme d'une gouvernance ouverte : elle ne limite plus l'accès au cercle de la décision et de l'action aux seules institutions et aux agents économiques. Au contraire, elle élargit ce cercle au débat public, avec le risque qu'une telle ouverture induise une consommation importante de temps et d'énergie dans l'élaboration des projets, mais aussi et surtout un empiètement par les associations d'usagers, ou l'utilisateur lui-même, dans des domaines traditionnellement dévolus à la puissance publique et à l'économie. En matière d'urbanisme, cela affecte leurs prérogatives habituelles.

En conséquence, tant par ses perspectives de déploiement (il entend faire place au plus grand nombre possible de compétences et de points de vue), que par ses fondements (il se veut centré sur la pratique et non plus sur la théorie), l'urbanisme négocié et concerté se définit d'abord par sa potentialité à se mettre à la disposition de tous pour être produit par tous et non plus par les seuls professionnels.

Cependant, dans la multitude d'acteurs concernés (Etat, Commune, promoteurs, propriétaires, usagers, citoyens...), la Commune joue un rôle moteur en prenant l'initiative et un rôle final en assumant la responsabilité en matière d'élaboration des plans d'affectation. Elle est sous le contrôle du Canton qui homologue ceux-ci après leur adoption par le Conseil communal. La marge d'intervention des participants reste donc cadrée par le tissu institutionnel.

Le processus de la participation ne tombe pas du ciel dans le projet Métamorphose. Bien que déjà introduit dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire depuis 1979 dans l'article consacré à «l'information et à la participation», le concept de participation a été appliqué à Lausanne dans différents projets ponctuels et de manière plus importante et plus structurée dans Quartiers 21 (introduit en 2002).

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979 sert avant tout de référence supérieure au cadre d'application que sont les lois cantonales. Mais en réalité, les deux échelons de lois (fédéral et cantonal) possèdent à la fois des éléments de référence et d'application. L'article 4 de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit :

*Alinéa 1* : «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.»

*Alinéa 2* : «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.»

*Alinéa 3* : «Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.»

Cet article distingue donc clairement deux notions : l'obligation d'informer et la possibilité offerte à la population de participer. Bien que distinctes, ces deux notions sont liées puisque l'information est une condition nécessaire mais non suffisante à la participation. Toutefois, cet article ne donne aucune modalité d'application concrète de la participation, celle-ci étant laissée à la libre appréciation des Autorités chargées de l'aménagement, donc au niveau cantonal. La notion de participation reste encore floue. La loi indique qu'elle doit être «adéquate», mais ne précise pas s'il s'agit là d'une simple information ou d'une participation extensive où la population aurait un rôle actif.

Quant à l'article 4 du RATC (Règlement cantonal sur l'aménagement du territoire et les constructions) du 19 septembre 1986 sur l'information et la participation, il définit ces notions comme suit :

«L'autorité chargée de l'étude d'un plan directeur ou d'un plan d'affectation choisit les moyens appropriés pour assurer l'information et la participation de la population ; l'information et la participation portent sur les objectifs généraux d'aménagement et sur les mesures envisagées pour leur réalisation ; lors de l'élaboration des plans, l'autorité tient compte des propositions qui lui sont faites dans la mesure compatible avec les objectifs poursuivis.»

Globalement, l'obligation d'informer est donc reprise au niveau cantonal. Mais en ce qui concerne la participation, le choix de son utilisation reste sous le commandement de l'Autorité concernée. Le règlement reste très flou quant à son application. C'est donc finalement le «bon vouloir» de l'Autorité locale qui va déterminer la pratique retenue.

#### *Définition de la participation*

La participation peut être définie comme un «processus à travers lequel un projet est collectivement élaboré dans le but de faire usage des différents types de savoirs utiles au projet à travers un processus d'apprentissage impliquant les acteurs concernés»<sup>9</sup>. Elle ne prend tout son sens «qu'à partir du moment où la population se voit offrir les moyens réels d'intervenir effectivement dans le processus d'élaboration des plans, en exerçant une véritable influence sur le résultat à atteindre»<sup>10</sup>. Ce qu'il est important de relever dans cette première définition est que la participation ne s'applique qu'au moment d'une réelle prise en compte de la population, en excluant ainsi de son champ toutes les formes de communication unilatérale et de «participation partielle». On entend par «participation partielle» d'autres niveaux de participation qui peuvent être classés selon un ordre hiérarchique en fonction du degré d'implication des publics concernés, des moyens utilisés et surtout du pouvoir d'influence ou de décision accordé au public. On peut en effet distinguer :

**L'information** : elle permet d'énoncer et d'expliquer des orientations, des choix et des décisions par le biais d'une communication unilatérale qui aboutit à de meilleures connaissances de la part de la population.

**La consultation** : elle permet de soumettre diverses propositions aux publics concernés, d'évaluer les réactions qu'elles entraînent et d'effectuer un choix ou de le modifier en conséquence.

**La concertation ou la négociation** : elle consiste à élaborer une solution en collaboration directe avec les intervenants concernés, qui sont alors considérés soit comme des partenaires, soit comme ayant des intérêts potentiellement opposés.

<sup>9</sup>Söderström O., *Les temps de la ville*, Université de Neuchâtel.

<sup>10</sup>*Idem*.

Si l'on part du principe que la participation prend en compte tous les processus dans lesquels la population intervient, même partiellement, on peut alors la définir comme « l'ensemble des possibilités démocratiques offertes à la population de collaborer à la prise de décision. Une participation authentique est alors un engagement actif des citoyens dans la résolution des problèmes qu'ils jugent essentiels et pertinents et dont ils peuvent effectivement concourir à élaborer et à contrôler les solutions »<sup>11</sup>.

*La proposition municipale : le dépassement de l'entre-deux*

Le parti pris choisi et proposé par la Municipalité est celui d'une participation authentique. Citoyens et groupes représentatifs sont invités à donner librement leur avis, avec la garantie qu'ayant mobilisé leurs capacités d'imagination et de réflexion, leur sens critique, ils seront écoutés – tout en restant dans le cadre formel du gouvernement représentatif. Le processus associe, dans la phase liminaire de définition du projet, la consultation et le consensus. Les représentants des citoyens restent finalement juges du respect des engagements pris et de la transparence du processus de prises de décision. Ces dernières restent fondamentalement indéterminées au départ, mais sont systématiquement explicitées et expliquées. La Municipalité propose donc un processus associant consultation et consensus. Elle reconnaît l'indétermination initiale des choix, progressivement élaborés ensuite à travers un processus concerté et négocié – le contrôle représentatif étant le garant du fonctionnement ainsi annoncé.

Reste à proposer une manière d'organiser dans la pratique et sur la durée la co-construction généralisée du projet Métamorphose. Le projet portant sur deux espaces urbains nettement distincts, non seulement en leur spécificité de nord et sud, mais surtout par la nature des espaces de négociation que chacun d'eux recèle. Le premier contient une « page blanche » sur laquelle un écoquartier doit être planifié, le second est déjà composé de programmes très déterminants qu'il reste à organiser dans un espace contraint.

Le projet Métamorphose s'élabore dans des circonstances particulières : une partie des décisions sont déjà prises ; il se déploie sur deux sites ayant une relation dialectique entre leurs devenir respectifs (démolition ici, construction là-bas) ; la collaboration avec des représentants de l'agglomération est nécessaire (certains équipements prévus étant de niveau régional voire cantonal, avec une aire d'influence équivalente). On peut dès lors se demander quel est le dispositif de participation idoine à proposer pour définir la meilleure adéquation des réalisations aux usages, aux pratiques, aux aspirations – mais aussi aux conditions objectives (juridiques, économiques, architecturales) de réalisation.

Après examen des expériences réalisées tant à Lausanne que dans d'autres villes, il apparaît que les principaux risques qu'encourt un processus de participation sont les suivants :

*La frustration* – elle intervient lorsque les avis exprimés ne sont pas pris en compte sans justification ; les populations ont alors l'impression de n'avoir pas été entendues.

*L'alibi* – souvent corollaire du précédent, ce sentiment intervient si le processus donne l'impression de n'avoir été utilisé que pour justifier des choix prédéterminés en amont.

*L'abandon* – résultat d'un processus qui ne comprend pas le retour vers les participants après les phases décisionnelles.

*La perte de temps et/ou l'enlisement* – piège plutôt technique qui se referme lorsque le processus survalorise le débat aux dépens du projet.

### 3.4.2 Charte de la participation

Afin de remédier à ces multiples risques et à l'instar des expériences faites dans des villes comme Lyon ou Dunkerque, la Municipalité propose d'établir un contrat entre les Autorités et la population sous la forme d'une **Charte** de la participation. Cette charte définit les bases de la négociation et représente la condition nécessaire et suffisante pour intégrer le processus. Elle définit les droits et les devoirs des acteurs de la participation.

La charte fixe les règles de base de participation dans le projet Métamorphose de Lausanne. Elle décrit les objectifs, les valeurs communes, les principes structurels et de fonctionnement (cf. annexe 2). Les grandes lignes de ce contenu sont proposées ici. Après leur acceptation par votre Conseil, la charte elle-même sera rédigée par la Municipalité. Elle pourra alors être portée à votre connaissance et publiée. Elle contiendra :

---

<sup>11</sup> D. Olivry, *Du conflit à la coopération...*, Programme national de recherche, Zurich, 1994.

*Les objectifs*

Les objectifs sont l'élaboration des projets urbanistiques et architecturaux décrits dans le présent rapport-préavis, soit :

- la réalisation aux Prés-de-Vidy d'un ensemble immobilier comprenant un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique couverte, un boulodrome, des activités économiques, des logements, etc., et à proximité du parc Bourget d'une zone de jardins familiaux et d'un P+R (cf. § 4.1) ;
- l'aménagement du secteur Pontaise–Blécherette avec un quartier à haute valeur environnementale, comprenant des équipements sociaux et culturels, le redéploiement des installations sportives, l'aménagement d'un P+R, etc. (cf. § 4.2) ;
- la planification et la construction d'un moyen de transports publics performant entre le centre ville et la Blécherette (cf. § 4.3).

*Les options et valeurs communes*

Les valeurs partagées par les acteurs du processus participatif sont les suivantes :

- la méthode s'appuyant sur la reconnaissance des trois piliers informer, consulter, négocier, chacun des trois principes étant adapté à l'une ou à l'autre des phases du processus ;
- la reconnaissance des compétences respectives des divers acteurs : citoyens/habitants (individus et milieux associatifs), Autorités, professionnels ;
- l'inscription du projet dans les valeurs fondamentales de la ville que sont la densité, la proximité, l'hétérogénéité ;
- la nécessité de valoriser toutes les composantes du quartier : logements, activités, équipements ;
- l'engagement des acteurs pour atteindre l'efficacité (volonté d'aboutir), la réciprocité (écoute mutuelle) et la durabilité (objectif global du développement durable) ;
- la reconnaissance du cadre institutionnel à respecter (obligations et responsabilité des Autorités, cadre juridique, etc.).

*Les principes structurels et de fonctionnement*

Le processus de participation sera géré par un groupe de pilotage constitué de représentants de la Municipalité, les modérateurs d'ateliers, les chefs de projet et des mandataires qui en garantiront la bonne marche. La charte établit le type d'instruments nécessaires et suffisants pour chacune des différentes phases du processus, de l'information à la négociation. Elle est accompagnée d'un descriptif des processus mis en œuvre.

*Processus de déroulement des projets*

Les projets doivent être élaborés selon un principe itératif dans lequel chacun des acteurs a l'occasion de faire valoir son point de vue. D'une manière générale, il suit une succession de cycles comprenant la préparation négociée du programme, la mise en forme par les professionnels, la consultation en retour des participants, la décision et la prise de responsabilité de l'Autorité (qui endosse les options prises lors du processus).

Cette élaboration est adaptée aux différentes caractéristiques des sites et des thématiques.

Au sud par exemple, le programme du complexe immobilier qui contient et accompagne le stade et la piscine est tel – par sa nature économique (partenariat privé-public) et technique (contraintes de site et d'accessibilité) – que la marge de négociation dans la rédaction du programme est réduite. L'Autorité aura comme mission prioritaire de choisir le ou les partenaires qui feront la meilleure synthèse entre les contraintes économiques et écologiques. Dans ce secteur, c'est la consultation et l'information qui domineront. Pour celui des jardins familiaux, la négociation est en revanche déjà en cours.

Au nord, les situations seront diverses, entre le secteur de la Tuilière aux enjeux plus réduits et celui des Plaines-du-Loup où le champ d'application de la trilogie information / consultation / négociation sera maximal (cf. ci-dessous).

Dans le domaine de la planification des transports enfin, il est difficile de préciser à ce jour quelle est la marge de manœuvre pour des phases de concertation dans la mise en place du concept. En effet, le choix du tracé et de la technologie est très largement conditionné par des équilibres technico-économiques. Cependant, même dans ce processus, des étapes de consultation et d'information peuvent être proposées de manière sensiblement plus suivies que par le passé. Dans un second temps (affinement du tracé, du positionnement des stations, de l'architecture de celles-ci), les phases de négociation peuvent retrouver toute leur place.

### 3.4.3 Pilotage de la démarche participative

Le pilotage de la démarche participative sera assuré par la Municipalité sous la conduite de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine et de la Direction de la sécurité publique et des sports, qui en dirigeront le GROPIL (groupe de pilotage). Tous les dicastères y seront associés en fonction des thématiques et des lieux abordés, ceci de manière à assurer la transversalité indispensable à l'aboutissement des projets. C'est ainsi par exemple que pourront être intégrés au processus, tour à tour, l'Administration générale pour le suivi économique et le financement des équipements publics, la Direction de la sécurité publique et des sports pour la planification des infrastructures sportives, la Direction de la culture, du logement et du patrimoine pour l'écoquartier, celle des travaux pour la planification générale et les transports, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation pour la prise en compte des équipements sociaux et scolaires, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour la prise en compte de la problématique sociale et des espaces verts, la Direction des services industriels pour le concept éco-énergétique.

Outre la coordination exercée par le groupe de pilotage, un rôle particulier de médiation sera, en fonction des nécessités, dévolu à la Municipalité qui sera appelée à suivre de près l'ensemble du processus et à intervenir au besoin, appuyée sur le plan administratif par le Service des études générales et des relations extérieures. Cette fonction de médiation permettra d'éviter les blocages éventuels et constituera le meilleur moyen d'assurer la pesée des intérêts en présence de visions divergentes, inévitables dans un projet d'une telle ampleur.

### 3.4.4 La participation dans l'écoquartier

Compte tenu de l'impact de l'opération de renouvellement urbain décrite dans ce rapport-préavis, face aux enjeux écologiques globaux, et plus particulièrement à la possibilité de construire un écoquartier constituant un début de réponse à ces mêmes enjeux, il est essentiel de favoriser le processus de concertation avec les habitants, notamment ceux qui vivent ou souhaitent vivre dans ce périmètre d'aménagement. Afin de faciliter et de légitimer la prise de décision des pouvoirs publics, la Municipalité propose de recourir à une procédure de démocratie participative, en soumettant au débat public les grandes orientations relatives à la réalisation d'un écoquartier sur le périmètre de la zone nord du projet Métamorphose. En effet, mobiliser les habitants dans un processus d'expression libre permet de recueillir les opinions, idées, critiques, approbations, en vue d'adapter, d'enrichir, voire de réorienter le projet commun.

Cette démarche aura donc pour principal objectif d'accéder à un niveau déterminant d'acceptabilité du projet, de tendre au consensus en éclairant le choix des élus d'une part, et en informant, en responsabilisant puis en associant les Lausannois au projet de construction du premier écoquartier romand d'autre part. En élaborant une stratégie de participation, ce processus s'accompagnera d'un enrichissement du projet tout en favorisant, à long terme et par un principe de coresponsabilité, l'appropriation du projet et du quartier écologique par les habitants.

La démarche proposée s'inspire de ce qui a eu lieu dans la ville allemande de Freiburg. Dès les débuts de la planification, les habitants ont été invités à une « participation élargie » dépassant le cadre institutionnel. Les personnes intéressées ont pu se réunir dans des cercles de travail coordonnés par le « Forum Vauban ». Constitué en association des citoyens, le Forum, qui est financièrement soutenu par la Ville, dispose d'un bureau qui sert aussi de centre d'information.

La participation des habitants du quartier Vauban a été constante pendant cinq ans, depuis le concours d'architectes jusqu'aux travaux. Au départ, la concertation a intéressé les étudiants et les milieux alternatifs déjà présents sur le site. Elle a ensuite été élargie aux organisations écologiques, puis aux acquéreurs potentiels. A l'issue de cette démarche, seuls 10 % à 15 % des décisions sont restées conflictuelles et ont dû finalement être tranchées par la mairie.

## 4. Descriptions des projets et des sites concernés

### 4.1 Site sud

La répartition des équipements, des activités et du logement sur le territoire sud est très largement conditionnée par des facteurs d'ordre technique. En effet, les questions liées à la gestion des accès, des nuisances existantes et des impacts des installations futures, dans un environnement relativement contraint, n'offriront vraisemblablement que peu de marge de manœuvre. Les résultats des études d'accessibilité et d'impact seront déterminants (cf. annexe 5).

#### 4.1.1 Secteur Prés-de-Vidy

Le site connu comme étant celui des « roseraies Tschanz », situé à l'est du quartier de la Bourdonnette, accueillera un ensemble de bâtiments comportant :

- un stade de football d'une capacité de 12'000 à 15'000 places assises aux normes de la Swiss Football League (catégorie A+);
- une piscine couverte olympique (bassin de natation de 50 m x 25 m, bassin d'entraînement avec fond mobile<sup>12</sup> de 25 m x 25 m, une fosse de plongeon de 25 m x 14 m avec plongeoirs 1 m, 3 m, 5 m et 10 m);
- un boulodrome couvert de seize pistes et des aires extérieures;
- un terrain de football d'entraînement en gazon synthétique;
- un centre commercial dont l'importance et la typologie restent à préciser;
- diverses surfaces d'activités tertiaires, (bureaux du Service des sports notamment);
- des activités culturelles et économiques complémentaires, par exemple un hôtel de 100 à 200 chambres permettant notamment de nombreuses synergies en matière de stages et de camps d'entraînement et susceptible de bénéficier de la proximité du site universitaire;
- des logements;
- un parking.

La réalisation du complexe de la Bourdonnette–Prés-de-Vidy se fera sur le principe largement éprouvé du « Partenariat Public-Privé » (PPP). Les modalités de ce partenariat ne sont pas encore arrêtées, mais son principe général prévoit la recherche, par l'entremise d'un appel d'offres, d'un ou de plusieurs investisseur(s). Un concours d'architecture sera ensuite organisé en collaboration avec le ou les investisseur(s) désigné(s). La Ville de Lausanne lui (leur) octroiera un droit de superficie gratuit sur la zone concernée. A charge pour lui (eux) de construire le projet (comprenant un stade de football, une piscine couverte olympique, un centre commercial et des activités liées au tertiaire). En aucun cas les activités sur ce site ne doivent être une concurrence importante à celles de la Ville. Le trafic généré fera l'objet d'une attention particulière de la Municipalité. Les travaux achevés, la Ville de Lausanne recevra gratuitement les lots de PPE correspondant au stade et au gros œuvre de la piscine, dont l'aménagement final sera à sa charge. Le boulodrome couvert et le terrain de football extérieur (en gazon synthétique) seront réalisés et financés par la Ville de Lausanne. Le statut des bureaux du Service des sports (location ou copropriété) devra encore être précisé.

#### *Statut foncier*

Le terrain des Prés-de-Vidy destiné à ce projet est constitué de 4 parcelles. Deux d'entre-elles totalisant près de 100'000 m<sup>2</sup> appartiennent à la Ville. Les deux autres sont en mains privées.

#### Acquisition des parcelles N° 4224, route de Chavannes 61-63 et N° 4228, route de Chavannes 45

La réalisation du complexe de la Bourdonnette–Prés-de-Vidy implique l'acquisition de la parcelle N° 4224, propriété de M. Ernest Tschanz et de la parcelle N° 4228, propriété de M. Willy Weyermann et de M<sup>me</sup> Elisabeth Graf.

#### La parcelle N° 4224

Cette parcelle, située à l'adresse route de Chavannes 61-63, a une surface de 2726 m<sup>2</sup>, dont 2067 m<sup>2</sup> en place-jardin, le solde de la surface étant constitué par différents bâtiments permettant l'exploitation d'une roseraie et par deux habitations destinées à loger le personnel; elle est propriété de M. Ernest Tschanz.

De plus, M. Tschanz loue à la Commune une parcelle de 2032 m<sup>2</sup> pour un montant de Fr. 800.– par année.

Outre l'acquisition proprement dite du terrain, il y aura lieu de prendre en considération les coûts liés au départ de l'entreprise et à son installation sur une parcelle située à Saint-Prex.

Nous relevons que des contacts avaient déjà eu lieu en 1998, mais n'ont pas abouti. Les négociations sont en cours.

<sup>12</sup>La mise en place d'un fond mobile est la condition sine qua non pour l'accueil des écoles.

#### La parcelle N° 4228

Il s'agit d'un bien-fonds situé à la route de Chavannes 45, d'une surface de 910 m<sup>2</sup>, sur lequel est bâtie une villa propriété de M. Willy Weyermann et de M<sup>me</sup> Elisabeth Graf. Les propriétaires ont déclaré d'emblée vouloir vendre leur immeuble à la Commune.

Là également, en 1997, des discussions étaient intervenues entre les propriétaires et la Commune, discussions restées sans lendemain, les parties n'étant pas tombées d'accord sur le prix.

Les négociations sont en cours.

Ce site, compris dans le périmètre de la zone archéologique, est susceptible d'abriter des vestiges datant de l'époque romaine. Avant toute construction, des fouilles devront être effectuées par des spécialistes, en collaboration avec les services de l'Etat. Il y aura lieu d'effectuer la démolition des ouvrages existants avant de les entreprendre.

#### 4.1.2 Secteur parc Bourget

##### *Jardins familiaux*

La parcelle située à l'ouest des terrains de la Step de Vidy, d'une superficie d'environ 17'000 m<sup>2</sup>, pourra accueillir une part importante des bénéficiaires actuels du groupement des jardins familiaux des «Prés-de-Vidy», ceux-ci devant faire la place pour les nouvelles fonctions évoquées plus haut.

Ces surfaces initialement réservées pour une extension de la station d'épuration pourront être libérées pour y implanter des lopins, seule une petite zone restant réservée à son affectation d'origine. C'est à l'évolution dans les techniques de traitement des eaux usées, qui demande des surfaces plus restreintes, que l'on doit cette possibilité de mise à disposition.

Ces terrains sont actuellement cultivés en pépinière par le Service communal des parcs et promenades qui a déjà modifié ses pratiques d'achats. Il a anticipé la perte de ces surfaces en louant des terrains destinés ultérieurement à l'agrandissement de la station de pompage et de filtration du Service des eaux à Saint-Sulpice.

Le sol sera débarrassé et travaillé pour recevoir les plantations des locataires transférés dans les meilleures conditions possibles.

##### *P+R*

Envisagé depuis déjà quelques années, un P+R d'environ 1200 places pourra être aménagé dans la boucle sud-est de la sortie de l'autoroute. Son intérêt se trouve renforcé par la complémentarité avec les activités sportives et commerciales durant les périodes où il n'est pas occupé par les pendulaires. Par ailleurs, le P+R de Provence, jouissant d'une situation exceptionnelle tant par la qualité de son environnement que par la qualité de sa desserte en transports publics, sera supprimé et pourra être remplacé par des logements.

##### *Déplacement d'une station de détente du gaz*

Le poste de détente et de comptage du gaz naturel de Vidy doit impérativement être déplacé pour permettre la construction du nouveau stade. Ce poste, situé sur la principale parcelle destinée au futur stade et aux autres constructions, assure l'interface entre le gazoduc lémanique et le réseau de distribution local. Il alimente l'ensemble de l'ouest lausannois en exploitation normale et supplée le poste de Bellerive en cas de défaillance de celui-ci.

Gaznat SA a procédé à une pré-étude des sites potentiels susceptibles d'accueillir ces installations en respectant les distances de sécurité requises par l'Ordonnance sur la protection des accidents majeurs (OPAM) et l'Inspection fédérale des pipelines (IFP) pour de telles installations. Un crédit d'étude est sollicité pour finaliser cette analyse, définir le projet et déterminer ses coûts.

Le déplacement de ce poste, qui permettra de déclasser des conduites haute pression de 25 à 5 bars, s'insère parfaitement dans la réorganisation plus générale du réseau de distribution de gaz prévue dans cette zone. Actuellement, un autre poste de détente et une sphère de stockage, situés à Malley, sont également alimentés par une conduite haute pression à 25 bars, qui présente un risque élevé en zone urbaine. Pour améliorer la sécurité, le réseau sera réorganisé pour une exploitation à 5 bars de manière à mettre la sphère hors service.

Ces modifications permettront de libérer une surface d'environ 10'000 m<sup>2</sup> dans le sud de la plaine de Malley, sur le territoire de la commune de Renens, grâce au démantèlement de la sphère de stockage, du poste de détente et des installations de service et des ateliers qui les jouxtent. Toute la parcelle du sud de Malley, d'une surface d'environ 30'000 m<sup>2</sup>, pourra alors être revalorisée comme zone à bâtir pour des logements.

La réorganisation du réseau de gaz dans la zone de Malley devra de toute façon être planifiée à court terme, indépendamment du projet Métamorphose, pour des raisons de sécurité et de modernisation du réseau du gaz.

L'ensemble des opérations décrites ci-dessus sera compensé financièrement par la revalorisation du site de Malley dont les terrains seront destinés à l'immobilier.

#### *Statut foncier*

La parcelle réservée aux jardins familiaux est propriété de la Ville. Celle où il est prévu de construire le P+R appartient au domaine public de la Confédération.

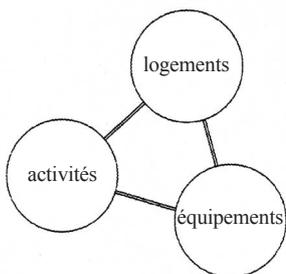
#### 4.1.3 Secteur Coubertin

La construction du nouveau stade entraînera la démolition du Stade olympique de la Pontaise, permettant ainsi de disposer de surfaces pour la construction d'un nouveau quartier. Se posera alors la question de l'avenir d'Athletissima. S'il ne fait aucun doute que cette manifestation contribue grandement au rayonnement international de Lausanne, son organisation nécessite toutefois de disposer d'un stade adapté aux normes internationales en la matière. A cela s'ajoute la nécessité de répondre aux besoins en installations modernes (ou pour le moins modernisées) exprimés par les clubs d'athlétisme. Le stade Pierre-de-Coubertin est la réponse à tout ceci.

Depuis de nombreuses années, les clubs d'athlétisme, en particulier le Stade-Lausanne Athlétisme, les écoles (publiques et privées) ainsi que les utilisateurs individuels demandent que les installations du stade Pierre-de-Coubertin soient modernisées et permettent l'accueil d'entraînements, de réunions ou de manifestations locales, régionales, voire nationales (actuellement, les clubs et les écoles doivent se rendre à la Pontaise s'ils désirent organiser quoi que ce soit d'une certaine importance). Le retour d'Athletissima au stade Pierre-de-Coubertin<sup>13</sup> permettra de disposer d'une installation sportive polyvalente, moderne et utilisable par tous. Ceci sera possible grâce à la réfection de la piste (en vue de son homologation par la Fédération internationale d'athlétisme – IAAF), à la modernisation des installations techniques et à la création de deux tribunes permanentes : l'une, couverte, de 6000 places assises, comprenant également les aménagements nécessaires aux médias et aux partenaires commerciaux, l'autre, non couverte, de 2000 places. La capacité totale du stade sera portée à 12'000 places, le solde étant obtenu par la mise en place de tribunes provisoires.

#### 4.2 Site nord

C'est un véritable morceau de ville qui pourra se développer ces prochaines années dans le nord. Le processus, qui s'étalera sur 10 ou 15 ans, offrira à un territoire aujourd'hui exclusivement monofonctionnel une profonde mutation comprenant la construction d'habitations, d'activités économiques, d'équipements et de commerces de quartier et régionaux. L'essentiel de ses installations sportives partiellement déplacées, rénovées, ou reconstruites sera conservé. La dimension des espaces disponibles donne à la réflexion sur la thématique du quartier durable décrit plus haut un champ d'application exceptionnel.



L'aspect multifonctionnel du nouveau quartier est une composante essentielle du projet puisque c'est bien un petit morceau de ville qu'il s'agit de réaliser dans ce territoire.

La répartition des activités entre les différents secteurs du site nord et à l'intérieur de ceux-ci, telle qu'elle a pu être évoquée jusqu'ici, n'a qu'une valeur indicative. En effet, c'est par le biais de procédures participatives et de concours d'urbanisme que le projet sera véritablement élaboré (cf. annexes 3 et 4).

<sup>13</sup> Pour un historique d'Athletissima : Préavis N° 2005/25, du 28 avril 2005, «Athletissima. Aide financière.», BCC, à paraître.

#### 4.2.1 Secteur Stade olympique

La construction d'un nouveau stade à la Bourdonnette et l'agrandissement du stade Pierre-de-Coubertin permettent de libérer une importante surface grâce à la démolition du Stade olympique de la Pontaise.

Construit entre 1947 et 1954 par Ch.-F. Thévenaz, architecte, E. Thévenaz, ingénieur, et P. Jaccard, collaborateur, il se compose du stade proprement dit et de ses tribunes couvertes nord (avec leur grand porte-à-faux) et sud, à cheval sur le petit axe, ainsi que de gradins non couverts disposés symétriquement de part et d'autre du grand axe. Le stade est ceinturé par une voie sur laquelle débouchent les accès au stade. A l'extrémité sud du petit axe sont aménagées des entrées secondaires.

Autour du terrain de football a été construite une piste d'athlétisme de 400 mètres, à la ligne de foulée de six/huit couloirs, avec un tronçon rectiligne de 132 mètres.

A l'extrémité nord du petit axe, en bordure de la route des Plaines-du-Loup, se trouve l'entrée principale. Celle-ci donne accès à une vaste cour d'entrée encadrée d'un portique qui s'adosse, à l'est, au club-house et, à l'ouest, à une construction qui abrite les vestiaires des courts de tennis.

La démolition du stade de la Pontaise provoque tout naturellement des réflexes émotionnels de la part d'habitants « habitués » à la présence de cet édifice depuis 50 ans. La vétusté du bâtiment et son inadéquation avec les usages actuels justifient cependant ce sacrifice, ceci d'autant plus que le Conseil communal en a refusé la réhabilitation le 11 novembre 2003<sup>14</sup>. Lausanne conserve cependant de nombreux témoignages de ces architectes et de cette époque. Sur le site lui-même, les études montreront dans quelle mesure il est envisageable de maintenir en place des éléments particuliers comme le portique d'entrée. Cet élément emblématique et signalétique de ce qui a été le plus important stade de football de Suisse trouvera peut-être sa place dans les projets futurs. Dans le même esprit, la conservation d'éléments moins connus, comme le décor mural en céramique signé « Dony, Gasser, Gigon 1968 » situé dans le club-house (à l'est de la cour d'entrée) sera examinée.

L'espace libéré par la démolition du stade, calme, ensoleillé et bien desservi par les transports publics, pourra être réaffecté à la construction de logements.

Toutefois, la vocation sportive de cette zone sera non seulement maintenue, mais aussi renforcée par l'arrivée de nouveaux sports et de nouveaux clubs :

- le centre sportif des Grandes-Roches, annoncé dans le rapport-préavis N° 2005/28, « Planisport (...) »<sup>15</sup>, remplacera, sur un emplacement devant encore être défini précisément, l'actuelle patinoire-vélodrome. Ce centre accueillera une patinoire, une halle de rink et inline hockey et un bâtiment pour divers sports de salle (judo, tennis de table, musculation et haltérophilie, etc.);
- les courts de tennis du Lausanne-Sports seront conservés, mais regroupés autour d'un nouveau club-house (comportant également des vestiaires).

*Statut foncier* : l'ensemble du secteur appartient à la Ville.

#### 4.2.2 Secteur Bois-Mermet

Ce secteur est en grande partie occupé par 2 terrains de sport. Le stade du Bois-Gentil sera conservé en l'état (la réfection de sa tribune prévue dans le cadre du rapport-préavis N° 2005/28, « Planisport (...) »<sup>16</sup> en 2011 étant reportée à une date ultérieure). Le stade des Marronniers sera profondément transformé. Les installations actuelles seront démolies et remplacées par une piste d'athlétisme de 400 m de long comprenant quatre couloirs, une surface engazonnée en son centre, qui permettra les disciplines de lancer, le football, mais également l'accueil d'autres activités (notamment les différentes fêtes organisées par les sociétés locales de gymnastique) et par divers locaux (vestiaires, rangement, infirmerie et buvette).

Dans le même secteur l'avenir de la prison du Bois-Mermet et la question du maintien de cet établissement dans la ville devront également être posés.

*Statut foncier* : à l'exception de la surface de la prison, délimitée par son mur d'enceinte, propriété de l'Etat, l'ensemble du secteur appartient à la Ville.

<sup>14</sup>Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. (...) 3<sup>e</sup> étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. », BCC 2003-2004, T. II, pp. 445-485.

<sup>15</sup>Cf. note 1, p. 876.

<sup>16</sup>Cf. note 1, p. 877.

#### 4.2.3 Secteur Bossons–Plaines-du-Loup

C'est dans ce secteur compris entre l'avenue du Vélodrome et le Service des automobiles que se situent les plus importants enjeux dans la redistribution spatiale. En déplaçant le parking du Vélodrome et tout ou partie des terrains de football actuels plus au nord, c'est une surface de plus de 14 hectares qui devient disponible pour des logements, des activités économiques, des équipements socioculturels ou commerciaux de quartier, etc. Les premières évaluations font état d'une capacité du site de l'ordre de 2000 logements (qui viendraient ainsi s'ajouter à ceux qui sont planifiés dans le préavis 3000 logements). Compte tenu de la « page blanche » que représente cette zone après le départ des terrains de sports, elle a été retenue comme territoire idéal pour lancer un projet de quartier à haute valeur environnementale et pour y appliquer un « urbanisme négocié » au sens décrit plus haut dans le chapitre consacré à la participation.

*Statut foncier* : l'ensemble du secteur compte plus de 140'000 m<sup>2</sup>, dont 14'206 m<sup>2</sup> appartiennent à l'Etat (SAN), 124'836 à la Ville et 1903 à une société privée.

#### 4.2.4 Secteur Tuilière

Les équipements sportifs du secteur Bossons–Plaines-du-Loup ainsi que le parking du Vélodrome y sont relocalisés. Les terrains de football, de même que les vestiaires et locaux techniques nécessaires, seront reconstruits dans la zone qui, depuis l'actuel parking de la Tuilière, longe les routes de Romanel et du Châtelard. Ce nouveau et important pôle sportif comprendra :

- une dizaine de terrains de football (dont plusieurs en gazon synthétique) ;
- des surfaces de jeu « Sport Pour Tous » en accès libre ;
- des vestiaires, des locaux techniques, des buvettes, une salle de musculation, etc.

##### *Salle multisports*

A terme, ce site pourra également accueillir une grande salle multisports.

##### *Route de Romanel*

Le tracé de la route de Romanel entre la Blécherette et le Solitaire sera modifié de manière à améliorer le carrefour de la Blécherette et à faciliter l'exploitation foncière de la poche.

##### *P+R*

Avec l'extension de la ville, le P+R actuel et le parking du Vélodrome seront également déplacés et regroupés, probablement à proximité du carrefour de la Blécherette.

##### *Aéroport*

L'aéroport n'est pas directement touché par le projet, à l'exception d'un hangar comportant une porte métallique remarquable, initialement prévu pour être démolie, qui lui sera rattaché.

*Statut foncier* : l'ensemble de la surface du secteur, qui totalise plus de 235'000 m<sup>2</sup>, appartient à la Ville.

#### 4.2.5 Equipements sociaux, structures d'accueil collectif de jour, écoles, maisons de quartier

Le projet d'un tel quartier, au vu de sa nature et de son ampleur, doit tout naturellement prévoir des espaces dévolus aux équipements sociaux, aux activités de quartier et à la vie associative ainsi que des infrastructures dédiées à l'enfance et à la jeunesse : école, centre de vie infantine et lieux d'accueil de jour. Sur l'ensemble de la ville, l'ampleur du parc immobilier scolaire, formé de bâtiments construits depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au fur et à mesure du développement des quartiers lausannois, permet en partie de répondre sans grandes difficultés aux besoins scolaires liés à une augmentation de la population ainsi qu'aux fluctuations sectorielles du nombre d'enfants. La densité du tissu urbain rend en effet possible une utilisation rationnelle des locaux existants par « ripages » successifs des aires de recrutement des bâtiments scolaires. On fait ainsi coïncider, surtout pour le degré secondaire, le nombre d'élèves à scolariser et la disponibilité des locaux dans les différents collèges.

Pour le futur écoquartier, sa situation géographique à mi-chemin entre deux gros complexes scolaires secondaires, celui des Bergières et celui de C.-F. Ramuz, permettrait d'absorber une part importante de l'augmentation du nombre d'élèves de cet âge. Pour les enfants plus jeunes, la création d'un nouvel équipement de proximité destiné aux premières années scolaires sera sans doute nécessaire, en fonction du type de logements prévu.

La création d'un nouveau bâtiment permettrait de concevoir le programme de construction en tenant compte dès le départ non seulement des besoins scolaires, mais également des espaces nécessaires aux structures périscolaires, voire à une maison de quartier.

Pour l'accueil de jour des enfants et la vie associative, il s'agit en effet de tenir compte du projet Agenda 21, 7<sup>e</sup> partie, qui prévoit la mise en place de maisons de quartier sur l'ensemble du territoire, et de répondre aux objectifs fixés pour les APEMS et la petite enfance, à savoir :

- maintenir l'objectif atteint en 2004 de couvrir la totalité des besoins en structures périscolaires au niveau primaire ;
- contribuer à atteindre l'objectif de 500 places de garde supplémentaires pour les enfants de 0 à 4 ans.

Au niveau de la planification scolaire pour le quartier de la Blécherette, les infrastructures scolaires ont actuellement dans ce secteur un caractère très disparate : locaux loués au chemin des Bossons, et à City-Blécherette et petit collège complété par des baraques vétustes proche du grand carrefour de la Blécherette. Un nouveau quartier serait l'occasion de repenser l'ensemble de ce périmètre de façon cohérente et de renoncer à des locaux loués dispersés et peu adéquats, en lien avec le centre polyvalent du Bois-Gentil.

## **5. Synergie avec les projets régionaux**

### ***Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)***

Ce projet, dont le pilotage est assumé par les instances cantonales, consiste, d'une part, à établir les grandes lignes d'une planification directrice dans les domaines de l'aménagement du territoire et, d'autre part, à jeter les bases d'une organisation intercommunale qui pourra, à terme, assumer le rôle d'interlocuteur de la région. Rappelons que l'ensemble de cette démarche devrait permettre à terme de bénéficier des subventions du fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, créé par le Conseil fédéral.

Le PALM est un document de référence pour le Canton, les Communes et les régions de l'agglomération. En signant, le 22 février 2007, une convention qui définit les modalités institutionnelles de mise en œuvre, les partenaires se sont engagés à poursuivre les orientations stratégiques ainsi qu'à financer et à concrétiser les mesures prévues.

Le contenu du PALM est intégré dans le Plan directeur cantonal sous forme de fiches de mesure. Adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006, ce dernier doit encore être adopté par le Grand Conseil, puis être approuvé par le Conseil fédéral.

Le PALM a fait l'objet d'une consultation publique du 28 octobre 2005 au 15 janvier 2006. Une présentation s'est tenue à la salle du Casino de Montbenon le 15 décembre 2005. Pour tenir compte des remarques formulées dans ce cadre, de l'avancement des études, tout particulièrement dans le domaine des transports, et des projets communaux élaborés entre-temps, dont le projet Métamorphose, la version 2005 a passablement évolué. Elle peut être consultée sur le site <http://www.agglo-lausanne-morges.ch/>.

Les principales modifications induites par le projet Métamorphose s'intéressent essentiellement aux fiches de synthèse qui décrivent l'état de la coordination des sites stratégiques d'agglomération dont font partie les sites dudit projet et aux fiches de coordination qui décrivent les mesures de transports retenues.

Parallèlement à cette démarche régionale au sein de laquelle la Commune de Lausanne est fortement impliquée, les Communes se sont regroupées par secteurs (ouest, nord, est et centre) et poursuivent des objectifs similaires dans le domaine de l'aménagement du territoire, mais à une échelle plus détaillée. Ici également, le contenu de ces planifications a évolué afin de tenir compte des objectifs lausannois. Il s'agit du Chantier 1 du Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) et du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL).

### ***Chantier 1 du SDOL : Secteur des Hautes Ecoles–avenue du Tir-Fédéral–Maladière***

Ce secteur, considéré comme un site de développement hautement stratégique, se situe sur les communes de Lausanne, Ecu-blens, Saint-Sulpice et Chavannes-près-Renens. Il englobe les Hautes Ecoles et représente un atout fondamental pour la région lausannoise et le canton de Vaud.

Ce chantier prévoit, début 2007, de définir un « programme d'aménagement » qui réponde aux objectifs du SDOL et fixe les grandes lignes directrices devant régir le développement dudit secteur.

Les enjeux spécifiques concernent :

- le positionnement des Hautes Ecoles et leur mise en réseau ;
- le potentiel de développement de la Commune de Lausanne qui s'articule sur un programme d'utilité publique couplé à des activités commerciales ;
- le potentiel de développement de la Commune de Chavannes-près-Renens qui s'articule sur des affectations mixtes à prédominance d'activités (secteur Dorigny) ou d'habitations (secteur Côtes-de-la-Bourdonnette) ;
- la proximité de la gare de Renens, ainsi que la présence du m1 ;
- le couloir autoroutier qui traverse le chantier 1 ;
- la préservation et le renforcement des éléments paysagers de ce secteur (moraine de la Bourdonnette, rives du lac, la Mèbre, la Sorge, etc.).

### *Le Nord lausannois*

Le Nord lausannois est un secteur stratégique à fort potentiel de développement et à fortes perspectives démographiques, qui englobe les territoires de douze communes et le pôle de développement économique 7a Blécherette Région, composé de trois sites sur trois communes (Romanel-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lausanne). Ce secteur encore peu construit présente des qualités paysagères à mettre en valeur. Les importantes réserves de développement en terrains affectés et en zones intermédiaires posent la question du développement souhaitable pour ce secteur afin d'en garantir la qualité et la vitalité à long terme.

L'élaboration d'un Schéma directeur intercommunal a donc été entreprise. La stratégie de développement qui en découle permet de fixer la capacité d'accueil de ce territoire, son rôle et sa vocation, dans le cadre de l'agglomération lausannoise. Une consultation publique a été organisée entre le 1<sup>er</sup> février et le 16 mars 2007. Les résultats de celle-ci feront l'objet d'une synthèse et le schéma sera adopté probablement en avril 2007.

Les rocares d'affectations envisagées par le projet Métamorphose figurent sur les plans dudit schéma.

## **6. Agenda 21, environnement**

De par la nature des thématiques qu'ils recouvrent, les projets développés dans le présent rapport-préavis sont en parfaite conformité avec les objectifs d'Agenda 21. Dans le même esprit, la Municipalité souhaite que les techniques mises en œuvre pour leur réalisation respectent en permanence les objectifs de développement durable. A titre d'exemple, les domaines de l'énergie et du recyclage sont évoqués ici.

### *6.1 L'énergie*

Lausanne figure en tête des « Cités de l'énergie » suisses. Cette distinction salue les actions de la Ville en matière de développement durable. Sa politique énergétique se développe sur quatre fronts : la diversification des modes de production et d'approvisionnement, l'efficacité énergétique en matière de bâtiments, la recherche et l'information au public. Son engagement se manifeste à différents niveaux : augmentation de la production d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, biomasse), utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux, audits énergétiques du patrimoine bâti, promotion des véhicules peu polluants, soutien de projets innovants (production de froid par le chaud pour les futurs bâtiments de Flon-Ville, stores photovoltaïques, production de biogaz à la ferme des Saugealles, par exemple) et campagnes de sensibilisation auprès des jeunes générations et des consommateurs.

La participation de la Direction des services industriels (SIL) à la construction, à Collonges, de la plus grande éolienne de Suisse est particulièrement représentative de cette politique énergétique : la production éolienne affiche le meilleur rendement énergétique après la production hydraulique. Par ailleurs, toutes les sources de production électrique des SIL sont certifiées « Naturemade » et/ou « TÜV ». Ces labels posent des critères clairs et étayés scientifiquement qui garantissent une plus-value écologique, en particulier pour l'énergie hydraulique. La production propre des SIL représente plus de 30 % du total distribué. En 2006, l'électricité délivrée était à 66 % certifiée d'origine renouvelable et provenait à 76 % de sources indigènes.

La chaleur qui alimente le réseau du chauffage à distance (CAD) de Lausanne est fournie par la récupération des énergies thermiques générées par Tridel, la station d'épuration des eaux usées (Step) et la chaufferie à bois de la Tuilière, qui brûle les déchets forestiers ; le complément nécessaire est produit par la turbine à gaz et les chaudières de l'usine de Pierre-de-Plan. La chaleur de récupération de Tridel est reconnue d'origine renouvelable à 50%. La Ville mène une politique de densification et d'extension du réseau de CAD, qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air en zone urbaine par la suppression d'un grand nombre de cheminées individuelles et une réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), de NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote) et de particules fines. Le CAD permet également de diminuer les nuisances liées aux transports routiers des combustibles.

De manière générale, les solutions énergétiques retenues pour le projet Métamorphose minimiseront les consommations, limiteront les rejets de particules et utiliseront en priorité des ressources indigènes et renouvelables. Il s'agira également d'exploiter et de tester des technologies énergétiques innovantes. A cet égard, il faut souligner l'importance économique de la recherche, du développement et des investissements dans les économies d'énergie et dans les énergies renouvelables, anciennes ou nouvelles : celles-ci ne sont pas ou plus des marottes de potaches ou de nostalgiques du paradis perdu. Elles s'avèrent être un aspect essentiel des stratégies publiques et privées pour les prochaines décennies. Ce n'est pas qu'elles vont coûter plus ou moins cher : elles seront la seule solution viable à moyen et à long terme, socialement et économiquement. Des signes, en provenance du monde économique et industriel montrent que les investisseurs comprennent de mieux en mieux l'importance d'une société moins « fossile » et moins « carbonée », s'agissant du futur énergétique. A leur échelle, la Ville de Lausanne et les SIL souhaitent s'engager dans des projets pilotes et dans des réalisations qui leur permettront non seulement de conserver une place éminente parmi les Cités de l'énergie, mais aussi de jouer un rôle pionnier dans des innovations liées au développement durable en matière énergétique.

Les bâtiments et infrastructures prévus par le projet Métamorphose seront raccordés au CAD et comporteront, suivant les cas, des panneaux solaires thermiques. Des solutions faisant appel à la géothermie de faible et moyenne profondeur et au solaire photovoltaïque pourront également être retenues. En fonction de l'évolution des technologies énergétiques durant les 10 ans que durera le projet Métamorphose, les SIL se font fort, et se réjouissent, de pouvoir tester des solutions innovantes en projet pilote.

Les bâtiments seront soumis à des critères de type « Minergie » pour minimiser l'apport énergétique externe et les rejets de particules. L'écoquartier des Plaines-du-Loup sera soumis aux critères les plus stricts. Le quartier devra tendre vers une complète autonomie (comme c'est le cas pour le quartier durable de BedZed – Beddington Zero Energy Development – près de Londres). L'énergie thermique distribuée par le CAD faisant appel en partie au gaz, l'écoquartier disposera probablement de sa propre unité de production de chaleur. En matière d'éclairage public, le matériel retenu pour ce quartier devra être particulièrement exemplaire au point de vue de l'efficacité énergétique et fera appel à des solutions qui se développent actuellement dans le domaine des diodes électroluminescentes (*light-emitting diodes* ou LEDs). Ce type d'équipement implique un surcoût important à l'investissement, mais est rentable à long terme, puisqu'il est plus résistant et consomme nettement moins d'énergie.

Les bâtiments du secteur nord du projet Métamorphose seront raccordés au CAD sur le réseau existant. La puissance disponible dans cette zone devrait en principe être suffisante. En fonction des puissances à offrir dans le futur, notamment pour la zone qui borde l'aéroport de la Blécherette, la construction d'une chaufferie de pointe de 4 à 6 MW devra probablement être envisagée. Le cas échéant, une centrale chaleur-force à haut rendement énergétique sera étudiée. Au sud, le réseau de CAD sera étendu au secteur de Vidy depuis une conduite de sortie de la Step. Le raccordement de cette zone, et particulièrement celle de la piscine, permettra de mieux valoriser la production thermique de la Step et d'en diminuer les rejets.

## 6.2 Le recyclage

En Suisse, on estime à quelque 12 millions de tonnes les déchets de démolition de constructions, chiffre en constante augmentation. Par ailleurs, on assiste à une constante diminution des possibilités de stockage dans les diverses décharges et à une raréfaction des ressources en gravier. Dans ce contexte, le recyclage des matériaux de démolition s'impose comme une composante importante du projet Métamorphose.

Des déchets de construction minéraux, tels ceux issus de la démolition des bétons, peuvent être recyclés s'ils sont d'abord préparés comme granulats et utilisés comme agrégats supplémentaires dans le béton. Avant l'utilisation de ces bétons, il est nécessaire d'étudier leur fabrication, notamment la qualité et la teneur du liant ainsi que les besoins en adjuvants. L'influence de la teneur en sulfates et chlorures des granulats issus de la démolition sur les qualités caractéristiques des bétons de recyclage doit être estimée, en particulier leur résistance au gel. Il est donc nécessaire de vérifier si l'utilisation des bétons de recyclage est possible du point de vue constructif, si elle est intéressante du point de vue économique et si elle est logique du

point de vue écologique. Pour veiller à ce que le béton de recyclage soit correctement utilisé et qu'il représente une alternative intéressante au béton traditionnel, la Municipalité propose de lancer une étude de faisabilité relative au potentiel d'utilisation des bétons de recyclage dans le cadre du projet Métamorphose, avec notamment :

- l'évaluation du potentiel des matériaux de construction du stade de la Pontaise à servir comme matière première pour des granulats de recyclage, respectivement des bétons de recyclage ;
- l'évaluation de la capacité actuelle de l'industrie de recyclage locale à trier et à transformer les matériaux de démolition en granulats à béton permettant de fabriquer des bétons de recyclage non classés et classés pour différentes applications (bâtiments, infrastructures, etc.).

## 7. Procédures

Un tel ensemble de projets ne va pas sans la mise en action de multiples procédures que l'on peut regrouper en trois catégories déterminées en fonction des acteurs et des responsabilités.

La première, largement évoquée plus haut, est celle qui intéresse le plus grand nombre puisqu'il s'agit de la participation des habitants, l'un des objectifs du rapport-préavis. La seconde, qui fait plus spécifiquement appel aux compétences des professionnels appelés à s'intéresser aux différents projets (investisseurs, architectes, urbanistes, etc.), met en jeu les processus de concours. La troisième comprend l'ensemble des procédures légales et met directement en jeu la responsabilité des Autorités.

C'est la capacité d'harmoniser ces différentes démarches qui conduira à des aménagements de qualité.

### 7.1 Appels d'offres, concours d'urbanisme et d'architecture

Dans le cadre du projet Métamorphose, de nombreux ouvrages, bâtiments et complexes seront à créer.

La Ville de Lausanne tient à mettre un accent particulier sur la qualité de leur intégration dans l'environnement construit et de leur architecture. Dans cette optique, la Municipalité a l'intention de promouvoir la mise en concurrence d'idées afin d'aboutir à de multiples et différentes solutions aux problèmes posés et de pouvoir effectuer un véritable choix. Le chapitre du présent rapport-préavis consacré à la participation a déjà précisé que la population sera appelée à collaborer à ces étapes du processus, soit dans la participation à l'établissement des programmes, soit dans la vérification de la conformité des projets avec celui-ci.

Selon le type d'objets à construire, son contexte urbanistique, économique et social, des procédures de divers types seront ensuite mises en place, telles que :

- concours d'urbanisme ;
- planification test ;
- concours de projets ;
- concours d'études et de réalisation ;
- concours en partenariat privé-public (PPP) ;
- etc.

La Ville de Lausanne ne sera pas le maître de l'ouvrage de toutes les constructions ; elle veillera néanmoins à n'accorder des droits de superficie qu'aux groupes d'entreprises, coopératives et autres actifs sur le marché qui seront prêts à mettre en place des procédures de concours garantissant la prise en compte de la qualité urbanistique et architecturale, mais aussi de développement durable.

Toutefois, pour certains objets précis, la Ville de Lausanne a envisagé de mettre en place les procédures suivantes :

#### Partie sud de la Ville :

- Nouveau stade : Il est envisagé de mettre en place une procédure de partenariat privé-public.  
  
En première phase, un appel d'offres pour investisseurs sera lancé. En seconde phase, un concours d'architecture pour le complexe du stade, la piscine et les autres activités sera organisé par la Ville et l'investisseur retenu.

La mise en place de cette procédure implique de faire appel à des mandataires pour l'établissement du cahier des charges, la mise sur pied et le suivi de l'appel d'offres et du concours.

- Des concours d'architecture seront mis sur pied pour les projets du boulodrome et du stade de Coubertin.

#### Partie nord de la Ville :

- Les Plaines-du-Loup : Une planification d'un concept général d'implantation sera mis en place afin de déterminer l'organisation et l'emplacement des diverses activités.

Un concours général d'urbanisme sera mis en place avant de procéder à ces concours d'architecture pour les objets de quartier en particulier.

- Secteur Tuilière : Un concours d'architecture sera organisé pour la construction des infrastructures sportives.

### *7.2 Procédures légales*

Les nombreux projets évoqués conduiront à plusieurs modifications de l'affectation du sol actuellement applicable. Il est même vraisemblable que quasiment tous les périmètres seront concernés par des procédures de plans partiels d'affectation. En effet, le projet Métamorphose propose des profondes mutations en grande partie situées dans les espaces en situation stratégique du Plan directeur de 1996. Ces espaces laissés en attente dans le PGA devaient de toute manière être affectés un jour par voie de plans spéciaux. Le PGA ayant été élaboré en conformité avec le Plan directeur, il est normal qu'il doive être localement modifié pour permettre les évolutions proposées.

Pour les sites sud, deux ou trois procédures pourront à très court terme être engagées puisque la répartition des activités est globalement connue. Par contre, les sites nord ne seront réellement réaffectés qu'en fonction des démarches participatives et après les concours d'urbanisme évoqués ci-avant.

En parallèle, certaines installations devront faire l'objet d'une procédure d'impact selon la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) au stade de la planification et de la réalisation.

Enfin, le projet Métamorphose fera appel à des procédures spécifiques liées à des objets particuliers. Ce sera principalement le cas dans le domaine des transports, avec l'OFT pour le m3, et dans celui de l'énergie avec la Loi sur les installations de transport par conduites (LITC) pour les installations gazières.

## **8. Réponses à trois motions et à trois postulats**

### *8.1 Motion de M. Léopold Bavaud demandant à la Municipalité d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et d'autres jeux de boules*

#### *Rappel de la motion*

Dans sa motion, développée le 19 mars 1996 et prise en considération par votre Conseil le 25 juin 1996<sup>17</sup>, M. Léopold Bavaud rappelle que les terrains mis à disposition pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules sont à ciel ouvert et, de ce fait, ne permettent qu'une pratique saisonnière, souvent perturbée par les aléas de la météo. En conséquence, il demande la construction d'un boulodrome couvert, dont l'exploitation serait de la responsabilité des sociétés sportives, ou la couverture de surfaces existantes.

#### *Réponse de la Municipalité*

Dès le dépôt de cette motion, les services concernés de l'Administration ont étudié diverses possibilités allant de la couverture des terrains des Prés-de-Vidy, à la construction d'un bâtiment sur une parcelle communale, en passant par l'adaptation d'une halle. Aucune des solutions envisagées n'a abouti, pour des raisons urbanistiques, financières ou techniques. Aujourd'hui, le projet Métamorphose permet de répondre aux attentes du motionnaire en proposant la création, sur le site des Prés-de-Vidy, d'un boulodrome couvert. Comme indiqué au point 4.1, la rocade prévue entre les terrains des jardins

---

<sup>17</sup>Cf. note N° 6.

familiaux et ceux actuellement utilisés par le boulodrome des Prés-de-Vidy permettra de disposer d'une installation couverte comprenant seize pistes, une buvette et des locaux techniques. Sa gestion devrait être confiée à l'Union lausannoise des clubs de pétanque (ULCP), actuellement en charge du boulodrome des Prés-de-Vidy.

*8.2 Motions de M. Marc-Olivier Buffat « Octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région<sup>18</sup> » et de M<sup>me</sup> Isabelle Truan « Programmation d'une piscine olympique<sup>19</sup> »*

*Rappel des motions*

Dans leur motion, M<sup>me</sup> Isabelle Truan et M. Marc-Olivier Buffat rappellent que la nécessité de disposer, à Lausanne, d'une piscine couverte avec bassins « olympiques » a été admise et souhaitée par la Municipalité dans sa réponse à la motion de M<sup>me</sup> Eliane Rey<sup>20</sup> et demandent que soient entreprises les opérations nécessaires à sa réalisation, en particulier en lui octroyant un caractère prioritaire dans la planification des investissements en matière sportive et en recherchant son financement auprès des hautes écoles (UNIL et EPFL) – pour autant que le site retenu soit proche d'elles – et, surtout, de Lausanne Région.

*Réponse de la Municipalité*

La construction d'une piscine couverte de grande capacité répond aux besoins et aux attentes de la population, des écoles et des clubs de natation non seulement de Lausanne, mais aussi de sa région, voire d'une très grande partie du canton<sup>21</sup>. Toutefois, sa réalisation se heurte jusqu'à aujourd'hui au problème de son financement, particulièrement celui de son exploitation, estimée à plusieurs millions de francs par année. Consciente qu'une solution, même transitoire, devait être trouvée, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires, allant jusqu'à étudier la couverture provisoire du bassin de 50 m de la piscine de Bellerive-Plage. Ce projet, qui aurait vraisemblablement été poursuivi si la possibilité évoquée dans le présent rapport-préavis ne s'était pas présentée, prenait en compte le financement de l'exploitation de cette piscine couverte provisoire par Lausanne Région. Des discussions en ce sens ont été menées avec les différentes instances de Lausanne Région.

Le rapport-préavis soumis aujourd'hui à votre Conseil répond entièrement aux attentes des motionnaires. Il marque l'intention de la Municipalité de réaliser une piscine couverte olympique, dont la finition (y compris les équipements) sera à la charge de la Ville de Lausanne et dont l'exploitation quotidienne sera confiée à son Service des sports. Quant aux coûts d'exploitation, leur prise en charge fera l'objet d'une négociation avec Lausanne Région, dans le même esprit que celui qui a prévalu lors du projet de piscine couverte provisoire à Bellerive.

*8.3 Postulat de M. Fabrice Ghelfi « La Blécherette, un futur nœud pour les transports publics, mais aussi un quartier où il fait bon vivre »*

*Rappel du postulat*

Dans son postulat déposé le 3 octobre 2006, développé devant le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 21 novembre 2006<sup>22</sup>, M. Ghelfi rappelle une de ses anciennes interpellations, déposée en mai 2005<sup>23</sup>, traitant du même sujet, à savoir le rattachement du secteur de la Blécherette à une ligne de métro qui pourrait être le m3.

Dans le présent postulat, M. Ghelfi revient sur cette problématique et demande notamment que soient étudiées comparativement :

- toutes les pistes de développement du m3 y compris l'éventuelle utilisation du tunnel Tridel ;
- la création d'une liaison directe entre le LEB et la Blécherette ;
- la construction d'un funiculaire entre la Riponne et la Blécherette.

<sup>18</sup> Développée le 30 juin 2003, BCC 2003, T. I, p. 909, et prise en considération le 29 juin 2004, BCC 2004-2005, T. I, pp. 705-708.

<sup>19</sup> Développée et directement renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2003, BCC 2003, T. I, pp. 824-825.

<sup>20</sup> Rapport-préavis N° 2003/4 du 23 janvier 2003, « Piscine olympique couverte. Réponse à la motion Eliane Rey. », BCC 2003, T. I, pp. 665-674.

<sup>21</sup> La seule autre piscine couverte du canton disposant d'un bassin d'une taille de 50 m se trouve à Montreux.

<sup>22</sup> BCC à paraître.

<sup>23</sup> BCC 2005-2006, T. I (N° 2), p. 121 et BCC N° 16/II du 04.04.2006, pp. 837-844.

Il demande également que les mesures d'accompagnement suivantes, liées à la réalisation du m3, soient étudiées et présentées :

- étude du réaménagement de la voirie de la zone Plaines-du-Loup–Blécherette en vue d'une maîtrise de la circulation automobile ;
- propositions de réaffectation de la voirie au profit des piétons et des vélos ;
- déplacement du P+R du vélodrome en direction de la Tuilière afin de le rapprocher de l'autoroute ;
- réaménagement d'une interface des transports publics à la Blécherette reliant le terminus du m3 avec les autres lignes de surface des tl desservant les quartiers des Bergières et de Bellevaux.

#### *Réponse de la Municipalité*

Comme déjà développé au point 3.3.3, la démarche prévue par le présent rapport-préavis intègre l'ensemble des demandes de l'auteur du postulat. Le développement du logement et des activités prévues dans le projet Métamorphose implique de revoir l'organisation de la desserte en transports publics du secteur et de proposer des solutions efficaces et respectueuses de l'environnement pour répondre à l'accroissement de la demande en mobilité qui en résultera.

Cette réflexion se fera en collaboration avec le Canton et les tl grâce à l'étude « des axes forts » qui vient d'être lancée concernant le développement d'un réseau d'agglomération des transports publics, dont les résultats seront connus au printemps 2008. Il s'agira notamment d'analyser les technologies possibles et les divers tracés, dont ceux repris par l'auteur du postulat.

Parallèlement et en complémentarité, une étude (voir § 3.3.2) sur l'accessibilité générale du secteur sera lancée cet automne par la Ville de Lausanne. Elle permettra de préciser les aménagements qui doivent accompagner la mise en place d'un axe fort m3 en direction de la Blécherette. Il s'agit principalement de :

- réaménager la voirie en vue d'une maîtrise de la circulation individuelle et du renforcement des mesures en faveur de la mobilité douce ;
- d'implanter un nouveau P+R à l'interface du m3 et des autres lignes de transports publics de surface, tel qu'illustré à l'annexe 3.

#### *8.4 Postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour que le nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement »*

##### *Rappel du postulat*

Dans son postulat déposé le 7 novembre 2006, développé devant le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 mars 2007<sup>24</sup>, M. Ch.-D. Perrin souhaite une étude du périmètre allant de la sortie de l'autoroute au site de Beaulieu et qu'un PPA soit proposé, garantissant une mixité sociale et des activités « travail, sports, loisirs, logements, commerces » prévoyant :

- a. La création d'un HUB P+R (...).
- b. L'aménagement d'un quartier « écologique » (...).
- c. Une zone réservée à des PME dont les activités seraient orientées en priorité par le développement durable (...).
- d. La possibilité de créer une synergie entre les activités du quartier et les projets de développement sur le site de Beaulieu.
- e. La possibilité de créer un élément architectural fort (...).

Il souhaite également une étude de faisabilité et d'impact pour réaliser un quartier ouvert seulement aux véhicules propres et enclencher un processus de consultation sur le développement du quartier conforme aux principes d'Agenda 21.

Enfin, il demande de développer une alternative au projet municipal de démolition du stade de la Pontaise en réutilisant l'actuel stade et de soumettre deux variantes en vote populaire.

##### *Réponse de la Municipalité*

Le plateau s'étendant du bâtiment des anciennes casernes au carrefour du Solitaire fait l'objet d'une partie des études annoncées dans le présent rapport-préavis. Le développement urbanistique qui y est projeté prévoit les éléments de programme

---

<sup>24</sup>BCC à paraître.

exposés par l'auteur du postulat (P+R, axe de transport, mixité des affectations, quartier écologique, ...). Les formes architecturales ne peuvent être énoncées aujourd'hui, ce qui serait contraire au processus participatif souhaité et proposé.

En ce qui concerne la démolition du stade et son remplacement par une nouvelle installation à Vidy, la Municipalité fonde sa conviction sur un certain nombre d'observations qui sont rappelées dans le présent rapport-préavis. La rénovation du stade actuel a été refusée en 2003 par votre Conseil, et c'est bien sur un choix unique, limité à quelques propositions de base sur lesquelles se développeront les quartiers avec des démarches participatives complètes que la Municipalité consulte votre Conseil.

### 8.5 Postulat de M. Giampiero Trezzini « Pour un quartier écologique à Lausanne »

#### *Rappel du postulat*

Dans son postulat déposé le 21 mars 2006<sup>25</sup>, développé et renvoyé en commission le 4 avril 2006<sup>26</sup> et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 novembre 2006, M. Trezzini estime qu'il faut saisir l'occasion qu'offre le préavis N° 2005/45 sur la construction de 3000 logements pour appliquer les principes du développement durable non seulement à la réalisation de bâtiments isolés, édifiés au hasard des parcelles disponibles, mais étendre la réflexion à l'aménagement d'écoquartiers dans notre ville.

Les écoquartiers projetés intégreraient non seulement les critères environnementaux, sociaux et économiques du développement durable, mais élèveraient leur réalisation au niveau d'un projet de société. Il faut dès lors comprendre l'écoquartier, au niveau social, comme favorisant les dimensions de convivialité, d'entraide, de bon voisinage, de mixité sociale et générationnelle s'approchant d'un idéal que les citoyennes et citoyens peuvent se faire de la vie en ville.

Du point de vue environnemental, l'écoquartier inclut notamment un usage modéré du sol. Une maximisation des espaces communs dévolus aux habitants et non à la voiture, une autonomie énergétique et une gestion raisonnée des énergies, des ressources et des déchets.

Economiquement, la construction devrait inclure l'expérimentation et le développement des dernières innovations technologiques en matière d'économie d'énergie, profitant de la recherche des hautes écoles voisines et favoriser les entreprises de la région. L'écoquartier devrait également être le lieu où les habitants ont la possibilité de déployer, cas échéant, leurs activités professionnelles et économiques.

#### *Réponse de la Municipalité*

Ce postulat est très favorablement accueilli par la Municipalité. car il renforce les objectifs contenus dans le préavis 3000 logements en proposant de créer à Lausanne un véritable quartier écologique allant le plus loin possible dans l'application des critères de développement durable.

Les premières réflexions sur le projet Métamorphose ont d'emblée permis d'opter pour la réalisation d'un écoquartier exemplaire sur le site nord englobant le secteur Pontaise–Blécherette. Ce site offre un périmètre suffisamment étendu, permettant de prendre en considération tous les critères à respecter pour réaliser un écoquartier exemplaire.

Le chapitre 3.2 « les quartiers à haute valeur environnementale » (et l'annexe 1) formule les objectifs ambitieux que la Municipalité s'est donnée pour réaliser un écoquartier sur le site Pontaise–Blécherette.

## 9. Aspects financiers, demandes de crédits

### *9.1 Investissements*

Il est rappelé que le coût du nouveau stade de football du sud de la ville sera financé par le secteur privé, une participation de la Ville devant toutefois intervenir pour la piscine couverte, le boudrome couvert et le terrain de football extérieur.

Un financement en partenariat privé-public sera également étudié en temps opportun pour la salle multisports du secteur de la Tuilière.

<sup>25</sup> BCC 2006, T. I (N° 15), p. 623.

<sup>26</sup> BCC 2006, T. I (N° 16), pp. 834 ss.

En l'état actuel du dossier, l'investissement global, à la charge de la Ville, pour les installations sportives et les infrastructures routières est estimé à quelque Fr. 150 millions. D'autres investissements, d'environ Fr. 35 millions au total, sont à prévoir pour l'extension et l'adaptation des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et d'égouts; ils seront rentabilisés à terme par les contributions payées par les nouveaux consommateurs. Le P+R de la boucle autoroutière de la Bourdonnette sera réalisé par une société anonyme (SA) à créer. Son financement n'est pas compris dans le montant précité de Fr. 150 millions.

#### Impact prévisible sur les futurs comptes de fonctionnement

##### **Revenus**

Les nouvelles constructions envisagées vont générer quelque 2000 contribuables personnes physiques supplémentaires ainsi qu'un certain nombre d'activités commerciales et artisanales qui devraient apporter entre Fr. 9 et 10 millions de recettes fiscales nouvelles par an.

Les rentes de superficie attendues pour les terrains mis à disposition pour la construction des logements sont estimées à Fr. 5 millions par an.

##### **Charges**

Les charges financières calculées au taux de 4% avec un amortissement sur 25 ans pour les Fr. 150 millions précités (installations sportives et infrastructures routières) créent un coût annuel supplémentaire de Fr. 9 millions.

Les frais d'exploitation supplémentaires des installations sportives sont évalués à Fr. 2 millions par an.

Les renforcements à prévoir en matière scolaire et d'accueil d'enfants généreront un coût estimé entre Fr. 2 et 3 millions par an.

Au surplus, la Municipalité rappelle l'affirmation faite dans le troisième préavis sur le développement durable (N° 2003/26), selon laquelle l'Administration communale actuelle est apte à administrer une population de 145'000 habitants sans engagement de personnel supplémentaire, à l'exception du parascolaire, de l'exploitation des nouveaux équipements et des études induites par ce projet.

En résumé, les investissements à charge de la Ville découlant de ce projet peuvent être évalués à un montant d'environ Fr. 175 millions (dont une partie est financée par des recettes affectées). Compte tenu des autres projets en cours ou parallèles, l'autofinancement attendu pour ces prochaines années ne permettra vraisemblablement pas d'éviter un recours à l'emprunt pour une partie de ces investissements.

Pourtant, s'il est vrai que sur le plan des flux de fonds il n'y a pas de synchronicité entre les dépenses d'investissements et les revenus générés par les terrains nouvellement libérés, il n'en demeure pas moins raisonnable d'affirmer que les charges financières découlant des nouveaux investissements seront couvertes notamment par les rentes provenant des droits de superficie octroyés pour construire les immeubles d'habitation, par le produit des impôts des nouveaux contribuables et par les recettes nouvelles des réseaux d'eau, d'assainissement et de la Direction des services industriels.

#### *9.2 Crédit d'études et de travaux préparatoires*

Certaines des études nécessaires pour mener à bien les projets décrits dans ce rapport-préavis ont déjà entamé leurs phases exploratoires. A cette fin, un compte d'attente de Fr. 350'000.- a été ouvert par la Municipalité, comme votre Conseil en a été informé par une lettre du 13 février 2007. Ces études vont se poursuivre sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle la Municipalité sollicite votre Conseil pour l'obtention d'un crédit destiné à poursuivre ou à entamer des études portant sur les domaines aussi variés que l'urbanisme, l'organisation de concours d'architecture, les expertises géologiques, les études d'impact, les canalisations industrielles, le recyclage ou le trafic pour ce qui est des branches techniques. Ce crédit servira également à financer les diverses étapes du processus participatif prévu. Le compte d'attente sera balancé dans le crédit demandé.

Les services qui devront faire appel à des prestations extérieures sont principalement :

A la Direction de la culture, du logement et du patrimoine : Service du logement et gérances (démarche participative). A la Direction des travaux : Cadastre (photographies aériennes et restitutions photogramétriques), Routes et mobilité (sondages

géotechniques, études d'accessibilité, études de faisabilité m3, études sur le recyclage, concours d'entreprises), Urbanisme (études d'impact, fouilles archéologiques, communication, plans d'affectations), Architecture (appels d'offres, concours SIA). A la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, le Service des parcs et promenades. A la Direction des services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance (station de détente du gaz, réseaux), le Service de l'électricité (concepts et réseaux), le Service du développement stratégique (concept énergétique). Cependant, certaines tâches sont de nature essentiellement transversales et intéressent plusieurs services. C'est par exemple le cas de la participation (Logement et gérances, Routes et mobilité, Urbanisme, Parcs et promenades...), les appels d'offre et les concours d'architectes (Architecture, Logement, Sports, Urbanisme, etc.).

Le montant global demandé pour les études et les prestations liées à la participation est de Fr. 6'300'000.– répartis comme suit :

Type d'études	Montant Fr.
<i>Démarche participative &amp; développement durable</i>	500'000
<i>Etudes réseaux de transports</i>	650'000
<i>Etudes réseaux / balancement études sous-gare</i>	400'000
<i>Etudes techniques (recyclage, sondages géotechniques, analyse des sols)</i>	230'000
<i>Information, publications, photogrammétrie, fouilles archéologiques et mandats divers</i>	290'000
<i>Concours et appels d'offres P+R</i>	750'000
<i>Concours d'urbanisme, concours d'architecture et appels d'offres pour équipements sportifs</i>	2'040'000
<i>Etudes d'impact</i>	910'000
<i>Etude des réseaux d'électricité, du gaz, du CAD et étude d'un concept énergétique</i>	530'000
<b>Total</b>	<b>6'300'000</b>

Des travaux préparatoires devront également être financés pour assurer la faisabilité de certains projets. Il s'agit en particulier de travaux de démolition de bâtiments en fin de vie après les avoir libérés de leurs derniers occupants : sur la parcelle des Prés-de-Vidy (bâtiment du garage par exemple), ils seront rendus nécessaires par la réalisation du complexe immobilier multifonctionnel ; à la Blécherette (anciens hangars par exemple), ils permettront le redéploiement des équipements sportifs et du P+R de la Tuilière, ainsi que le réaménagement de la route de Romanel. Un montant de Fr. 4'200'000.– est demandé à cette fin.

Toutes les dépenses liées à des ouvrages seront balancées par prélèvement sur les crédits de construction à demander en temps opportun.

## 10. Ressources humaines, calendrier des travaux

### Ressources humaines

*Direction de la culture, du logement et du patrimoine*  
*Service du logement et des gérances*

Afin de répondre à l'exigence de qualité des constructions planifiées dans les préavis 3000 logements et Métamorphose, un renforcement des ressources du guichet du Développement durable (DD) est souhaité. Ce poste technique aura pour tâche principale l'application systématique de la méthode SméO [Sol, Matériau, Energie, Eau] à l'ensemble des projets inhérents aux deux préavis susmentionnés. Dans cette optique, l'engagement d'un collaborateur technique à plein temps est nécessaire. Ce nouvel appui technique permettra au responsable du guichet DD de focaliser ses efforts sur le projet Métamorphose et plus spécifiquement sur le suivi des tâches induites par la création de l'écoquartier. Le crédit spécial nécessaire à la création de ce poste, dès l'automne 2007, est inclus dans le tableau récapitulatif ci-dessus. Ce poste sera porté au budget de fonctionnement du Service du logement et des gérances dès 2008.

*Direction des travaux*  
*Service d'urbanisme*

La mise à disposition, à plein temps, d'un chef de projet adjoint à la Direction des travaux nécessite l'accroissement de l'effectif par la création d'un poste supplémentaire d'architecte-urbaniste qui prendra ses fonctions vers le début de l'été. Le financement de ce poste a été demandé pour 2007 par un crédit supplémentaire 1<sup>re</sup> série.

*Direction des travaux  
Service d'architecture*

Dans le cadre des constructions planifiées dans les préavis 3000 logements et Métamorphose, il convient de renforcer les ressources nécessaires à l'organisation, au suivi des procédures de concours et à l'élaboration des cahiers des charges des constructions concernées.

Un poste d'architecte chef de projet sera créé et son financement sera porté au budget 2008 du service.

*Direction des travaux  
Service des routes et de la mobilité*

Afin de répondre aux besoins de planification de la mobilité et aux exigences de qualité des espaces publics, ainsi qu'aux soucis d'économies de leur réalisation, il s'agira de renforcer les équipes de projet par trois postes: un ingénieur civil, spécialiste des transports, et deux ingénieurs civils, chefs de projet. En fonction du calendrier effectif des études et des travaux, le Service des routes et de la mobilité privilégiera, dans la mesure du possible, le remplacement anticipé de collaborateurs plus âgés. Le financement de deux des trois postes décrits ci-dessus sera introduit dans le budget 2008 du service. Le crédit spécial nécessaire à la création du troisième poste, dès l'automne 2007, est inclus dans le tableau récapitulatif ci-dessus. Ce poste sera porté au budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité dès 2008.

S'agissant des équipes d'entretien et d'exploitation (nettoyage, déneigement, entretien du mobilier urbain, exploitation des parkings d'échange, etc.), il sera nécessaire d'adapter les effectifs en fonction de l'avancement des réalisations. Ces augmentations seront précisées dans les préavis spécifiques qui suivront.

*Direction des services industriels*

Les besoins en ressources humaines seront estimés sur la base des études à venir.

Calendrier des travaux

Les constructions et divers aménagements du projet Métamorphose vont s'échelonner sur une longue période et leur planning de réalisation sera affiné au fur et à mesure des études. Quelques dates servant de repères peuvent toutefois être proposées ici. La seconde moitié de l'année 2007, 2008 et le début 2009 seront principalement consacrés à la planification (plans d'affectation, études d'impact, projets) accompagnée par la démarche participative, en dehors de certains travaux préparatoires et exploratoires (démolitions, sondages géotechniques et archéologiques, etc.). La réalisation des premiers ouvrages débutera dans le courant 2009, au sud, avec l'aménagement des nouveaux jardins familiaux et la construction du poste de détente pour le Service du gaz. Pourront suivre la réalisation du P+R puis, vraisemblablement au début 2011, le chantier du complexe immobilier du nouveau stade. Les réalisations du site nord sont partiellement conditionnées par le déménagement du Stade olympique. Ainsi, ce n'est qu'après sa démolition, dès 2013, que la portion de quartier qui doit le remplacer pourra voir le jour. Dans l'intervalle, l'aménagement des terrains de sports et la reconstruction de la route de Romanel (2010-2011) pourraient avoir été achevés et le quartier des Plaines-du-Loup être en cours d'aménagement (dès 2013).

## 11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2007/19 de la Municipalité, du 5 avril 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le déplacement des jardins familiaux et d'une station de détente du gaz ainsi que la construction d'un P+R dans le secteur STEP / Bourget; la construction d'un complexe immobilier aux Prés-de-Vidy comprenant notamment un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique couverte, un boulo-drome couvert, ainsi que des activités économiques, culturelles et du logement; l'augmentation de la capacité de 8000 places définitives (plus 4000 places amovibles) du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy;

2. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant la démolition du stade de la Pontaise, le redéploiement, la rénovation et la reconstruction des équipements sportifs sur tout le plateau Plaines-du-Loup / Blécherette / Tuilière, ainsi que la construction d'un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier ;
3. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant les infrastructures de transports, et en particulier le développement d'une nouvelle ligne de transports publics performante entre le centre ville et la Blécherette ainsi que les reconstructions du P+R de la Tuilière et de la route de Romanel ;
4. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant l'instauration d'une démarche participative basée sur une charte dont le contenu est exprimé dans le présent rapport-préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à procéder aux démolitions nécessaires à la réalisation des immeubles projetés sur le site des Prés-de-Vidy, au redéploiement des équipements sportifs et du P+R à la Blécherette et à la Tuilière, ainsi qu'au réaménagement de la route de Romanel ;
6. d'approuver la réponse à la motion de M. Léopold Bavaud demandant un boulo-drome couvert ;
7. d'approuver les réponses aux motions de M. Marc-Olivier Buffat et de M<sup>me</sup> Isabelle Truan demandant l'étude d'une piscine olympique ;
8. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi pour un transport public vers la Blécherette ;
9. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin pour le développement du nord de Lausanne ;
10. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini pour un quartier écologique ;
11. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'300'000.– destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose ;
12. de balancer le compte d'attente 4300.581.408 de Fr. 350'000.– ouvert pour les premières études, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 11 ;
13. de balancer le compte d'attente 4000.581.466 de Fr. 240'000.– ouvert pour l'étude générale du trafic dans le secteur sous-gare (projet d'aménagement de l'avenue de Cour–tronçon Bains/Figuiers), par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 11 ;
14. de balancer le compte d'attente 4201.581.498 de Fr. 190'000.– ouvert pour les études sur l'actualisation du plan de circulation sous-gare, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 11 ;
15. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'200'000.– pour les travaux immobiliers préparatoires, lesquels seront balancés ultérieurement par prélèvement sur les crédits d'objets y relatifs à venir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## LES 13 PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DE L'ECO QUARTIER

Stratégie & objectifs à l'échelle du quartier	Principes DD	A l'échelle du logement
		<i>Référentiel SméO</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contenir l'étalement urbain</li> <li>▪ Préserver la qualité des espaces naturels</li> <li>▪ Préserver la biodiversité</li> </ul>	<b>Préservation du sol &amp; de la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie du sol</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Privilégier les matériaux sains &amp; écologiques</li> <li>▪ Matériaux locaux, renouvelables &amp; recyclables</li> <li>▪ Concept constructif simple, fonctionnel &amp; flexible</li> </ul>	<b>Matériaux locaux &amp; durables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concept constructif</li> <li>▪ Choix des matériaux</li> <li>▪ Entretien, transformation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concept énergétique sobre, efficace, renouvelable</li> <li>▪ Architecture bioclimatique</li> <li>▪ Limitation des pollutions à long terme</li> </ul>	<b>Zéro Carbone &amp; qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion du chantier</li> <li>▪ Utilisation du bâtiment</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesures d'économie de la ressource en eau</li> <li>▪ Maintient du cycle naturel de l'eau</li> <li>▪ Récupération des eaux de pluie, bio épuration</li> </ul>	<b>Eco gestion de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion du chantier</li> <li>▪ Utilisation du bâtiment</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion différenciée des déchets de chantier</li> <li>▪ Réduction des déchets ménagers et valorisation</li> </ul>	<b>Zéro déchet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion du chantier</li> <li>▪ Utilisation du bâtiment</li> <li>▪ Démolition en fin de vie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zéro voiture stationnée à l'intérieur du quartier</li> <li>▪ Mobilité douce et accès aux transports en commun</li> <li>▪ Partage de véhicules en location</li> </ul>	<b>Transport durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie du sol</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mixité sociale, générationnelle et culturelle</li> <li>▪ Assurer une diversité de l'offre de logements</li> <li>▪ Réserver des lieux de rencontre et d'échange</li> </ul>	<b>Solidarité, convivialité &amp; participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concept constructif</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la propreté, l'hygiène et la santé</li> <li>▪ Garantir le confort des habitants</li> <li>▪ Réduire les nuisances sonores</li> </ul>	<b>Bien-être, santé &amp; confort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix des matériaux</li> <li>▪ Utilisation du bâtiment</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la sécurité et la gestion des risques (dans les logements et le quartier)</li> </ul>	<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation du bâtiment</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser le patrimoine culturel et bâti</li> <li>▪ Stimuler une nouvelle culture de durabilité</li> <li>▪ Formation (chantiers pédagogiques, etc.)</li> </ul>	<b>Culture &amp; héritage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une mixité emploi - logement</li> <li>▪ Réserver des espaces pour les habitants souhaitant travailler sur le site</li> <li>▪ Prévoir des équipements publics ou privés</li> </ul>	<b>Mixité fonctionnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les commerces responsables (commerce équitable, limitation des emballages)</li> <li>▪ Prévoir des services de proximité</li> <li>▪ Favoriser l'économie locale</li> </ul>	<b>Economie locale &amp; responsable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir l'agriculture biologique et les coopératives locales</li> <li>▪ Réserver des espaces pour des vergers ou potagers</li> </ul>	<b>Aliments locaux &amp; durables</b>	

## Références :

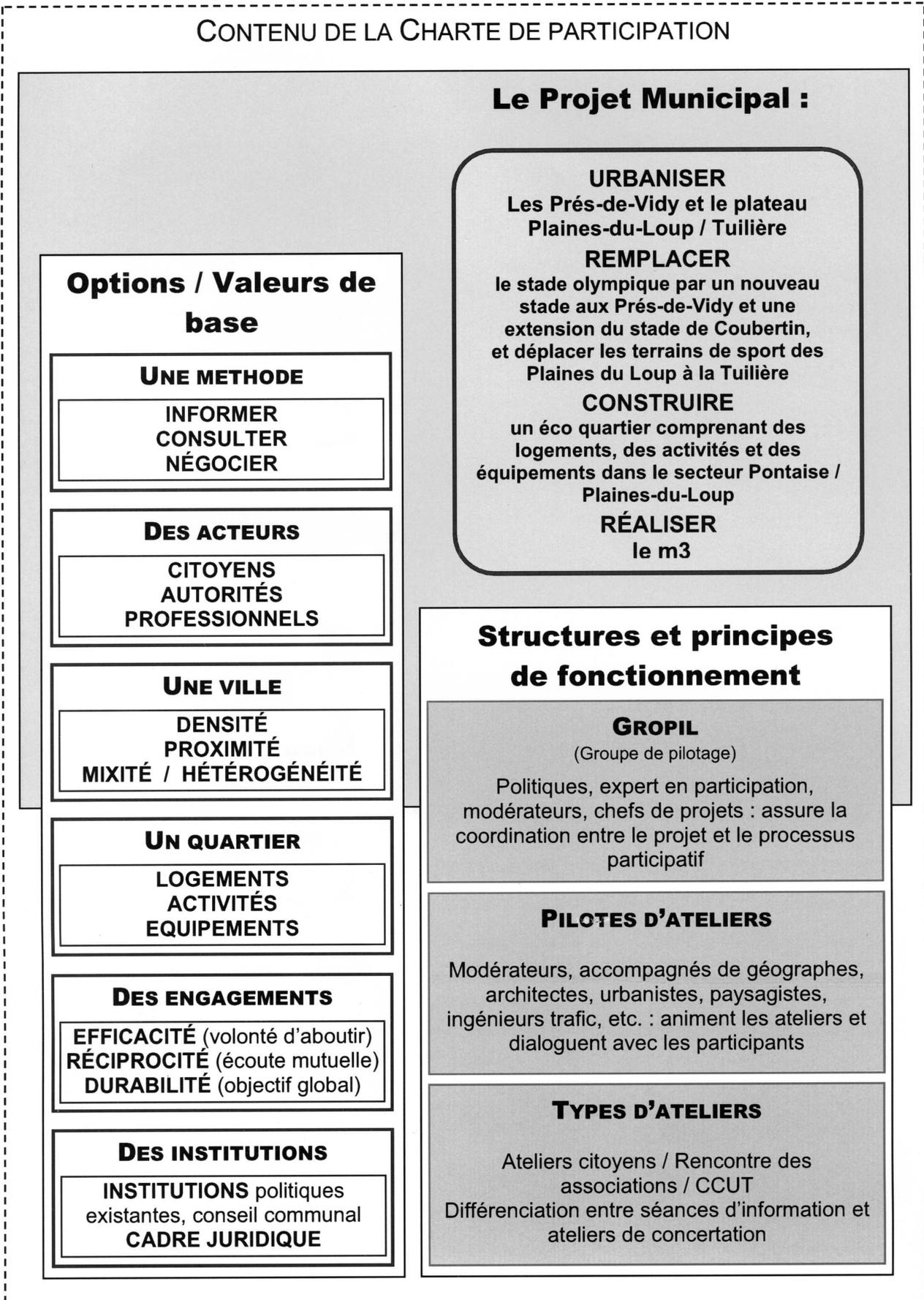
**Guiding Principles of One Living Planet**

**Jalon 4** - Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud

**HQE<sup>2</sup>R** - Démarche pour intégrer le DD dans les projets d'aménagements et de renouvellement urbain

**SméO** - Méthode Lausannoise - Comment appliquer le DD à l'échelle du logement

## CONTENU DE LA CHARTE DE PARTICIPATION



### *Rapport*

Membres de la commission: M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), M. Jean-Pierre Béboux (LE), M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Marc-Olivier Buffat (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT), M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), M. Yves Ferrari (Les Verts), M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), M. François Huguenet (Les Verts), M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), M. Claude Mettraux (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Soc.), M. Serge Segura (LE), M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.), M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE).

Municipalité: Ensemble de la Municipalité pour les deux premières séances. Séances suivantes: M. Daniel Brélaz, syndic; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine; M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux; M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport photocopié de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur:** – Commission traitant le rapport préavis N° 2007/19 concernant le projet Métamorphose et préavis d'intention et rapport-préavis avec réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, MM. Léopold Bavaud et Marc-Olivier Buffat ainsi que réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini et demandes de crédits.

Notre commission s'est retrouvée en séance les 15 mai, 29 mai, 12 juin, 25 juin, 4 juillet et 10 septembre 2007. La commission était composée de:

Rapporteur: Claude-Alain Voiblet.

Membres: Sandrine Junod, Fabrice Ghelfi, Roland Rapaz, Roland Philippoz, Sylvie Favre Truffer, Philippe Mivelaz, Stéphanie Apothéloz, Maxline Stettler, Marc-Olivier Buffat, Jean-Pierre Béboux, Charles-Denis Perrin, Isabelle Truan, Claude Mettraux, Giampiero Trezzini, Elisabeth Müller, François Huguenet, Benoît Bieler, Elena Torriani et Andrea Egli.

Remplaçants: Martine Fiora-Guttmann, Nicole Grin, Valérie Schwaar, Nicole Graber, Eddy Ansermet, Jean-Luc Chollet, Yves Ferrari, Ulrich Doepper et Serge Segura. Ces membres du Conseil communal ont également participé partiellement aux travaux de la commission.

### *Les membres de la Municipalité:*

La commission, composée de 17 membres du Conseil communal, s'est réunie à six reprises. Hormis les deux premières séances en présence de l'ensemble des membres de la

Municipalité, elle s'est réunie en présence d'une délégation de l'exécutif municipal, composée de M. Daniel Brélaz, syndic, accompagné de M<sup>me</sup> Silvia Zamora ainsi que de MM. Olivier Français et Marc Vuilleumier.

### *Les membres de l'Administration:*

La Municipalité s'est fait accompagner, lors des séances de la commission, par M<sup>me</sup> Elinora Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, Direction de la culture, du logement et du patrimoine, par M. Jean-Luc Kolb, adjoint à la Direction des travaux, par M. Laurent Guignard, ingénieur au Service des routes et de la mobilité, par M. Georges Ohana, ingénieur au Service du gaz, par M. Patrice Iseli, chef du Service des sports, par M. José-Angel Gonzalez, adjoint au chef du Service des routes et de la mobilité, par M. Nicolas Waelti, ingénieur au Service du gaz, par M. Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme, par M. André Baillot, adjoint au Service d'urbanisme, par M. Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, et M. Jacques Andrist, adjoint administratif au Service d'urbanisme.

C'est la dernière personne précitée, M. Jacques Andrist, qui s'est chargé de la prise des notes des différentes séances de la commission. Il est remercié pour son travail.

### *Préambule*

Dans le cadre de ses travaux, notre commission a souhaité entendre les différents acteurs de la société civile qui se sont fait connaître lors des travaux de la commission. C'est ainsi que notre commission a entendu:

- ADIRHE, Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles
- Association des habitants du quartier de la Bourdonnette
- Association lausannoise des jardins familiaux
- Société d'Art Public
- Société de développement du Nord

Par ailleurs, notre commission s'est entretenue avec M. Gustave Muheim, président de Lausanne Région. Elle s'est aussi entretenue avec les représentants des dirigeants sportifs soit: Athletissima, FC Lausanne-Sport, Lausanne-Natation, Union lausannoise des clubs de pétanque et la section junior de l'Union sportive (US) Malley.

Notre commission a également pris connaissance de l'intervention de M. Pierre Santschi, conseiller communal, qui a fait valoir l'article 42, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal de Lausanne, permettant à un élu de poser des questions à la Municipalité lors du traitement d'un préavis. Lors des travaux de la commission, la Municipalité a porté à la connaissance de ladite commission les réponses données à l'intervention de M. Pierre Santschi. La commission, après discussion, a décidé à l'unanimité de prendre acte de la réponse de la Municipalité.

*La présentation du projet à la commission par la Municipalité*

Après une première discussion au sein de la commission, il s'avère important de procéder à une information détaillée du projet Métamorphose à l'ensemble de la commission. Certains commissaires n'ont pas eu l'occasion de se libérer pour participer aux présentations publiques initiées par la Municipalité.

Après une présentation holistique du projet par M. Daniel Brélaz, il est précisé que le projet s'inscrit dans les exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Notre syndic explique que les prérogatives du Conseil communal seront entièrement respectées. Le projet répond pleinement aux analyses de la Confédération et du Canton de Vaud. Ce dernier prévoit 100'000 nouveaux habitants dans les vingt ans à venir. Cette évolution est possible si l'on évite un mitage du territoire et si l'on recherche des solutions à la portée immédiate des transports publics. Par ailleurs, les subventionnements fédéraux pour le trafic d'agglomération passent par une urbanisation accrue du territoire bâti. Ce point explique la volonté de densification de la zone de la Blécherette.

C'est sous la conduite de M. Olivier Français que les membres de la commission ont pris connaissance du visuel de présentation du projet Métamorphose. Au niveau de l'agglomération, il évoque le secteur ouest dont les études ont démarré, suite au moratoire décrété par l'Etat de Vaud. Pour le secteur nord, c'est le pôle de développement 7A qui est concerné, alors que pour l'est la structure de communes formée l'année passée n'est pas encore opérationnelle. La commission reçoit les cartes des pôles d'intérêt de la Ville ainsi que la carte de l'état des infrastructures concernées.

A noter que le site de la prison de Bois-Mermet est inclus étant donné que des discussions de déclassement de cet établissement sont aujourd'hui évoquées. La commission prend acte que sur le plan du transport l'étude des accès se fera en coordination avec le PALM. A noter que tous les documents évoqués et traités par la commission sont disponibles sur le site informatique sous [www.lausanne.ch/metamorphose](http://www.lausanne.ch/metamorphose).

Municipal responsable de la Sécurité publique et des Sports, M. Marc Vuilleumier nous parle des différentes facettes des relations que la Ville de Lausanne entretient avec les sports. Il fait savoir que la genèse du projet Métamorphose part du stade de la Pontaise. Il évoque le refus du Conseil communal en 2003 de rénover cet édifice. C'est fort de ce constat que la Municipalité a décidé de proposer la démolition de la Pontaise, la construction d'un nouveau stade à Vidy et l'examen d'autres équipements sportifs. A noter aussi le choix de la réalisation d'une piscine à Vidy. Il est important de relever que la Ville entend respecter l'accès populaire aux sports.

A son tour M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, rappelle que le projet Métamorphose offre une chance extraordinaire de

générer un quartier écologique en Ville de Lausanne, à la place du Stade olympique. En fonction de l'espace potentiel, ce quartier offrira une échelle suffisante pour représenter une valeur environnementale. A noter que l'opération Quartiers 21 a relancé la dynamique et l'ouverture vers le programme de législature 3000 logements dans l'optique du développement durable. La Municipalité espère que l'écoquartier apportera un rayonnement nouveau sur la ville de Lausanne. Il faut relever que si cette démarche touche évidemment l'aspect urbanistique et architectural, elle implique aussi une réflexion sur l'aménagement d'un tel quartier avec les transports publics, les équipements publics, sociaux ou culturels.

En ce qui concerne les Services industriels, M. Jean-Yves Pidoux, municipal, fait remarquer que la tâche de ses services est d'assurer les conditions énergétiques indispensables à la réalisation du projet Métamorphose. Il insiste sur l'ambition de réaliser au travers de ce projet, à l'échelle du quartier, une société à 2000 watts.

Au final, M. le municipal Oscar Tosato fait savoir que sa direction est prête à répondre aux besoins collectifs nouveaux créés par les nouveaux quartiers sur la base de quatre principes, soit: penser élèves, enfants, adolescents et familles. A noter que des réflexions importantes avec les Communes voisines sont indispensables.

*Les entretiens avec les différents acteurs de la société civile :*

L'Association des habitants du quartier de la Bourdonnette est représentée par M<sup>me</sup> Schneider ainsi que par MM. Mungu et Spiniello. Ils évoquent la peur d'un isolement du quartier de la Bourdonnette. Ils ne trouvent aucun avantage au travers du projet Métamorphose pour leur quartier en contrepartie au bruit, à la pollution et au risque de débordements suite à des manifestations que va provoquer ce projet.

A noter d'une manière générale que les nombreux éléments dont ont fait mention les différents acteurs de la société civile seront traités lors des procédures de participation prévues dans le cadre de la réalisation du projet au cours des années à venir. L'association s'est également déclarée ouverte au dialogue.

Dans le cadre de la discussion avec les milieux sportifs, la commission a entendu les représentants du Lausanne-Sport, de l'Union lausannoise des clubs de pétanque, d'Athletissima, de Lausanne-Natation et de l'US Malley. D'une manière générale, les membres de la commission ont pris acte des besoins réels de ces différentes sociétés. Ces sociétés sont favorables à la réalisation du concept global du projet Métamorphose, tout en mentionnant qu'elles souhaitent retrouver des structures quantitatives comparables, mais d'une qualité supérieure. M. Jacques Cornu, médecin-chef à la Polyclinique universitaire, s'est associé à la délégation des milieux sportifs; il insiste sur l'intégration de la

promotion de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité dans le cadre du projet Métamorphose.

L'ADIRHE, Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles, fait part de son souci principal de voir respecter les engagements annoncés sur la mobilité, le transfert modal, les transports publics et le respect des normes OPair. La perspective de gros équipements va poser des problèmes qu'il s'agit d'anticiper.

La Société d'Art Public relève quant à elle le manque de cohérence urbanistique du projet. Cette société dit, entre autres choses, son opposition à la démolition annoncée du stade de la Pontaise, représentant un ouvrage en béton de grande qualité.

M. Muheim, président de Lausanne Région représentant 26 Communes, fait savoir que le bureau de coordination de son association a été informé de l'évolution du projet Métamorphose dans le cadre du schéma directeur. Les dix-neuf Communes directement concernées ont reçu une information détaillée. Il rappelle aussi les discussions en cours concernant la réalisation d'une piscine couverte qui attend depuis plus de vingt ans. Pour terminer, il mentionne aussi le rôle de coordination de son association et il insiste sur la taille critique d'une commune pour développer des infrastructures lourdes.

La Société de développement du Nord s'inquiète de l'avenir du quartier qui pourrait devenir une cité dortoir. Cette société entend militer pour le maintien du Stade olympique et du parking public de 1500 places sur le plateau et elle souhaite la compensation totale des terrains de sports sur le site de la Tuilière. Par ailleurs, la démarche de participation amorcée doit être poursuivie, voire même renforcée.

Les représentants des jardins familiaux déclarent leur intention de maintenir le statu quo à Lausanne. Ils sont tout de même ouverts à la discussion et se disent prêts à entrer en matière sur d'autres propositions. A noter qu'un déplacement complet des terrains familiaux demanderait une période de plus de cinq ans pour reconstituer un nouveau cadre.

En conclusion de ce paragraphe, les membres de la commission ainsi que les représentants de la Municipalité, se sont entretenus avec les associations ou groupes d'acteurs concernés par le projet Métamorphose. Il est important de relever que le rapport-préavis est un projet d'intention et que sa réalisation va encore demander une forte démarche participative.

#### *Le travail au sein de la commission*

A la suite de la présentation du projet par la Municipalité et des auditions des différents acteurs concernés par le projet, les membres de la commission ont débattu des points principaux suivants dans le traitement du préavis.

Il faut savoir que le projet relève principalement de la cohérence globale des éléments structurants, comme le déplace-

ment du stade, la création d'un quartier écologique dont le nombre d'habitants deviendra un atout pour un axe de transports publics lourd, subventionné par les pouvoirs publics.

Le coût des infrastructures telles que le nouveau stade de football ou la piscine couverte, représente un engagement que la Ville, voire même avec le concours d'autres Communes, ne peut pas consentir à elle seule. Le financement de tels projets par la Ville est exclu ; il s'agissait dès lors de réfléchir au partenariat possible avec l'économie privée.

D'une manière générale et selon les propos de la Municipalité, la réalisation du projet Métamorphose serait globalement autofinancée. A noter que la Municipalité est persuadée qu'il existe une demande très forte de participation financière à des projets mixtes comprenant des infrastructures publiques et des possibilités de développement d'infrastructures commerciales privées.

L'emplacement des différentes installations, notamment les nuisances que peuvent engendrer ces installations en matière de pollution, de trafic ou de bruit, a longuement occupé les débats au sein de la commission. Il est important de mentionner que la réalisation de grands équipements sportifs qui serviront d'appui à des activités attirant parfois un nombreux public doit être accolé, comme cela est le cas dans le projet Métamorphose, aux transports publics et à une sortie d'autoroute. A noter que le projet postule pour le déclassement de l'autoroute de l'entrée ouest de Lausanne du statut de route nationale à celui de route cantonale.

Suite aux discussions en commission, la Municipalité précise que le programme d'amélioration des routes nationales tient compte des problèmes de saturation du nœud de la Blécherette. Ce projet est inscrit au programme du PALM, mais la balle est dans le camp des Routes nationales.

D'une manière générale la commission s'accorde sur le fait que de très bonnes conditions de transports publics provoquent une forte baisse de la motorisation. A noter toutefois que la problématique de la gestion des véhicules privés en relation avec la réalisation de l'écoquartier reste posé. Le fait de ne pas favoriser l'accès ou le stationnement de véhicules au cœur ou à proximité du quartier précité ne doit pas provoquer un effet domino sur les quartiers avoisinants.

La problématique du trafic urbain de la partie sud-ouest de la ville est probablement l'un des éléments qui a divisé notre commission. La commission s'est montrée très réservée vis-à-vis des projets de tunnel inscrits au programme du PALM. Elle a été rendue attentive aux effets qu'une telle réalisation pourrait avoir sur des subventionnements futurs pour l'amélioration du trafic de cette partie de la ville.

Selon les informations données aux membres de la commission, les infrastructures aéronautiques de la Blécherette

ne sont pas remises en cause par le projet Métamorphose. Le plan sectoriel de cette infrastructure limite notamment les nuisances sonores et il sera possible d'orienter les infrastructures d'activités à proximité de l'aéroport.

Le futur des jardins familiaux a également occupé les travaux de la commission, et la Municipalité a démontré qu'elle se préoccupe déjà de ce problème. La commission propose dans les conclusions du préavis de charger la Municipalité d'établir un plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, dans le but de pérenniser ce type de structure dont l'aspect sociétal est reconnu.

Le déplacement du stade permet, dans une large mesure, d'offrir des potentiels intéressants pour la mise en œuvre d'un quartier écologique. Par ailleurs, la garantie d'une certaine densification du secteur concerné doit permettre d'optimiser le réseau des transports publics. A noter que notre ville pourra bénéficier des dix ans d'expérience de plusieurs villes européennes dans la mise en œuvre d'écoquartiers. Dans le cadre des nouvelles constructions liées à l'habitation, la Ville entend poursuivre avec le rapport qui spécifie qu'un tiers des nouvelles constructions se destinent aux logements subventionnés. A noter que la commission souligne le risque inhérent à une trop grande homogénéité sociale qui peut être parfois la résultante d'un tel concept. Toutefois, il faut rester également cohérent et admettre qu'il n'y aura pas de logements de secours dans un aménagement urbain neuf. La commission a également élargi le débat aux aspects techniques liés au développement d'un tel quartier. S'il faut admettre un surcoût dans la réalisation de bâtiments écologiques, force est de constater que la nouvelle loi sur l'énergie impose déjà de fortes contraintes sur l'ensemble du parc immobilier vaudois.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est engagée dans la mise en œuvre du projet; elle s'est attelée à mener des études concernant les besoins en locaux scolaires, les espaces associatifs et culturels communs. D'une manière générale, la Municipalité pense qu'il sera possible à terme de déléguer, sous la forme d'une autogestion, certains micro-éléments de ce nouveau quartier.

Le préavis lié au projet Métamorphose repose sur l'acceptation de la population. Toutefois, il est important de trouver les bons leviers entre la démarche participative et les besoins objectifs liés aux différentes contraintes légales ou techniques. La Municipalité entend ouvrir des champs de discussion par l'instigation de démarches participatives à venir, tout en précisant les règles qui donnent clairement le contour de la démarche. A noter que la participation ne va pas se limiter uniquement aux acteurs de proximité, car la Municipalité s'engage à ouvrir largement la démarche. Il est utile de préciser que Métamorphose doit s'inscrire clairement autour d'une gestion de projet évolutive, adaptée à l'environnement du moment et en tenant compte de nouvelles expériences faites dans les différentes régions d'Europe.

Dans le cadre de son mandat, la commission s'est intéressée aux incidences du projet Métamorphose sur le plan directeur; selon la Municipalité, la révision en cours tient compte du projet. S'il faut comprendre que Métamorphose est au stade des intentions, il va de soi que ce projet va générer une révision du PDC, le vote de plans partiels d'affectation, l'attribution des crédits de construction, qui seront traités par les processus démocratiques habituels.

#### *Les décisions de la commission sur les conclusions*

##### Conclusion 1 :

d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le déplacement des jardins familiaux **qui devront retrouver l'équivalent de la surface actuelle** et d'une station de détente du gaz ainsi ... du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy.

L'amendement est accepté à la majorité moins une abstention.

... du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy **ou autre solution comparable sur le territoire lausannois ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

##### Conclusion 2 (nouvelle) :

**de charger la Municipalité d'établir un plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, ceci afin de les pérenniser.**

L'amendement est accepté à la majorité moins deux abstentions.

##### Conclusion 3, ancienne conclusion 2 :

... ou écoquartier, qui vise entre autres choses **la mixité sociale et économique avec une cible d'au moins un tiers de logements à loyer contrôlé ;**

L'amendement est accepté par 11 voix pour et 6 contre.

Conclusion 4, soit ancienne conclusion 3 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 5, soit ancienne conclusion 4 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 6, soit ancienne conclusion 5 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 7, soit ancienne conclusion 6 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 8, soit ancienne conclusion 7 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 9, soit ancienne conclusion 8 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 10, soit ancienne conclusion 9 – Est accepté à l'unanimité.

Conclusion 11, soit ancienne conclusion 10 – Est accepté à l'unanimité.

Conclusion 12, soit ancienne conclusion 11.

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'300'000.– destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. **Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et à justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

**a) une étude comparant des variantes d'implantation et de réalisation pour un nouveau stade polyvalent de 10'000 à 12'000 places adapté à l'athlétisme sur le site actuel du stade Pierre-de-Coubertin ou sur d'autres sites sur le territoire lausannois ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

**b) une étude sur la valeur patrimoniale et l'état sanitaire et sécuritaire du stade de la Pontaise, comprenant notamment une estimation des éventuels investissements à réaliser pour le conserver à moyen terme, en particulier pour l'athlétisme ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

**c) une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur. Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**d) une étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement) du développement des zones concernées. Cette étude de type évaluation environnementale stratégique (EES) sera une analyse plus globale des considérations environnementales et urbanistiques que celle concernant uniquement le projet ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

**e) un rapport mettant en lumière les différentes concertations avec les Communes avoisinantes, les responsables des plans PALM, SDOL et SDNL, ainsi que les services cantonaux concernés sur des études d'aménagement et des projets situés dans l'ouest et le nord lausannois, ainsi que leurs avis et positions sur le projet Métamorphose validé par le Conseil communal ;**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

**f) une étude d'opportunité relative à la construction d'un tunnel et d'autres infrastructures routières dans le sud de la Ville et des alternatives à ces ouvrages en impliquant les communes voisines.**

L'amendement est approuvé avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Conclusion 13, soit ancienne conclusion 12 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 14, soit ancienne conclusion 13 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 15, soit ancienne conclusion 14 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 16, soit ancienne conclusion 15 – Est acceptée à l'unanimité.

Conclusion 17, soit ancienne conclusion 16.

**de compléter la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose composé de conseillers/ères communaux/ales et de représentants des milieux économiques et associatifs. Ce groupe sera régulièrement informé de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose.**

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Lors du vote, le préavis est accepté par 15 voix pour et une abstention.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Voiblet ?

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – J'ouvre une discussion générale, puis je propose que nous prenions les chapitre 3 à 10 par thèmes. Nous terminerons en soumettant au vote les conclusions l'une après l'autre et, dans un vote final, l'acceptation ou le refus du projet. Est-ce que ce mode de faire vous convient ? Il semble. Nous commençons donc par une discussion générale sur le bien-fondé de cette vision, telle qu'elle est esquissée dans l'introduction.

*Discussion générale*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Nous vivons ce soir un moment historique. Nous allons tout à l’heure accepter, ou non, un des préavis parmi les plus importants sur lesquels ce Conseil aura pu s’exprimer. Ce préavis, Métamorphose, va changer le visage de Lausanne et faire souffler un vent nouveau sur la Pontaise. Ce quartier est certes habitué aux courants frais, mais cette fois il pourra devenir un quartier phare, un quartier envié. Ce préavis est aussi remarquable parce que pour une fois il a été possible de trouver, sur un objet stratégique, un consensus entre tous les partis, de l’extrême-gauche à l’extrême-droite.

Ce préavis a un prix, j’y reviendrai. Pour l’instant, parlons des bénéfiques. Ils sont nombreux. Ce sont des installations sportives améliorées, un développement du m1 en longueur et en fréquence, la création d’un m3 entre le centre ville et la Blécherette. Ce sont aussi Fr. 1 milliard de travaux, un potentiel de 7’500’000 heures de travail, de quoi occuper plus de 4000 hommes ou femmes pendant une année. Ce sont plus de logements, donc plus de contribuables, plus de surfaces pour des activités économiques, donc plus d’emplois. Et s’il devait y avoir un moins, c’est surtout moins de voitures en ville, puisque le projet prévoit une judicieuse combinaison de P+R et de transports publics performants.

Parlons maintenant des coûts. Les coûts financiers à la charge des contribuables lausannois sont moindres puisque les investissements clés sont développés en partenariat avec des privés ou avec d’autres collectivités publiques. Mais il n’y a pas que les coûts financiers. Aujourd’hui, la prise en compte des coûts pour l’environnement doit faire partie de la réflexion et de l’analyse. C’est donc sous cet aspect que l’opportunité de la démolition du stade de la Pontaise a été examinée par LausannEnsemble. Vaut-il mieux conserver et réparer le stade existant ou développer des logements et des activités économiques permettant de financer et construire un m3 performant susceptible de soulager l’environnement? Le choix est difficile. Détruire plusieurs pages d’histoire n’est pas chose aisée. L’union des partis radical, libéral et démocrate-chrétien a opté pour que Lausanne avance, se développe au nord et au sud, valorise son patrimoine et crée des emplois. LausannEnsemble soutiendra ce préavis et la plupart des amendements de la commission.

A l’instar de la Municipalité qui a annoncé que certains éléments du projet n’étaient pas négociables, LausannEnsemble souhaite obtenir des garanties pour que le secteur Pontaise–Blécherette se développe avec un maximum de mixité fonctionnelle, en construisant à la fois des logements et des places de travail. En effet, aujourd’hui on observe un grand paradoxe : le retour des habitants en ville et le départ des entreprises à l’extérieur. A partir des années 1970, c’est l’inverse qui se produisait. En soi, ce n’est pas grave, l’occupation du sol est la même. Mais en termes de mouvements pendulaires c’est catastrophique. Les mouvements et leurs nuisances sont les mêmes, ils sont simplement inversés. Une vraie solution pour freiner les phénomènes pendu-

laire est de créer des emplois là où les gens peuvent habiter, de créer des logements là où les gens peuvent travailler. Si l’on revient au projet Métamorphose, on peut dire que le secteur Beaulieu–Blécherette–Pontaise peut devenir un véritable triangle d’or pour des activités économiques : la Blécherette, avec son aéroport et son centre d’affaires, le World Trade Center (WTC), Beaulieu avec son outil de promotion économique qui ne demande qu’à se moderniser, la Pontaise avec sa réserve d’espaces valorisés selon les principes du développement durable, et en particulier la mixité fonctionnelle, garantissant des logements et des emplois au même endroit. Le Service cantonal de recherche et d’information statistiques (SCRIS) l’a annoncé avant les vacances : Lausanne perd des emplois. Le projet Métamorphose doit contribuer à inverser ce phénomène.

Enfin, LausannEnsemble invite la Municipalité à stimuler l’imagination des investisseurs intéressés à développer des commerces dans le complexe du stade de football. Certes, des centres commerciaux sont utiles, mais l’Ouest lausannois n’en manque pas. Il paraîtrait donc plus que nécessaire que d’autres solutions soient envisagées, qui devraient permettre de créer une zone vivante, attractive, récréative, fonctionnelle, culturelle. Une zone complémentaire, mais pas identique à ce qui existe déjà.

Un des autres engagements solennels que LausannEnsemble souhaite entendre est la promesse que le stade actuel ne soit pas détruit tant que les deux autres stades, d’athlétisme et de football, ne seront pas en voie de réalisation, voire d’achèvement. Enfin, LausannEnsemble tient d’ores et déjà à confirmer son soutien à l’étude d’un tunnel à Ouchy. Pour LausannEnsemble, les habitants de Sous-Gare attendent une solution rapide au problème de leur quartier. Ils l’attendent rapidement, pas en 2050 ! Je reviendrai sur ce sujet ultérieurement, puisque plusieurs conseillers semblent remettre en question le vote quasi unanime de la commission.

En conclusion, LausannEnsemble, union des Partis radical, libéral et démocrate-chrétien, soutient ce préavis. D’une part parce qu’il donne la vision d’un développement durable et enthousiasmant de la ville, mais aussi parce que c’est un projet évolutif, ouvert à la participation et à la négociation, parce qu’il est rassembleur. LausannEnsemble peut même ajouter une raison : Métamorphose reprend plusieurs éléments de son programme électoral de 2006, la modernisation des installations sportives, la construction de logements sur le plateau de la Blécherette, la création d’une zone permettant la promotion de l’activité liée au développement durable, la création de P+R, la création d’un m3. Pour toutes ces raisons, LausannEnsemble vous propose de soutenir les conclusions amendées, à l’exception de la conclusion 3 sur laquelle nous reviendrons.

Enfin, permettez-moi, en tant que motionnaire, de faire une remarque. Quand le projet Métamorphose a été annoncé, j’étais un peu sceptique, le problème principal étant indéniablement la démolition du stade de la Pontaise. C’est un témoin du passé. Puis j’ai passé en revue tous les avantages

pour l'environnement entraînés par la démolition de ce stade. Elle permettra de construire un quartier à la masse suffisante pour justifier le financement d'un transport public performant, un vrai quartier écologique – pas un quartier baba-cool comme il en existe quelques-uns –, un vrai quartier où l'on applique treize règles écologiques. Vraiment, c'est une manière d'inventer et de dessiner la ville future, les villes de demain. Pour ces deux raisons, il vaut la peine de soutenir ce projet, même si tout n'est pas encore défini, même si tout est encore perfectible. C'est encore une raison de vous demander de soutenir la réponse à ma motion.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – Je me souviens, il y a une trentaine d'années, du tout jeune fils de mes voisins, totalement envoûté par Goldorak, qui courait autour de la maison en criant plein d'enthousiasme: «Métamorphose, Métamorphose, Métamorphose!»

L'enthousiasme du groupe socialiste pour le projet Métamorphose, bien que réel, est plus mesuré. C'est l'enthousiasme de conseillères et de conseillers communaux, pour le moins intéressés par ce projet, agréablement séduits, voire captivés, mais dont le devoir est aussi de rester lucides, attentifs et critiques.

C'est un projet ambitieux, mobilisateur, d'une ampleur sans précédent depuis les années 1930. Ses grandes lignes – je résume: la construction d'un écoquartier à la Pontaise, le développement d'un pôle sportif au sud-ouest de la Ville, l'expansion du réseau des transports publics – sont le signe d'une Commune qui va de l'avant, qui pense à l'avenir, à l'emploi, au logement, au bien-être de ses habitants.

Nous soutenons ce dynamisme et voulons y participer en y apportant notre sensibilité sociale, urbanistique et politique. Mais comme je l'ai dit, notre soutien n'est pas, ne sera pas, exempt d'un regard, d'une attention critique. Notre lecture des intentions de la Municipalité et des réactions d'associations concernées nous a incités à proposer et à soutenir, en commission, un certain nombre d'amendements. Ceux-ci ne remettent aucunement en cause les éléments principaux du projet, mais garantissent au contraire le succès de sa réalisation.

Une partie de ces amendements a pour objectif d'obtenir plusieurs études qui devraient permettre à la Municipalité et à notre Conseil de prendre les bonnes décisions le moment venu. Un autre amendement a pour but de consolider la mise en place d'une démarche participative et de prôner la consultation tout au long de la concrétisation du projet. Nous reviendrons, si nécessaire, sur ces amendements lorsque nous aborderons les conclusions du préavis.

N'oublions pas que ce texte est un préavis d'intention et que le Conseil communal devra se prononcer au fil des ans sur les nombreuses étapes de cet ambitieux et magnifique projet. Tout en soutenant les intentions maîtresses de la Municipalité, nous resterons attentifs et n'hésiterons pas à

intervenir, comme nous sommes intervenus en commission, pour proposer les rectificatifs que nous jugerons utiles et/ou nécessaires. Nous veillerons particulièrement à ce que la Municipalité tienne ses engagements en matière de participation des acteurs de notre ville.

Enthousiaste donc, mais non béat, le groupe socialiste votera avec conviction ce préavis amendé par la commission. Nous vous appelons à faire de même.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – En plus de la gestion quotidienne, et comme beaucoup de villes suisses et européennes, Lausanne affronte des défis à moyen et à long terme: assurer le développement et le maintien de l'attractivité et de l'intérêt culturel et économique d'une ville centre. Corollaire: elle doit proposer suffisamment de surfaces de logement et d'activité pour répondre aux besoins d'une population grandissante sur un territoire non extensible, développer des transports en commun urbains et périurbains en suffisance et de qualité, remplacer des infrastructures vieillissantes ou dépassées. En outre, les réponses doivent impérativement tenir compte de contraintes environnementales, locales (je pense à la qualité de l'air) ou s'inscrivant dans un contexte plus global, mais aussi de contraintes économiques (je pense ici à la concurrence de plus en plus importante avec des pays tels que la Chine ou l'Inde, pour des ressources qui se raréfient).

Avec le préavis d'intention Métamorphose, la Municipalité propose un plan d'action ambitieux, largement inscrit dans le développement durable. Les Verts ne vont pas s'en plaindre! S'ils reconnaissent à ce préavis des mérites, les Verts lui font aussi des reproches. Je les résume en deux points. Les solutions, pour toute une série de motifs plus ou moins recevables, sont lausanno-centrées. Au stade du préavis d'intention, elles tiennent peu compte d'un développement harmonieux de l'agglomération. Gageons que ce préavis Métamorphose sera suivi de Métamorphose 2, ou de Métamorphose, le retour, pour dépasser la réflexion centrée sur la ville de demain et y inclure celle plus large de l'agglomération de demain. Cela demandera un travail de coordination avec les Communes voisines et de la modestie de la part de Lausanne. Mais le développement durable ne peut pas se concevoir de façon indépendante les uns des autres. Le deuxième point, c'est l'approche technocratique et définitive par certains côtés (les points non négociables du préavis), même si d'un autre côté, on doit saluer la volonté de la Municipalité de rendre le processus, via la participation citoyenne, le plus démocratique possible. La politique est souvent l'art du grand écart.

Pour amorcer et soutenir cette culture d'information et donc de transparence, prémisses à la participation, la commission propose explicitement et sans voix contraires – mon préopinant, M. Perrin, l'a relevé – plusieurs études en guise d'amendements à la conclusion 11. Nous en parlerons probablement en détail. Les Verts, dans leur grande majorité, sont persuadés que ces amendements améliorent l'acceptation, voire la légitimité, de Métamorphose.

Cela dit, la majorité des Verts est favorable à la métamorphose de Lausanne dans ses buts généraux. Ils se réservent toutefois la possibilité d'intervenir de façon critique, mais toujours constructive, dans le cours du débat de détail.

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT):** – S'il y a un point sur lequel tout le monde peut s'entendre dans ce plénum, c'est que le projet Métamorphose est un chantier ambitieux, qui touche plus ou moins directement à une moitié de la ville et des communes voisines. C'est aussi un projet riche et intéressant. Il est innovant, car il va redessiner les lignes de la ville. C'est certainement le plus grand remaniement que Lausanne aura vécu depuis plusieurs décennies.

Evidemment, la taille suscite des doutes, des critiques, des remarques de la part de plusieurs acteurs et citoyens de cette ville. Certains ont pu être entendus et écoutés par la Municipalité, et même auditionnés par la commission lors de ses travaux, mais ils n'ont pas vraiment été consultés. Or nous savons combien il est important que les citoyens d'une ville puissent s'approprier leurs quartiers, leurs rues, leur environnement. Une vraie démarche participative sur l'ensemble du projet, sans imposer de point non négociable, n'aurait-elle pas été judicieuse? Le groupe A Gauche Toute! souhaite que la démarche prévue dans l'écoquartier soit véritablement participative, qu'elle débouche sur un projet à la hauteur des attentes de la population, et que la Municipalité fasse preuve d'écoute et d'ouverture.

Le groupe A Gauche Toute! salue la création d'un boulevard couvert dans le sud de la ville. C'est la réponse à une motion déposée il y a plus de onze ans par Léopold Bavaud, un de nos camarades popistes, qui répercutait là une demande de la population.

La création d'un axe de transport public lourd en site propre reliant le nord au centre de Lausanne est primordial, la construction de l'écoquartier donnant naissance à environ 2000 logements. Nous encourageons cette politique de développement des transports en commun. Malheureusement, elle n'est pas suivie dans l'ensemble du projet Métamorphose, car la construction d'un tunnel dans les environs d'Ouchy et d'une trémie sous la Maladière va à l'encontre de cette vision respectueuse de l'environnement. Le groupe A Gauche Toute! ne peut que s'opposer à la construction d'aspirateurs à voitures. Il faut des choix politiques clairs et cohérents.

Nous soulignons quelques petites victoires obtenues en commission sur des points que le groupe A Gauche Toute! a défendus: les jardins familiaux retrouveront l'équivalent de leur surface actuelle et les logements créés dans le quartier à haute valeur environnementale devront garantir une mixité sociale et économique, en visant au moins un tiers de logements à loyer contrôlé.

Néanmoins, le projet Métamorphose ne fait pas l'unanimité dans le groupe A Gauche Toute! Le partenariat public-privé qui permettra le financement et la construction du stade au

sud de la ville engendre un certain scepticisme. Ce n'est d'ailleurs pas le premier projet que la Municipalité présente avec un financement par des fonds privés. N'est-ce pas une manière pudique de parler de privatisation du domaine public? Ne pourrait-on pas parler de subventionnement par des investisseurs privés dans la chose publique? Ne vivons-nous pas au-dessus de nos moyens? Il faut prendre ce mode de financement avec des pincettes et veiller à ne pas se faire pincer. Nous ne connaissons pas les intérêts réels de ces investisseurs à subventionner des constructions publiques.

De plus, la nouvelle construction d'un stade au sud de la ville, et donc la démolition de celui de la Pontaise, n'a de loin pas rallié tous les avis. Beaucoup de questions et de doutes planent sur la vétusté réelle, la valeur patrimoniale et l'état sanitaire et sécuritaire du stade actuel. La Municipalité n'a pas réussi à être convaincante et nous espérons que l'étude demandée à ce sujet dans les conclusions amendées par la commission permettra de faire davantage de lumière sur ce point, qui divise d'ailleurs aussi A Gauche Toute!

La majorité de notre groupe soutiendra ce préavis d'intention du projet Métamorphose. Mais le groupe tout entier est réticent sur ce nouveau mode de financement, le partenariat public-privé, ainsi que sur l'ouverture dont devrait faire preuve la Municipalité dans le cas d'un tel préavis. Cela incitera certains à refuser ou à s'abstenir sur l'ensemble du préavis. Nous souhaitons par ailleurs pouvoir intervenir sur les préavis qui en découleront et ne pas avoir les poings liés par cette acceptation. Nous déposerons, au moment du vote des conclusions, quelques amendements, que tous les commissaires ont reçus.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Si on pouvait revenir au Lausanne des années 1980, on s'apercevrait que la ville a déjà subi une véritable métamorphose. C'étaient de petites touches, qui concernaient essentiellement nos places. Ça n'a pas été sans combat et sans investissements importants. On a commencé avec la place de la Riponne, puis il y a eu la place Saint-François, la place de la Gare, la place de la Navigation, celles du Port et du Général-Guisan, sans oublier le réaménagement de Chauderon et la création de la place de l'Europe, liée à la prolongation du LEB. Nous finissons par la Louve et Pépinet.

Et voilà, tout à coup débarque notre Napoléon III et son préfet Haussmann – avec les contes fabuleux d'Haussmann! – et subitement l'accélération est si brutale et rapide qu'elle me donne le vertige. En l'espace de quelques années, Fr. 1 milliard a déjà été investi à Lausanne: Tridel, le m2, et nous sommes à la veille d'assister à l'investissement d'un nouveau milliard, lié au projet Métamorphose. Je ne puise pas mon inspiration dans Goldorak – excusez-moi, je ne sais pas qui c'est, il manque encore beaucoup à ma culture – mais dans la métamorphose de l'insecte qui, abandonnant sa chrysalide, passe de la chenille à l'insecte parfait. Nos grandes métamorphoses sont parties sur des

ruines et sur des refus du Conseil communal de suivre la Municipalité ! Nous parlons maintenant de la halle de Malley, une véritable chance pour un quartier en développement. Elle se bâtit sur les ruines des Abattoirs, tombés sous les coups du sort... Métamorphose partira sur les ruines du Stade olympique, pour lequel je m'étais furieusement battu. J'avais aussi été furieusement vaincu, avec d'autres. Il faut donc croire qu'à toute métamorphose et à toute ruine quelque chose est bon. J'ai manqué de foi dans ces deux combats, mais l'essentiel est d'aller de l'avant.

Je reviendrai au nom de mon groupe sur cet « aspirateur à voitures ». Il ne doit pas nous faire perdre de vue l'axe essentiel du projet. M. le syndic l'avait dit lors de la première présentation du projet, à l'aula des Cèdres : l'axe constitué par la démolition du stade et la construction du quartier écologique n'est pas négociable. J'avais pris ce terme pour une provocation. Mais en effet, si vous enlevez la colonne vertébrale d'un projet, il ne reste pas grand-chose.

A propos de ce quartier dit écologique, le seul bémol, la seule crainte que je pourrais exprimer, c'est que 2000 logements signifient tout de suite 5000 à 6000 habitants. Avec des conditions d'habitat, de mode de vie assez précises. Sans aller jusqu'au baba-cool, à poil long ou à poil ras comme dit notre municipal, j'émetts une réserve à l'idée de trouver les 5000 personnes qui accepteront de payer ce que ça coûte en termes d'utilisation restrictive de la voiture ou de mode de vie relativement communautaire. Je crains que nous soyons obligés de compenser un manque d'attractivité par un subventionnement public. Mais nous n'y sommes pas encore...

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) :** – Pour certains, hélas, ce projet n'est pas aussi enthousiasmant que l'ont dépeint mes préopinants. En effet, nous adressons plusieurs reproches au préavis de Métamorphose, qui n'ont pas reçu de réponse durant les séances de commission.

Il s'agit d'un ensemble d'intentions politiques portant sur une partie du territoire lausannois, sans ligne directrice de ce que nous voulons comme ville ou comme agglomération. C'est une vision restrictive de l'aménagement urbain, sans mesure des conséquences des affectations proposées sur le centre ville, sur l'agglomération ou sur la vie urbaine en général. C'est une idée lancée dans l'urgence par le pouvoir en place, pour suppléer à son manque de réponse à la crise du logement et à son absence de prévision de l'évolution démographique pendant les années 2000. C'est du remplissage urbain : on prend les territoires libres restants et y on met ce qu'on peut, sans se demander si cela aura des incidences sur toute la ville, ou sur une partie seulement. C'est le conglomerat des intentions des municipaux : l'un veut son quartier « écolo-bobo », l'autre son quartier social, le troisième son îlot de sports-commerces, etc., le tout relié par des moyens de transport abstraits. Oui, abstraits parce que dans cette histoire, les transports ont été oubliés ; on les ressort en dernière minute, d'une façon ou d'une autre.

Bref, on peut allonger la liste, en fonction des critiques des associations de quartier ou professionnelles, qui se sont prononcées défavorablement. L'erreur commise par la Municipalité est peut-être d'avoir voulu sortir en grande pompe un « projet de ville », alors qu'il aurait dû s'agir d'intentions, c'est-à-dire d'un ensemble d'idées pour des quartiers à développer.

Si on prend le préavis sous l'angle des futures habitations, on ne peut pas s'y opposer, alors que nous sommes en pleine crise du logement. Il n'en va pas de même pour l'idée du stade commercial-sportif de la Bourdonnette : il n'a rien d'urgent, hormis la piscine, et son emplacement périphérique est mal choisi. Pourquoi animer cet endroit de la ville en sports et en commerces, alors que le centre ville le demande ? Pourquoi ne pas reconstruire le stade actuel, avec des commerces pour revivifier ce secteur de la ville qui a un besoin urgent de nouvelles activités ? Pourquoi faire aller les Lausannois en périphérie pour consommer et se divertir alors qu'ils pourraient le faire en ville et sans se déplacer ?

Je présume que vous avez compris le conflit, le questionnement et l'importance de ces dernières réflexions. Elles devraient revenir aux Lausannois et ils devraient pouvoir se prononcer.

En effet, si les idées d'urbanisme sont trop générales pour les soumettre à référendum, il n'en va pas de même pour l'emplacement d'un stade, qui est un sujet précis. Nous, conseillers communaux de droite, comme de gauche, considérons que le sujet mérite réflexion et la décision du souverain. Sur la base d'une pesée des intérêts, vu l'importance dans les relations avec le centre ville. Je vous propose donc de vous abstenir au vote des conclusions, tout simplement parce qu'il s'agit d'un préavis d'intention.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Le projet Métamorphose a certainement des bons côtés. Je reste tout de même sceptique, en particulier quant à l'impact de ce projet sur la qualité de vie des Lausannois en général.

Depuis plusieurs décennies, en Suisse et dans les autres pays industrialisés, les villes se vident peu à peu de leurs habitants et les campagnes se couvrent de villas. En contrepartie, le trafic généré par les déplacements entre le lieu de travail et le domicile devient ingérable. Pour mettre un terme à cet exode urbain, il faut améliorer à la fois l'offre en logements et la qualité de vie dans les villes. Il est évident que l'amélioration de l'offre en logements ne doit jamais se faire aux dépens de la qualité de vie, autrement l'effet est nul.

Or c'est justement ce qui se passe dans le projet Métamorphose. D'un côté, on nous propose de créer, à la Pontaise et aux Plaines-du-Loup, un nouveau quartier. De l'autre, on dénature la zone de détente de Vidy en y implantant deux grands stades, dont l'un serait associé à un centre commercial.

La zone sportive de Vidy, le Parc Bourget et les jardins familiaux des Près-de-Vidy sont essentiels au bien-être des Lausannois. Il ne faut pas y toucher. Au contraire, si les Lausannois doivent devenir plus nombreux, il faut créer de nouveaux terrains de sport, de nouveaux espaces verts et de nouveaux jardins familiaux.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – Peut-être vais-je répéter certains propos... Il faut saluer la volonté de la Municipalité de s'interroger sur la localisation de certaines activités plutôt que de gérer le quotidien sans vision d'avenir. Plusieurs intentions de ce projet sont excellentes, en particulier la création de logements offrant une haute qualité de vie tout en garantissant un impact minimum sur l'environnement. Peut-être peut-on se demander ce que fait ce projet de centre commercial en périphérie... Néanmoins, l'effort de densification urbaine, de construction d'une ville compacte en réponse à l'étalement urbain et au mitage du territoire, est fondamentalement louable.

On a beaucoup entendu une remarque, dont je voudrais encore me faire l'écho ici, en espérant que la Municipalité fasse évoluer le projet dans le bon sens. Comment est-il possible qu'un projet aussi étendu – dans l'espace bien sûr, mais aussi dans le temps, quoi qu'en dise la Municipalité – soit d'un seul tenant, d'un seul moule ? On dit au sujet des différentes parties du projet qu'elles sont interdépendantes, indissociables. Avec, au final, une affaire financièrement neutre. Les comptes intègrent la globalité du projet, les vases sont communicants : pas de stade sans centre commercial, pas de quartier écologique sans démolition du stade, pas de développement prioritaire du nord sans compromettre la priorité du tram est-ouest. Autant d'enchaînements qui ressemblent non pas à un plan d'urbanisme mais – je le dis un peu péjorativement – à un grand chantier. C'est tout ou rien, à prendre ou à laisser. Les chantiers ne sont pas des lieux de démocratie et de concertation, mais de hiérarchie et de coordination. C'est peut-être pour cela que certains éléments du projet ne se discutent pas.

La Ville de Lausanne avait voulu se donner, avec le nouveau Plan général d'affectation, les moyens d'une densification en douceur, un peu au gré des opérations immobilières. Avec des opérations ponctuelles, où le risque de se tromper ou de commettre une faute n'est pas toujours nul, qui permettent de combler ici et là des lacunes de l'urbanisation. On aurait pu aller plus loin, comme à Genève par exemple, où avec l'achat de terrains et de bâtiments pour combattre la pénurie de logements, l'ambition de l'Etat est de devenir propriétaire de 15% du parc locatif du canton d'ici 10 ans. On élabore intra-muros des « zones de développement » où l'on reconstruit et densifie par le biais de plans localisés de quartier. Cette politique a reçu l'année passée un soutien clair de la part des citoyens, qui ont refusé très nettement un référendum s'opposant à un de ces plans.

A Lausanne, on procède différemment. Pour aller plus loin que le PGA, dans un souci manifeste de gain de temps et de

moindre résistance – toujours l'urgence –, on cherche à agir là où on est maître chez soi. Sur son propre territoire communal, et si possible sur les terrains vierges dont on est déjà propriétaire. La motion d'un conseiller communal de mars 2000, qui demandait – je cite – de « définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectif ou privé », n'a jamais reçu de réponse de la Municipalité. Peut-être a-t-elle trouvé indirectement sa réponse dans ce rapport-préavis – malgré que son intitulé ne la mentionne pas.

Restent quelques questions. Que sera le potentiel foncier constructible de la Ville après Métamorphose ? Le patrimoine sera-t-il majoritairement aliéné ? Quelles réserves aurons-nous encore ? Quelle place ce projet occupe-t-il parmi les autres projets de développement et de densification de l'agglomération ? Sera-t-il le concurrent, ou simplement concomitant, de tous les projets, tout aussi légitimes, de croissance compacte et de requalification des friches urbaines ?

Cette opération de densification de la ville n'est financièrement blanche – si tout va bien – que parce que la Municipalité place au mont-de-piété les bijoux de famille, sans les remplacer. A titre de comparaison, la politique genevoise d'achat de terrains coûte à l'Etat Fr. 300 millions. A Lausanne, en revanche, on rase gratis et presque sans l'aide des autres. On ne peut qu'adhérer, en espérant de ne pas s'être trompé, à un projet qui obtient les mêmes résultats qu'une autre politique très onéreuse...

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Pour gagner du temps, dans ce débat d'entrée en matière, je répondrai sur les différents aspects soulevés au nom de l'ensemble de la Municipalité, en accord avec mes collègues. Je le précise pour que personne ne croie que je réponds dans l'esprit de... Je ne sais pas si c'était Haussmann ou Napoléon III dans l'allusion de M. Chollet ; lors de la législature précédente, c'était le Roi Soleil !

Tout d'abord je vous informe de l'état d'esprit dans lequel vous êtes amenés à voter les conclusions de ce préavis. Cela a été dit aux présidents de groupes à la fin de l'été, cela a été dit en commission, je veux le redire ici : ce que nous demandons par ce préavis, ce sont des crédits d'étude. Ce sont des engagements. Il va de soi que si des faits nouveaux apparaissent, la Municipalité n'invoquera pas, face à l'opposition éventuelle de tel ou tel groupe politique dans le futur, que les crédits d'étude ont été votés pour dire que tout est lié. J'ai entendu plusieurs fois ce reproche : « Si on dit oui la première fois, on n'aura plus jamais le droit de dire non ». Nous sommes de bonne foi, nous espérons que tous ceux qui nous écoutent le sont aussi. Dans ce sens, si nous tenons nos engagements, vous continuerez à nous soutenir. Mais si des faits nouveaux apparaissent, qui vous rendraient insupportable cette idée, vous avez le droit de changer d'avis. Cela seulement pour préciser l'état d'esprit non figé dans lequel ce préavis est soumis au Conseil communal.

Puisqu'on a parlé région, je voudrais répondre à M. Doepper – et par son entremise au communiqué de l'Association transports et environnement (ATE) – que j'ai fait partie, la première fois que j'étais au Conseil national, des quelques élus qui ont cofondé l'ATE. Je n'ai jamais été membre fondateur, mais j'ai participé à ce mouvement, et je suis de très près ce qui se passe dans les associations nationales de protection de l'environnement, dont l'ATE suisse fait partie. Depuis dix ans et surtout depuis trois à quatre ans, toutes ces associations, en parfaite convergence avec M. Rumley, de l'Office du développement territorial, disent que si l'on veut faire cesser le mitage du territoire d'une part, le gaspillage d'énergie d'autre part, et soutenir une répartition modale plus favorable aux transports publics, les développements en Suisse doivent surtout se faire dans des zones déjà urbanisées ou le long d'équipements de transports publics performants. Métamorphose, ce n'est rien d'autre.

Pour Métamorphose et le Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), l'agglomération ne se résume pas à une ligne de tram entre Bussigny et Lutry, excluant tout autre projet pour 50 ans, comme le communiqué de l'ATE le laisse entendre. S'il y a des besoins en transports publics dans plusieurs directions, il est de notre devoir d'Autorité non de saboter les uns au profit des autres, mais d'essayer de réaliser ce dont les Lausannois ont besoin.

Pour le canton de Vaud, l'attractivité de l'arc lémanique est très grande – hélas, diront certains, heureusement, diront d'autres, mais chacun a le droit d'avoir son opinion – et les mouvements migratoires n'ont jamais pu être arrêtés par qui que ce soit, à part peut-être par un Cambodgien, une fois... Si la tendance actuelle continue, d'ici vingt ans il y aura à peu près 80'000 habitants de plus à loger dans cette région au sens large : dans le canton de Vaud. S'il n'y a pas de gros couac économique d'ici là – ce qui est toujours possible, évidemment... Or si nous regardons les faits et additionnons les projets, du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, du Nord, de la région morgienne, de la ville de Lausanne et les quelques-uns qui commencent à émerger à l'Est – mais ils ne sont pas très nombreux – nous arrivons à un maximum de 50'000 habitants sur ces 80'000 à 100'000. Cela signifie que la moitié des habitants du canton habitent le bassin du PALM. Si nous ne parvenons pas à concrétiser tous les projets de toutes les Communes, nous ne pourrions pas densifier les zones existantes et garder dans notre région la même quote-part d'habitants, le long d'axes de transports publics, sans augmenter trop le mitage du territoire. Contrairement à ce que certains veulent faire dire aux Autorités lausannoises ou à celles de Renens, depuis de longs mois, toutes les Communes et leurs Autorités travaillent de concert. Elles ont conscience de leur destin commun, il ne s'agit pas de jouer les projets les uns contre les autres. N'en déplaise à certains opposants, qui voient là une manne éventuelle pour de futures réussites. Il ne faudra pas compter sur les Autorités lausannoises pour saboter le projet d'urbanisation d'une autre Commune, et réciproquement.

Evidemment, Pontaise–Blécherette se développera dans le sens d'une mixité. Idéalement, il faudrait trouver des entreprises qui ont une carte à jouer dans le développement durable ou l'environnement et dont les employés et les cadres souhaitent loger à proximité, en conformité avec le but de l'écoquartier. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir aller jusque là, mais plus nous irons dans cette direction, mieux ce sera.

Comme le dit M. Doepper, nous pourrions nous lancer dans des dépenses somptuaires à coup de centaines de millions pour éviter tout partenariat public-privé; mais pour une partie des installations – une partie seulement – ce partenariat est *win-win*, comme disent les Anglais. Parce que le stade de football, c'est le toit du centre dit «commercial». Il faut de toute manière un toit sur un centre commercial. Comme dit LausannEnsemble, comme plusieurs interventions de partis l'ont demandé, nous faisons le maximum pour réduire la partie commerciale. Vous en jugerez lorsque les projets pourront vous être soumis, dans vingt ou trente mois, je suppose.

Voilà pour le principal. Il y a eu quelques interventions sur lesquelles je ne veux pas revenir. Soit parce qu'il s'agissait surtout de professions de foi, soit parce qu'il s'agissait de procès d'intention. Au stade où nous en sommes, celui de crédits d'étude, il est inutile de polémiquer davantage sur ces aspects. En plus, ces derniers semblent refléter l'avis de quelques conseillers communaux seulement.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Je ne sais pas si l'expression «procès d'intention» est devenu le leitmotiv de la Municipalité, mais on l'entend tout le temps. Quand on accuse les gens de faire des procès d'intention, en général on a soi-même une idée derrière la tête! J'espère que ce n'est pas le cas...

Au départ, quand j'ai vu apparaître ce projet, j'ai trouvé qu'il surgissait avec une certaine brutalité et je crois que plusieurs personnes, en ville ou à l'extérieur, ont eu la même impression. Des associations aussi. Ceux qui ont assisté à la présentation de Métamorphose à l'aula de l'EPFL n'ont pu être que frappés de la violence avec laquelle certains des opposants ont été «mis en boîte» – passez moi l'expression – par la Municipalité et ses représentants ce jour-là. Comme prémisses à une concertation qui, aux dires de la Municipalité, devrait être conduite harmonieusement, c'est assez grave. J'ai l'impression, hélas, que ça continue.

Comme me le permet le Règlement du Conseil communal, puisque je ne faisais pas partie de la commission, j'ai écrit à cette dernière pour poser quelques questions de nature purement technique. Peut-être sont-elles prématurées. Je demandais par exemple quel serait le bilan en matière de terrains vivants avant et après l'opération Métamorphose, puisqu'on a une idée de ce qui va s'y passer, les périmètres ont été plus ou moins définis. Inutile de dire que la réponse a été partielle. On oublie par exemple de prendre en compte

le terrain public dans les bilans. Cela me dérange beaucoup: on devrait pouvoir regagner du terrain vivant pour offrir une bonne qualité de vie à ces dizaines de milliers de personnes qui vont affluer. De ce point de vue, on ne devrait pas être aussi restrictif sur les données. Le problème, c'est que la Ville, comme le Canton, a très peur de se comparer avec d'autres. Vous avez probablement vu récemment les données, la Ville et le Canton refusent de se comparer en matière de consommation de terrains vivants. J'ignore pourquoi. On avance, paraît-il des raisons méthodologiques. Peut-être est-ce exact. Peut-être que l'étude d'impact nous le montrera. Je l'espère. En séance de groupe, je ne me suis d'ailleurs pas opposé à l'entrée en matière sur ce sujet.

Je reste ouvert à l'opération, mais j'ai des souhaits sérieux sur la concertation. J'ai posé la question de la pollution atmosphérique. Je vous lis la réponse de la Municipalité à ma lettre: «Le fait même d'accueillir des habitants supplémentaires sur le territoire communal provoquera une augmentation de certains polluants évoqués, ne serait-ce que le CO<sub>2</sub> produit par leur respiration.» (*Légers rires.*) Quand vous lisez ça, vous vous dites que c'est beau, la concertation de la Municipalité! Comment seront traités les habitants de Lausanne ou des communes avoisinantes, ou leurs Municipalités, si ce type de réponse est fait à un conseiller communal lausannois? On a le droit de ne pas tout savoir, je peux le comprendre. Mais on a aussi le droit d'être poli!

Pour la suite des opérations, je demande encore une chose. On nous assomme – je reviens sur les propos du syndic – avec le mitage du territoire, qui est une réalité, et on nous dit que nous devons nous sacrifier. Nous sacrifier, nous, les Lausannois, d'accord! Mais alors que l'on me dise aussi ce qu'on va gagner dans l'arrière-pays. Il me paraît important qu'un équilibre se fasse à l'échelle du canton, il faudrait une «recompensation» des surfaces.

Mes lettres et les réponses que j'ai reçues feront partie du dossier pour l'étude d'impact. J'espère que nous aurons des réponses concrètes, et non l'accusation permanente, et «bassinante», de procès d'intention. Pour le reste, je m'associe évidemment à mon groupe pour toutes les questions liées aux amendements déposés en commission.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'ai buté sur votre «recompensation» des surfaces. En matière forestière, à une surface déboisée correspond une recompensation de même surface reboisée. Ici, cela voudrait-il dire: à surface de ville construite correspondrait une surface équivalente détruite dans l'arrière-pays? Ou rendue à la nature? Pour que nous puissions nous prononcer sur cette recompensation des surfaces, il serait important de savoir à quoi elle correspond.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Si nous densifions les villes et utilisons des terrains dits «de réserve», nous aurons plus construit en ville et aurons donc moins de terrains vivants, au sens de M. Santschi. Tout cela en tentant de limiter les impacts et en raisonnant globalement. Sur les 80'000 habi-

tants de plus dans le canton, 40'000 devraient être dans des endroits où les transports publics sont disponibles, l'autre extrême étant que les 80'000 habitants seraient en des lieux où les transports publics sont tellement défectueux qu'ils utilisent à coup sûr leurs véhicules. D'après les études statistiques du PALM, vous modifiez 5% à 7% de la répartition modale globale: c'est énormément de litres d'essence, beaucoup d'embouteillages en moins, et peut-être une nécessité moindre de construire des routes. Construire de l'habitat de qualité plutôt que des villas individuelles en campagne occupe moins de terrain vivant. C'est le raisonnement de l'Office de M. Rumley et des grandes associations nationales. Nous nous efforçons dans toute la mesure du possible de l'appliquer.

Par rapport aux indicateurs d'occupation du territoire, je ne connais pas l'évolution du dossier. Il y a deux ans, j'ai fait partie de ceux qui ont dit publiquement que ces comparaisons étaient tellement folkloriques que je ne pouvais plus y souscrire. Je vous donne un exemple. La ville de Lausanne – ça devrait faire plaisir à chacun d'entre nous – avait la meilleure note de Suisse pour l'occupation du territoire, parce que celui-ci comptait 20 km<sup>2</sup> de forêts et que pour le reste, nous avions très bien travaillé. Les 20 km<sup>2</sup> étaient en quelque sorte en réserve. Je ne reprends pas leur statistique, ça nous entraînerait trop loin. A l'inverse, nous avons été désagréablement surpris d'être les plus mauvais de Suisse – les petites villes suisses alémaniques avaient tellement insisté que c'était un des critères principaux – par rapport à la densité d'oiseaux nicheurs en ville. En effet, quand on a 20 km<sup>2</sup> de forêts, qui abritent beaucoup d'oiseaux nicheurs, on fait peu d'efforts en ville. La statistique a recensé les nichoirs dans les centres des villes qui n'ont pas de forêts. Donc nous étions très mauvais. Il est difficile de souscrire à un tel folklore. Mais j'espère une amélioration!

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – M. Chollet m'a posé une question justifiée. La réponse est claire. Le territoire est limité. La question est: où peut-on trouver des réserves pour récupérer du terrain vivant? Cela semble de plus en plus difficile. Je rappelle une chose, qui fait aussi partie de ces statistiques, dont je ne demande pas mieux qu'elles soient aussi rationnelles que possible: le réseau routier vaudois est l'un des plus développés de Suisse. Il y a des routes inutiles, et même nuisibles. L'une d'elles est en construction, le contournement de Vufflens-la-Ville. Nous avons cherché, dans les associations, à ce que cette route soit compensée en terrains agricoles, de manière à ce que ça ne soit pas toujours l'agriculture, ou le terrain vivant, qui paient. Quand le pétrole coule à flots, il est impossible d'obtenir une réponse à ce type de questions. En effet, comme chacun sait, le pétrole est une denrée inépuisable! Donc on continue à faire des routes, au lieu de tendre à une réduction de la surface bétonnée, ici ou dans l'arrière-pays. En conséquence, ces compensations poseront problème. Il ne s'agit pas de regagner des surfaces sur le terrain agricole à l'extérieur, mais de redensifier en diminuant l'emprise de quelques routes et parkings. Quand le territoire est limité, il n'y a pas d'autre solution. Il faut simplement savoir où le

prendre. On l'a trop pris à l'agriculture, je suis d'accord avec M. Chollet. Remarquons aussi que beaucoup de paysans étaient contents de vendre! De ce point de vue – il secoue la tête, il approuve – il y a un vrai problème et je ne nie pas ce qu'a dit M. Brélaz. Simplement, quand on demande des chiffres, il serait bien qu'on ne nous mette pas les bâtons dans les roues.

**La présidente:** – Pouvons-nous prendre rapidement les chapitres 3 à 10, par thèmes? Si vous n'avez rien à dire, nous passons au chapitre suivant. Le chapitre 3 traite les quatre thématiques principales: les équipements sportifs, les quartiers à haute valeur environnementale ou éco-quartiers, les déplacements et la participation. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur ce chapitre 3?

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Je reviens à la genèse du projet Métamorphose. Elle résiderait dans une décision du Conseil communal de ne pas rénover le stade olympique, et dans *24 heures* du 29 mars 2007, le directeur des Travaux explique: «Les Lausannois ayant refusé il y a dix ans le vélodrome, équipement sportif régional, et le Conseil communal la transformation lourde du stade de la Pontaise, la Municipalité, en collaboration avec les associations sportives, a reconnu que seul un nouveau stade pourrait être la solution de l'avenir.» En résumé, puisqu'une construction a été refusée, la seule solution est d'en faire une.

Examinons les choses de plus près. Le Conseil communal, dans sa séance du 11 novembre 2003<sup>1</sup>, n'a pas refusé la remise en état du stade olympique. Il a refusé des ajouts destinés en particulier au confort des sponsors et la soumission à des normes sportives occultes. Jamais notre Conseil n'a refusé un crédit pour l'entretien de ce stade. C'est au contraire la Municipalité qui ne les a pas utilisés entièrement. Il est tout de même curieux de constater qu'en 2003 ce stade pouvait être remis en état et qu'il soit décrit aujourd'hui comme pourri. Il est étrange qu'on nous ait proposé de l'agrandir en l'an 2000 parce que c'était indispensable et qu'on nous déclare aujourd'hui qu'un stade plus petit que l'actuel est indispensable. Il est surprenant qu'on ait dû aménager à grands frais le Stade olympique pour accueillir Athletissima, qui ne pouvait plus se dérouler au stade de Coubertin, et qu'aujourd'hui on l'y renvoie. Il est singulier que l'une des raisons invoquées pour modifier le Stade olympique était que l'installation provisoire d'une tente pour les sponsors était coûteuse et que maintenant on envisage rien moins que l'installation provisoire de tribunes au stade de Coubertin, sans compter la tente qu'on omet de signaler encore. Il est paradoxal qu'une fois les tribunes du stade détruites, on supprime encore la piste d'athlétisme pour en reconstruire une aux normes, de l'autre côté de la route. Ces surprises, paradoxes, étrangetés et singularités sont les fruits naturels d'une démarche déclenchée par une analyse un peu revancharde: il faut détruire le Stade olympique! Lorsque les prémisses sont fausses, les conclusions ne peuvent être que boiteuses.

<sup>1</sup>BCC 2003, T. II (N° 15/II), pp. 445 ss.

J'ajoute une touche écologique: après avoir, avec d'autres, préconisé et lutté pour que la démolition de maisons cède le pas à l'entretien et à la rénovation, je ne peux rester indifférent au gâchis qu'est la destruction de cette masse de béton qui constitue le Stade olympique. Masse de béton d'une rare beauté d'ailleurs, lorsqu'on est à l'intérieur de ce stade aux lignes harmonieuses et souples, avec son dégagement sur les Alpes. La destruction de ce stade est donc un gâchis écologique et patrimonial. Ça ne peut être le prétexte invoqué pour métamorphoser Lausanne. Ce n'est pas un passage obligé pour d'autres réalisations. Un tas de gravats n'est pas un monticule indispensable pour voir ou modeler l'avenir.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – La Municipalité fixait dans son préavis N° 2005/45 «3000 logements»<sup>2</sup> – le fameux préavis – de respecter ou de faire respecter les «principaux critères du développement durable» applicables au logement à construire ou à rénover. J'avais, lors du débat, ironisé sur la notion de «principaux» placée dans la phrase, qui laisse une marge à toute sorte d'interprétations. Mais, surtout, la volonté de la Municipalité m'avait paru cantonnée à la juxtaposition de bâti respectant des normes d'écoconstruction et de densification. Dans la foulée des débats, j'avais déposé mon postulat «écoquartier». Il demandait de favoriser l'essor d'un quartier mettant l'Homme au centre de la réflexion, le bâti écologique ne devenant qu'un accessoire technique, par ailleurs parfaitement maîtrisé aujourd'hui et à des prix proches du bâti «classique».

Je dois féliciter la Municipalité (mais aussi l'Administration): après une première phase de scepticisme – ou ce qui paraissait tel – à mon postulat, c'est avec enthousiasme et rapidité qu'elle y a donné une suite favorable.

Ainsi, moyennant un «déplacement» – on parle aussi de rocade, aux échecs, c'est le déplacement du roi avec une tour, il faudra trouver qui est le roi et qui est la tour – et repoussant les limites de ce qu'on appelle communément «périphérie», la Ville propose de libérer 19 ha de terrain constructible, avec comme seule contrainte que cela devienne un «nouveau quartier à haute valeur environnementale» et en laissant le soin de son apparence et de ce qui pourra s'y développer à la participation citoyenne. Que demander de plus?

Il reste du chemin avant le premier coup de pioche. Il faut que le Conseil accepte le préavis, mais aussi surmonter des problèmes, éviter des dangers. Il y aura des critiques qu'il faudra accepter, beaucoup de travail en somme, mais je suis confiant. Les quelques retours que j'ai à ce stade – il n'y a pas de jeu de mot! – me font dire que, outre la Municipalité, l'Administration et surtout de nombreux citoyens, lausannois ou pas, sont motivés à faire vivre le projet et à le réaliser.

Je n'ai pas l'intention de revenir à la tribune lors de l'étude du chapitre 8 et en particulier le point 8.5, la réponse à mon

<sup>2</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 697 ss.

postulat. Avec ce préavis, la Municipalité donne les garanties pour qu'une idée utopique hier encore pour certains Verts devienne réalité dans un futur très proche. Je remercie ainsi, à l'avance, la Municipalité pour la réponse à mon postulat, qui me satisfait complètement.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – J'aimerais répondre en quelques mots à M. Ostermann. Dans les conclusions de ce préavis, une étude concernant le stade a été demandée. A sa parution, nous aurons toutes les informations voulues.

Peut-être que nous nous sommes mal exprimés aussi, mais M. Ostermann n'a pas bien compris les raisons qui poussent la Municipalité à proposer la démolition de l'ancien stade et la construction d'un nouveau au sud de la ville. Certes, le Conseil communal a refusé en 2003 un crédit d'environ Fr. 30 millions. Seul le crédit pour la piste d'athlétisme, Fr. 1'300'000.–, a été accepté. Des améliorations, des rénovations, de l'éclairage ont été refusés, mais tous les crédits n'étaient pas liés à des installations obsolètes. Le Conseil communal a refusé ces crédits, et nous nous retrouvons en 2007 avec un stade vieillissant, qui ne correspond plus aux normes. Si on suit votre raisonnement, si on investissait Fr. 20, 30, 40, 50 millions à la Pontaise, on n'aurait pas la piscine. Mais ces projets vont de pair : je l'ai souvent dit en commission, la piscine est un équipement aussi important que le terrain de football. En termes de participation des sportifs, d'élite ou amateurs, il y aura plus de nageurs à la piscine que de footballeurs dans le stade.

La piscine est un élément phare de ce projet. Si on ne combine pas la construction des deux installations, il n'y aura pas de piscine. Si on investissait uniquement à la Pontaise, il n'y aurait pas la piscine, ni un terrain de football « moderne », avec les spectateurs près des joueurs comme dans la plupart des stades. En plus, du terrain ne serait pas libéré sur le site de la Pontaise pour faire du logement. Ce site est le plus propice au logement, notamment à cause de la vue. En effet, comme vous l'avez très bien dit, il donne sur le lac et je préfère donner ce terrain pour de l'habitation que pour jouer au football.

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) :** – Le Groupe A Gauche Toute ! s'oppose à faciliter l'entrée et la sortie de la ville en transport individuel motorisé. La construction d'un tunnel, qui relierait plus ou moins l'Elysée à Ouchy, ne saurait être autre chose qu'un aspirateur à voitures. Il permettrait de traverser la ville d'est en ouest ou d'ouest en est sans aucun obstacle. M. Brélaz nous a bien expliqué en commission que ce tunnel était nécessaire et en continuité avec la bretelle de la Perraudettaz, en provenance de Lutry. Ce projet n'est-il donc pas une véritable pénétrante ? Les véhicules ne seront plus visibles, mais bien existants et tout aussi polluants.

Nous soutenons au contraire une politique qui favorise l'utilisation des transports publics et la mobilité douce. Nous voulons une ville respectueuse de la qualité de vie de

ses citoyens et de l'environnement. Des choix politiques sont à faire en lien avec les déplacements et les transports.

La construction d'un tunnel ainsi que d'une trémie sous la Maladière va avoir des incidences financières importantes – le journal d'hier parlait de Fr. 50 millions – pour la Ville. Dans ce contexte, A Gauche Toute ! souhaite prioriser le développement des transports en commun, d'ailleurs peu présents sur ce trajet.

J'annonce mon amendement maintenant, je pense que nous le voterons plus tard. Ce serait une conclusion 3 bis ou 4 :

*Amendement :*

*Conclusion 3 bis (ou 4).*

*de refuser les intentions de la Municipalité concernant la construction d'un tunnel dans le sud de la ville (dans les environs d'Ouchy) et d'une trémie sous la Maladière.*

*La numérotation des conclusions suivantes sera changée en conséquence.*

Si cet amendement est approuvé, nous modifierons l'amendement 12 f), qui demandait une étude pour la faisabilité du tunnel. Convaincus que la participation des Communes voisines est importante et nécessaire pour permettre une réflexion plus globale, et conscients que le sud de la ville est malheureusement dépourvu d'un axe de transport reliant l'est à l'ouest, ou l'ouest à l'est, nous proposerons une conclusion 12 f), modifiée par rapport à celle proposée par la commission. Ce serait :

*Amendement*

*Conclusion 12 f)*

*une étude relative aux transports en commun et aux infrastructures routières dans le sud de la ville, alternative à la construction d'un tunnel, en impliquant les Communes voisines.*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Qu'on ne me fasse dire ce que je n'ai pas dit ! Je n'ai pas dit que la Municipalité souhaitait la bretelle de la Perraudettaz et un axe de transport fort permettant à tout le monde de passer en voiture au sud de la ville. J'ai dit que l'arrivée de la Perraudettaz au bas de Lutry était dans le Plan d'agglomération Lausanne-Morges, comme demande de réalisation différée du projet émanant des Communes de l'Est. Il avait été refusé à l'époque par le peuple vaudois et, suite à ce refus, retiré du programme des routes nationales par les Chambres fédérales. Ce projet est prévu pour 2015 ou 2016 dans l'agglomération Lausanne-Morges, alors que le tunnel est prévu du côté de 2018. Ce n'est pas tout à fait pour notre génération, mais une demi-génération plus tard.

Si nous renoncions prématurément à tout projet de tunnel, nous courrions le risque que la Perraudettaz se fasse sur décision de l'OFROU, avec arrivée à Lutry, et que cette circulation – Pully, par exemple, ne prenant pas de mesures restrictives pose de tels problèmes que les futures Autorités

lausannoises soient contraintes de construire ledit tunnel sans aucun financement fédéral. Sitôt que ce Conseil communal émettrait un signe clair, le projet de tunnel serait probablement retiré du PALM, mais pas le projet de bretelle de la Perraudettaz. Nous étions favorables à toutes les études demandées par le groupe socialiste. Envisager d'autres solutions que le tunnel fait partie des études demandées pour la phase suivante. Mais à ce stade, voter ici majoritairement un amendement renonçant à cette possibilité aurait pour seul effet, au cas où nous devrions construire le tunnel parce que la Perraudettaz se ferait, que nous devrions payer tout seuls les Fr. 50 à 60 millions. Sinon, la Confédération et le Canton pourraient en payer la moitié !

Je ne sais pas s'il faut parler pour le futur, mais au cas où cet amendement passerait et que la situation serait celle que je décris, le Conseil communal de 2017 ou 2018, amené à voter les Fr. 60 millions tout seul, pourrait seulement se plaindre amèrement de celui de 2007. Celui-ci, en voulant prendre une décision de principe sans avoir fait d'étude – nous en sommes encore à ce stade – et sans savoir ce que la Confédération fera du projet de la Perraudettaz, aurait seulement réussi à lui imposer Fr. 30 millions de charges supplémentaires.

**M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC):** – Nous prenons acte que la Municipalité souhaite construire un écoquartier à la Pontaise avec 3000 logements. Nous trouvons aussi que c'est une bonne idée, il faut penser à notre avenir. Mais n'est-il pas difficile de nos jours de trouver des habitants d'accord de ne plus avoir de voiture? Comment interdire aux locataires d'en avoir une, voire deux? Dans le rapport-préavis, la Municipalité nous informe que les voitures pourront être stationnées au parking relais de la Blécherette. Sera-t-il assez grand pour accueillir toutes ces nouvelles autos? Ne pensez-vous pas que les habitants de l'écoquartier profiteront le soir de parquer leur voiture dans des quartiers plus proches de chez eux pour ne pas avoir besoin de prendre le bus ou de marcher, voire de payer le parking? Où stationneront les habitants des autres quartiers qui ont acheté leur macaron? Vous ne pouvez pas empêcher les gens de posséder une voiture. Comment faire si par exemple vous habitez le quartier de la Pontaise et travaillez à Echandens? Si vous prenez les transports publics, vous perdez énormément de temps, environ une heure, voire une heure et demie pour chaque trajet. Si vous recourez à vos propres moyens de transport, vous mettez à peine vingt minutes. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. De nombreuses personnes aiment prendre leur véhicule pour faciliter leurs déplacements. Vous nous direz aussi que ces habitants peuvent aller en vélo. Mais tout le monde n'est pas sportif, et malheureusement nous n'avons pas la chance d'habiter dans une ville plate, comme Copenhague ou Amsterdam, où tout le monde va au travail à bicyclette.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – A la lecture des amendements proposés par A Gauche Toute!, et plus particulièrement du premier amendement dont vient de parler M<sup>me</sup> Torriani, une parcelle de ma mémoire s'est réveillée.

En effet, le 30 avril 1991, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis traitant l'aménagement de la place de la Navigation<sup>3</sup>. Le Groupement pour l'environnement (GPE), aujourd'hui Les Verts, par la voix de M. le conseiller communal Claude Bonnard, avait déposé un amendement dont la teneur était la suivante, je cite: «La construction du parking sera conçue de manière à garantir la réalisation d'un ouvrage souterrain destiné au trafic de transit.» (*Quelques rires.*) Cet amendement avait été accepté à l'unanimité des membres présents. Quelques semaines plus tard, M. Payot, membre du POP, déposait une motion dont le titre était: «Trafic de transit sous la place de la Navigation». J'aimerais citer quelques phrases d'un rapport de la majorité de la commission, qui traitait de cette motion. Ce rapport était signé par un conseiller communal socialiste! «Un passage plus au nord (que la Navigation) serait également une solution à envisager. Pour d'autres membres, si l'on faisait un tunnel là, il faudrait également y faire passer les bus et les poids lourds. Certains pensent que les trémies pourraient même aller plus loin à l'ouest, et jusqu'au Musée olympique à l'est.» L'idée d'un tunnel au sud de la ville n'est donc pas née aujourd'hui! Il est surprenant de constater que ce sont maintenant les membres du groupe politique auquel appartenait M. Payot qui s'opposent à la construction d'un tunnel dans cette partie de la ville. Le groupe LausannEnsemble refusera l'amendement proposé par A Gauche Toute! Il est temps que le vote de 1991 soit respecté, afin d'offrir un peu de tranquillité aux habitants de Sous-Gare, et ceci dans les plus brefs délais.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – La réalisation d'un tunnel et d'une trémie au sud de la ville comporte certains risques de devenir un aspirateur à voitures. Ces infrastructures pourraient offrir aux habitants riverains, à l'est et à l'ouest, sur Lausanne mais aussi sur les communes voisines, une route de contournement par le sud en lieu et place de l'autoroute au nord, qui a été conçue comme telle, avec la réalisation de la troisième voie. Préoccupé par cette possible dérive, notre groupe, avec A Gauche Toute! et les Verts, a demandé en commission, sous forme d'un amendement, une étude d'opportunité relative à la construction d'un tunnel et d'autres infrastructures routières dans le sud de la ville et – je souligne – des alternatives à ces ouvrages, en impliquant les Communes voisines. Cet amendement a été approuvé par 12 voix et 3 abstentions. Nous pensons qu'il est prématuré de se prononcer sur ces ouvrages, à prévoir ou non, et sur les mesures précises qui doivent être prises. Tous ces scénarios doivent être étudiés dans le détail et apporter les arguments permettant de trancher si c'est une bonne ou une mauvaise solution. En outre, vu les enjeux, cette problématique doit impérativement être traitée à l'échelle régionale, en concertation avec les Communes voisines directement concernées. Ce choix ne garantit en aucune manière notre soutien ultérieur à ces infrastructures. Nous partageons la vision d'A Gauche Toute! d'une ville respectueuse de la qualité de vie de ses citoyens et de l'environnement. C'est la meilleure solution qui devra être

<sup>3</sup>BCC 1991, T. I (N° 8), pp. 884 ss.

retenue. Nous nous en tiendrons donc à l'amendement voté par la commission et nous vous invitons à faire de même.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – C'est une chose de gérer l'arrivée et le départ de quelques dizaines ou centaines de milliers de voitures chaque jour de chaque côté de la ville... – On peut s'en réjouir, d'ailleurs, puisque ces gens contribuent à la prospérité de Lausanne, mais ils ont malheureusement opté pour un moyen de déplacement qui pose des problèmes de bruit, de pollution de l'air et d'encombrement des rues. – ... et de les accueillir en périphérie où ils peuvent laisser leur voiture dans de grands parkings, et poursuivre leur chemin avec un transport public performant. C'est une autre chose d'envisager la construction de cette nouvelle infrastructure routière. Avec ce tunnel et sa route d'accès, qui a fait son entrée in extremis, Madame Longchamp, dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges en septembre dernier, on a passablement dénaturé celui-ci. Avant cela, l'agglomération était entourée par une ceinture routière, l'autoroute de contournement, et on accédait à l'intérieur par une série de pénétrantes, munies ici et là de parkings relais périphériques ou donnant accès au réseau routier de distribution. Avec ce nouveau dispositif, comme l'a très bien dit M<sup>me</sup> Torriani, on cherche à relier les deux pénétrantes méridionales. Ainsi, on en fait une route diamétrale, plus ou moins en site propre. Quelle ville d'Europe de l'Ouest, dans l'enthousiasme des trente glorieuses, ne s'est pas donné ce type de tunnel, du Châtelet ou de Fourvière ? Et Lausanne n'est pas pauvre en ce genre de monuments. La Municipalité nous propose ni plus ni moins la création d'une alternative à l'autoroute de contournement, un nouveau raccourci entre Morges et Chexbres.

Pourquoi revenir, après des projets qui ont fait long feu comme la pénétrante Vennes–Saint-Martin ou la marquise-pont de la place de la Gare, avec une traversante et un tunnel Denantou–Rhodanie ? Cette étude est inutile, parce que de cet objet, les Lausannois n'en veulent pas.

Je soutiens l'amendement de M<sup>me</sup> Torriani.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je suppose que mon collègue Olivier Français répondra à toutes les questions liées au tunnel. Il suscite la discussion, ce soir, entre les affirmations selon lesquelles il n'est plus nécessaire de voter, puisque les Lausannois n'en veulent pas, jusqu'à M<sup>me</sup> Longchamp – que je remercie de ce petit rappel historique. A posteriori, il montre un de mes camarades beaucoup mieux intégré encore à la Municipalité que je ne le pensais, puisqu'il était d'accord avec les propos de la majorité d'alors. Mais je le laisserai répondre.

Je réponds seulement à la question de M<sup>me</sup> Junod sur les habitants attirés par les 3000 logements. Dans tous les quartiers écologiques que nous connaissons, qui ont maintenant entre cinq et sept ans d'histoire dans les différentes villes d'Europe, on constate que les candidats au logement dans ces quartiers sont bien plus nombreux que ce qu'on attendait.

Il y a toujours eu ces craintes liées aux contraintes posées par le renoncement à la voiture. Finalement, on s'aperçoit que, dans le bilan, tous les avantages liés à une meilleure sécurité, au confort de vie, à la possibilité de pouvoir laisser les enfants beaucoup plus libres, sans devoir constamment les surveiller, toutes les choses qui favorisent la vie de quartier attirent beaucoup plus les gens que la contrainte liée au renoncement à la voiture ne les repousse. C'est ce qui arrivera à la Pontaise, parce qu'on le constate déjà chez les personnes, les groupes d'habitants, les associations ou les coopératives en constitution qui s'intéressent à ce quartier : c'est vraiment cet aspect qui les attire, plus que tout autre. C'est aussi un argument favorable à une mixité et à des activités compatibles avec une vie en ville. Nous pensons que plusieurs entreprises souhaiteront installer leur activité dans ce quartier, parce que cela correspond à leur image – en terme de marketing – ou au type d'activité qu'elles développent. Cela va aussi favoriser une certaine mixité.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je ne prends pas la parole pour polémiquer, mais pour rappeler quelques éléments. A Lausanne, en l'an 2000, on recensait 511'000 véhicules, c'est-à-dire 511'000 personnes qui traversent la ville ou y circulent. En 2005, elles sont 525'000. La croissance suscite des mouvements, de la mobilité. La Municipalité, dans ses projets, prend en compte une condition, décrite dans le Plan directeur voté en 1995 et mis en vigueur depuis 1996 : la mobilité douce, les transports publics, etc., la voiture. A chaque préavis, à chaque discussion touchant aux transports, à la mobilité, nous vous rappelons ces priorités.

Ensuite, le Plan directeur communal de 1995 – il sera ratifié par le Conseil d'Etat en 1996 – comprenait un tunnel. Il y est toujours, d'ailleurs ! Que demande le Conseil communal d'alors ? De faire l'étude. Et qu'avons-nous fait lors de la dernière législature, reprenant d'ailleurs ce qui était inclus dans le programme de législature ? Nous avons commencé l'étude. Nous n'avons jamais dit que nous réaliserions tout de suite un projet – je pèse mes mots, je dis « un projet », pas une solution aussi précise que vous le dites – mais que nous allions l'étudier. Au début de cette législature, nous avons avancé dans cette étude. Le rapport est arrivé sur ma table en octobre 2006. La Municipalité ne l'a jamais vu, parce que nous n'étions pas satisfaits de sa solution. Nous n'avons rien contre la variante proposée, mais elle doit se réaliser en concertation avec les Communes voisines, ce qui nécessite un complément d'étude. Nous n'avons rien écrit d'autre dans le préavis. Pour ne rien vous cacher, et même vous dévoiler une petite partie de cette étude, en réponse à vos interrogations légitimes sur le risque de construire un « entonnoir à bagnoles », c'est la variante dite « tunnel court » qui est favorisée. Ce que nous demandons dans le préavis, c'est de poursuivre cette étude et surtout cette concertation, avec la volonté de densifier l'est de notre agglomération et de construire un axe fort est-ouest.

Je vous indique encore quelques chiffres, qui vous permettront peut-être de comprendre pourquoi il faut apporter une

solution concertée dans cette étude. Dans le quartier Sous-Gare vivent 23 % de la population lausannoise, soit près de 30'000 habitants. Il y a aussi quelque 17'000 emplois, et aux dernières nouvelles un nouveau projet pourrait y créer encore 500 places de travail. Cela équivaut à plus de 20 % de travailleurs dans ce quartier. Or aujourd'hui, à part l'ascenseur urbain, nous n'avons aucune solution au trafic est-ouest. Si vous amendez le projet comme certains le demandent, vous supprimez une solution. M<sup>me</sup> Zuercher a su mieux que moi trouver les mots pour parler de cette étude. Il faut la poursuivre en concertation, et donc la Municipalité ne verra aucun problème à l'amendement proposé.

**M. Claude Bonnard (Les Verts):** – M<sup>me</sup> Longchamp est revenue sur une assez vieille histoire, avec le tunnel d'Ouchy. Elle la met à sa sauce ce soir, et la sort un peu de son contexte. Le projet était tout différent. Il ne s'agissait pas d'un tunnel qui irait jusqu'au collège de l'Elysée, mais d'un petit passage, permettant de rejoindre le bas de l'avenue de la Harpe au début du quai d'Ouchy, dans le but de protéger un quartier hautement touristique. L'idée était née pendant les travaux de la commission, que je présidais. M. Payot, ingénieur de tunnels qui avait beaucoup travaillé à Lausanne, pensait qu'elle n'hypothéquait pas complètement la possibilité de créer ultérieurement un tunnel à côté du parking de la Navigation. Ce passage, qui n'aurait pas été un tunnel à bagnoles, représentait une solution ultracourte par rapport à celle proposée et ne devait pas augmenter les nuisances. C'est ce que le groupe POP, avec Pierre Payot à l'époque, et quelques membres de la commission sur le parking de la Navigation avaient proposé: réservons l'avenir en proposant des ancrages permettant de le réaliser. J'ai remis la problématique dans son contexte, ce qui vous permet de comprendre que les écologistes, le GPE à l'époque, n'ont jamais soutenu un aspirateur à voitures.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – C'est bien de donner cette précision. Aucune solution pour un tunnel court n'a été proposée à la Municipalité ou à votre Conseil parce que nous n'apportons pas la solution dans le cadre de cette étude. Voilà notre état d'esprit. J'ignore si cette variante pourrait être retenue demain, elle pourrait avoir des conséquences que j'ignore. L'objectif, c'est de diminuer, voire de supprimer, la circulation sur la place de la Navigation. Un autre objectif, que vous avez plusieurs fois mentionné, est la diminution du trafic sur les quais d'Ouchy. Nous devons aussi tenir compte du plan OPair: dans le préavis, il répond positivement à plusieurs questions que vous posez, mais les solutions ne nous semblent pas satisfaisantes. Surtout, l'effet global sur la circulation dans l'agglomération n'est pas résolu. Les contacts avec les Communes de Pully, de Paudex et de Lutry, ont montré que le projet doit évoluer; ce que nous avons écrit dans le préavis est une prémisse de solution. Nous avons donc été clairs dans les conclusions. Nous avons gardé l'idée du tunnel – il est dans le Plan directeur de la circulation –, mais nous ne vous avons pas mis un plan sous les yeux en vous demandant d'adopter tel tracé plutôt qu'un autre.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Monsieur Bonnard, je ne vais pas répéter ce que j'ai lu, mais vous faisiez alors partie de la commission. Et la majorité de celle-ci a exprimé le vœu que je viens de citer à propos de ce rapport de minorité. Il parlait d'un tunnel allant au-delà de la petite parcelle que vous avez mentionnée.

**M. Maurice Calame (LE):** – Je vais vous parler de l'athlétisme à Lausanne, ville olympique. Mais auparavant, je déclare mes intérêts: je suis membre du Lausanne-Sports Athlétisme et Président de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme, dont l'organe fédérateur est la Fédération suisse d'athlétisme appelée aujourd'hui Swiss Athletics.

L'athlétisme est le parent pauvre de ce préavis. Seul Athlétissima est cité et devrait recevoir un stade de 6000 places assises couvertes – les autres places ne l'étant pas –, 2000 permanentes et 4000 provisoires. Il n'est pas indiqué si elles sont assises. Le stade de Coubertin, utilisé par la section d'athlétisme du Stade-Lausanne, sera donc rénové, ce qui permettra au club du bord du lac de conserver de bonnes installations. Ce n'est pas le cas du Lausanne-Sports Athlétisme qui recevra l'ancien stade des Marronniers, équipé d'une piste de 400 mètres à quatre couloirs seulement. Lors des travaux de la commission, il a été dit que les projets concernant l'athlétisme devraient connaître quelques évolutions.

Aujourd'hui la situation n'est pas claire. Je ne peux pas voter la condamnation à mort du Stade olympique de la Pontaise sans avoir des garanties quant à l'avenir de l'athlétisme dans notre ville. Elle est, je vous le rappelle, capitale olympique et l'athlétisme reste le sport de base de l'olympisme.

Le démantèlement de la Pontaise est annoncé pour 2012, soit dans un peu plus de quatre ans. Il y a donc du travail, car il est indispensable que Lausanne se dote d'infrastructures sérieuses pour la pratique d'un sport éminemment populaire. Deux ou trois stades en Suisse accueillent les grandes manifestations d'athlétisme. Il y a le Letzigrund à Zurich, fraîchement rénové, où s'est déroulé le 7 septembre dernier la célèbre Weltklasse, le plus grand meeting international du monde, et ceci dans un nouveau concept. Ce même stade servira pour l'Eurofoot l'année prochaine, et ce n'est pas la piste qui entoure le stade qui empêche le FC Zurich d'être une des meilleures équipes du pays. Le deuxième stade est la Pontaise, qui peut recevoir environ 15'000 personnes et qui a accueilli Athlétissima le 10 juillet dernier, ainsi que les championnats suisses simples 15 jours après. Ce n'est donc pas un stade délaissé que l'on veut démolir. Il est vrai qu'il est bien trop grand pour notre équipe de foot qui peine au milieu de la Challenge Ligue. Il y a encore un stade à Lucerne qui accueille une manifestation de moyenne importance. J'oublie certainement d'autres stades, comme celui du Bout-du-Monde à Genève, ou le Neufeld à Berne, qui sont trop petits et obsolètes.

Lausanne est la capitale olympique, l'athlétisme est un sport de base. Le potentiel de ce sport est énorme par rapport à

d'autres, comme le football ou le cyclisme, qui sont en train d'atteindre des sommets, parfois, pas toujours appréciées, à cause de la violence ou du dopage. Swiss Athletics, et son Président Hans-Ruedi Müller, remontent la pente après avoir passé des mauvaises années. La Suisse est un petit pays dans lequel les sports individuels se développent mieux que les sports d'équipe, j'en veux pour preuve Roger Federer en tennis, Stéphane Lambiel en patinage, Didier Cuche en ski, Fabian Cancellara en cyclisme.

Pour assurer l'avenir de l'athlétisme à Lausanne je demanderai à nos Autorités, par voie de motion, de construire, de transformer ou de conserver un stade d'athlétisme d'au minimum 12'000 places à Lausanne, capable de permettre l'organisation de manifestations d'athlétisme d'envergure internationale avec les locaux nécessaires (vestiaires, organisation, invités, restaurant, etc.). Ma motion n'est pas une opposition à Métamorphose, mais plutôt un complément à la réflexion. Je me permets donc de donner quelques pistes.

La transformation du stade de Coubertin pose, en plus des places assises et couvertes, des problèmes d'éclairage: il est impossible de construire des mâts, ces derniers ayant été à l'époque refusés par les écologistes. De plus, le plan directeur ne permet aucune construction nouvelle dans la zone de Vidy; il n'est pas possible de mettre en place sur le pourtour les infrastructures nécessaires à l'organisation (cars TV, buvettes, stands d'accueil etc.). Tout cela peut être réglé, mais il faudra du temps et surtout de la bonne volonté. Je vois mal nos citoyens accepter aujourd'hui ce qui a été refusé précédemment.

Une autre idée serait de transformer le stade Samaranch. Celui-ci, avant la transformation de la fin des années nonante, possédait une piste d'athlétisme; la nouvelle tribune ne permet pas d'ajouter la piste d'athlétisme de huit couloirs. Pourquoi ne pas essayer? Une autre idée serait d'adjoindre une piste d'athlétisme au nouveau stade de foot, cette piste pouvant être escamotée comme celle du stade de France et utilisée uniquement pour les grandes manifestations. Une dernière possibilité, certainement la plus avantageuse, serait de conserver la Pontaise et l'attribuer à un autre club que le Lausanne-Sport Football, par exemple le Malley. Cela permettrait de récupérer le stade du Bois-Gentil et de construire à la place du vélodrome, comme à Saint-Gall, une véritable salle de sport pouvant accueillir de l'athlétisme. Mais il ne faut pas rêver: la zone est condamnée par le préavis que nous allons voter aujourd'hui.

Si la Pontaise doit disparaître il faut absolument que des structures équivalentes, en particulier pour l'athlétisme, soient mises en place, il ne s'agit pas seulement de promettre. C'est pourquoi je propose que nous nous donnions les moyens de conserver l'athlétisme à Lausanne. Et, plutôt qu'une motion, je propose d'introduire une conclusion supplémentaire qui a la teneur suivante:

*Conclusion 18 (nouvelle)  
de se donner les moyens juridiques, techniques et financiers*

*pour construire, transformer ou maintenir un stade d'athlétisme de 12'000 places couvertes pour l'organisation de manifestations de grande envergure.*

J'ose espérer que vous aurez à cœur de soutenir cette conclusion. Elle permettra à Lausanne de maintenir un sport de base, sans compromettre la transformation importante de notre ville – en quelque sorte, sa métamorphose.

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE)**: – On parle de foot, on parle de tunnel, on parle beaucoup. La soirée commence à être longue. Je me contenterai de deux observations.

J'habite au sud de la ville. Ça m'énerve d'entendre dire qu'un tunnel, c'est un aspirateur. Je suis née dans une toute petite ville, devenue une grande ville avec deux stades de foot. Elle comprend aussi plusieurs tunnels, les voitures ne la traversent pas, elles passent toutes sous la ville. Personne ne se plaint de difficultés respiratoires ou autres, comme à Lausanne. Un tunnel n'est pas seulement un moyen de cacher les voitures. Il leur permet aussi de rouler plus vite, au lieu de me faire passer 55 minutes dans le bus, le 4 ou le 1, comme cela m'arrive parfois, pour venir de chez moi jusqu'ici. Ça va, je viens à pied. En revanche, si je veux faire le tour et me rendre au nord de la ville, ce n'est plus la même chose. Vous nous dites de ne pas prendre la voiture. Vous avez vu à quelle heure nous quittons le Conseil? Et vous demandez à des Lausannoises de ne pas prendre leur voiture, avec l'insécurité ambiante? C'est dur! Cela m'étonne de votre part. Cela m'étonne que vous ne preniez pas votre voiture, si vous habitez près de la campagne, dans une maison tranquille qui en plus appartient à la Ville de Lausanne. Nous devons vivre avec notre temps.

Notre temps, c'est un stade de foot adapté. Actuellement, ce n'est pas la gloire pour notre équipe de foot, mais ça pourrait revenir, ainsi que les spectateurs désireux d'assister aux matches. Aujourd'hui, il n'y a pas de bel endroit pour cela. Vous pouvez demander aux supporters du Lausanne-Sport, qui ont décidé, avec courage et dignité, de garder ce club, qui pourrait un jour être votre fierté. Lausanne, la ville de toutes les étiquettes, accueille le Comité olympique, est la capitale olympique, parle beaucoup de sports, beaucoup d'Athletissima, beaucoup de tout. Mais elle ne veut pas évoluer.

Elle n'évolue pas parce qu'on ne peut pas plaire seulement aux écologistes, ou uniquement à la droite ou à la gauche. Faisons plaisir à la population! Chaque fois que vous refusez un projet, il est quand même réalisé. Regardez le Rôtillon, ça a duré des années. Et le Flon aussi... Bon, je ne parle pas du local d'injection, que vous voulez, alors que la population n'en veut pas. Chaque fois, ce que vous ne voulez pas, la population en veut, et ce que vous voulez, la population n'en veut pas.

Je crois qu'on parle beaucoup, tout simplement, comme je fais maintenant, pour une raison: on n'aime pas vraiment mettre la main à la pâte. Mettre la main à la pâte, c'est partir

du fait que le canton va accueillir – M. le syndic l’a dit – 80’000 habitants de plus. On parle du canton, alors pourquoi discuter autant du fait qu’on prend du terrain aux campagnes? C’est de la ville que nous parlons pour le moment. Peut-être que ce que je dis ne plaira pas à tout le monde. Mais tout à l’heure, vous avez passé 58 minutes à parler d’une maison de paille, pour finir par refuser trois résolutions. C’est la Municipalité qui a eu le dernier mot. Peut-être faudrait-il, une fois pour toutes, vous dire: votons, ensuite on verra! Je veux seulement dire par là que plus nous parlons, plus nous perdons notre temps et moins nous réussissons.

J’ai l’impression que ce que je dis est drôle pour vous... Je suis peut-être nouvelle dans ce Conseil, mais je suis sûre d’une chose: j’ai déjà vu des grandes Villes entreprendre des choses beaucoup plus imposantes que celles que Lausanne projette maintenant, et les faire aboutir. Je souhaite pour la ville qui m’a accueillie à 25 ans qu’elle réussisse aussi sa métamorphose. Pourquoi pas?

**M. François Huguenet (Les Verts):** – J’ai un peu perdu le fil de mon intervention... (*Eclats de rire.*) Je voulais réagir à la proposition de M. Calame pour le stade de Coubertin. Je partage assez largement son constat. Je ne suis pas non plus complètement enthousiasmé par le projet prévu pour ce stade, pour plusieurs raisons. J’y reviendrai peut-être lors du vote des conclusions. Nous en avons discuté en commission, et précisément pour ces différentes raisons, parce que nous ne voulions pas fermer la porte à d’autres possibilités, peut-être meilleures que ce qui est prévu pour Coubertin, nous avons proposé un amendement à la conclusion 1. Il dit notamment: «... ou autres solutions comparables». Nous ouvrons un spectre assez large et nous donnons la mission à la Municipalité d’étudier des alternatives à Coubertin.

L’amendement à la conclusion 1 répond à vos préoccupations et ne ferme pas les portes comme votre nouvelle conclusion 18. Mais je reviendrai tout à l’heure pour en parler.

**La présidente:** – Merci. Je ne sais pas si vous êtes conscients qu’il est 23 h 10, que nous en avons encore pour un très long moment. Nous risquons d’entamer une nouvelle séance à minuit, à moins de reporter la suite de la discussion à la prochaine fois ou d’être très courts dans vos interventions.

Nous passons au chapitre 5, Synergie avec les projets régionaux.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Quelques mots par rapport à vos interventions sur le stade de Coubertin. M. Calame nous dit que l’athlétisme est le parent pauvre de ce projet. Ce n’est pas ce que nous ont dit les deux clubs, le Stade-Lausanne et le Lausanne-Sports, lorsque nous leur avons présenté le projet. Le stade de Coubertin est rénové d’abord pour ses utilisateurs actuels, c’est-à-dire le Stade Lausanne,

les écoles et quelques autres institutions et associations. On peut en effet discuter du nombre de places. Je rejoins M. Huguenet sur ce point: l’emplacement de ce stade en cet endroit est difficile; vu l’attachement des Lausannois – que je partage, d’ailleurs, comme la Municipalité – pour ce site, ce projet doit être bien traité.

Sur les hauts de Lausanne, on l’a dit en commission, il y aura une rénovation importante des infrastructures sportives et sanitaires; en plus, six pistes de 400 mètres remplaceront les quatre pistes de 300 mètres actuelles. On ne peut donc pas dire que l’athlétisme est le parent pauvre. Il est prévu, en plus de ce que je viens de vous dire, de construire plus tard une salle multisports, que nous avons située jusqu’à maintenant sur le site de la Tuilière. Ce stade peut-il ou non se transformer pour de l’athlétisme? C’est possible, mais ce n’est pas dans les projets actuels de la Municipalité. Il faut y réfléchir, nous ne pouvons pas l’exclure d’emblée. Je ne sais pas ce que pensent mes collègues de la conclusion proposée, mais elle me semble un peu trop précise pour que nous puissions l’accepter. En revanche, nous nous engageons à bien servir l’athlétisme dans le projet Métamorphose et à étudier la possibilité de la salle multisports ou de la solution proposée dans la nouvelle conclusion, envisager où localiser ce nouveau stade d’athlétisme.

**La présidente:** – Une autre solution serait de passer aux conclusions, estimant que nous avons suffisamment discuté et que les discussions viendront avec les amendements. (*Rumeurs.*) D’accord? Alors nous passons aux conclusions et demandons à M. Voiblet de nous donner les conclusions l’une après l’autre. Nous nous arrêtons, nous discutons et nous votons. Monsieur Voiblet, vous avez la parole.

#### Discussion

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur:** – Madame la Présidente, pour la conclusion 1, la commission propose deux amendements. Concernant le déplacement des jardins familiaux, nous souhaitons compléter cette proposition par la phrase suivante: «... qui devront retrouver l’équivalent de la surface actuelle...» La majorité de la commission, avec 1 abstention, a accepté cet amendement.

**La présidente:** – Merci, Monsieur. Pouvons-nous voter? Ceux qui sont d’accord avec cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très large majorité, peut-être même à l’unanimité, vous avez accepté cet amendement.

Vous en avez un deuxième, n’est-ce pas, Monsieur Voiblet?

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur:** – Oui, Madame la Présidente. Nous souhaitons compléter la fin de la conclusion 1, c’est-à-dire: «... du stade d’athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy ou une autre solution comparable sur le territoire lausannois». Cet amendement a été accepté à l’unanimité de la commission.

*Discussion*

**M. François Huguenet (Les Verts):** – Chose promise, chose due, je reviens avec une argumentation un peu plus structurée. Pourquoi cet amendement? Comme le relève le préavis, c'est l'avenir de la manifestation Athletissima qui est ici en jeu, puisque le stade de la Pontaise doit être démoli. La construction d'un nouveau stade d'athlétisme vise avant tout à permettre à cette manifestation de perdurer. Si Athletissima n'existait pas, le projet du nouveau stade de Coubertin ne ferait pas partie de Métamorphose, c'est assez clair.

Si on peut souhaiter la poursuite d'une telle manifestation en lui fournissant une infrastructure adaptée, le projet sommairement décrit dans le préavis et à l'annexe 5 (le croquis du stade y occupe à peu près 4 cm sur 5) soulève plusieurs questions. Tout d'abord la pertinence du site même de Coubertin pour la construction d'un nouveau stade d'athlétisme. Je crois avoir bien entendu ce qu'a dit le directeur des Sports tout à l'heure: il y aurait peut-être d'autres possibilités en ville de Lausanne. Deuxièmement, la qualité de l'implantation de ce stade de 12'000 places et son impact sur un site fort prisé des Lausannois, au bord du lac. Un stade de 12'000 places, en tout cas si on en croit les quelques croquis reçus, c'est une tribune de dix-sept mètres de haut sur cent mètres de long, quelque chose qui ne passe pas complètement inaperçu. Le voulons-nous là-bas ou non? On peut se poser la question. Il y a l'implantation même du stade sur ce site. Une orientation est proposée, mais ici nous parlons de projets. Peut-être qu'avec une orientation un peu différente sur le même site, on arriverait à faire mieux. Il y a la pertinence du choix technique, d'un stade à moitié permanent et à moitié démontable, une espèce de Galfetti de l'athlétisme, ne serait-ce que du point de vue des coûts de montage/démontage. Il faudrait les supporter chaque année, à chaque nouvelle manifestation Athletissima. Enfin, un point pour lequel je n'ai pas de réponse – il y a semble-t-il des avis contradictoires sur la question – c'est la réelle conformité d'un tel stade aux exigences des fédérations internationales d'athlétisme pour les grands meetings. Si vous allez sur le site de la Fédération internationale d'athlétisme, vous verrez que peu de stades de 8000 ou 12'000 personnes accueillent des grands meetings, qui se tiennent plutôt dans des infrastructures un peu plus grandes.

Pour toutes ces raisons, la commission a souhaité permettre à la Municipalité d'étudier d'autres possibilités d'implantation et de réalisation d'un nouveau stade d'athlétisme. Que ce soit sur le site actuel du stade de Coubertin, à proximité du stade actuel, voire ailleurs sur le territoire lausannois.

J'avais soumis en commission un projet d'amendement laissant ouverte la possibilité de construire ce stade d'athlétisme ailleurs dans l'agglomération lausannoise – donc hors du territoire communal – et de prendre des contacts dans ce sens avec les autres Communes. Il n'y a pas de raison particulière pour que la Ville de Lausanne concentre toutes les

grandes infrastructures sportives régionales sur son territoire. Après tout, le LHC ne joue pas sur le territoire lausannois et aucun Lausannois ne se sent dépossédé. Cette proposition ayant été largement amendée en commission, je ne la présente pas en plenum. Je suppose néanmoins – c'est un appel aux vocations – que si une autre Commune de l'agglomération lausannoise devait faire part de son intérêt pour une telle infrastructure dans les prochains mois, la Municipalité étudierait cette proposition.

Cet amendement a une incidence sur la conclusion 12 b) nouvelle, où nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de conserver la Pontaise plus longtemps que prévu. Sauf erreur nous parlons de moyen terme... L'objectif est de prendre le temps de concocter une solution réellement enthousiasmante pour un nouveau stade d'athlétisme.

En résumé, la majeure partie du groupe des Verts approuvera la conclusion 1 modifiée, de même que la 12 b), et je vous recommande de faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Une idée développée par notre collègue au nom des Verts me fait littéralement bondir, l'abandon de la substance lausannoise pour certaines institutions. Non! Nous sommes conseillers communaux lausannois. Nous agissons pour la promotion de notre ville. Pour l'avenir du Comptoir, il était normal que le salut de Beaulieu, encore hypothétique à long terme, passe par un accord avec Montreux. Soit. Mais nous sommes Lausannois, nous œuvrons pour notre ville. Chaque ville travaille pour elle-même et dans ce domaine c'est chacun pour soi. Ne l'oublions pas.

**La présidente:** – Après cette intervention de M. Chollet, pouvons-nous passer au vote du deuxième amendement? Il est le suivant: «... ou autres solutions comparables sur le territoire lausannois». Ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, mais à une très large majorité, l'amendement est accepté.

Nous prenons maintenant la conclusion 1, deux fois amendée. Ceux qui acceptent cette conclusion deux fois amendée lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Deux ou trois avis contraires, une abstention, la conclusion 1 amendée est acceptée.

Monsieur Voiblet, veuillez nous lire la conclusion 2 et nous dire comment elle a été votée.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur:** – Oui, Madame la Présidente. La commission vous propose une conclusion 2 nouvelle, qui a la teneur suivante:

*Conclusion 2 (nouvelle)*  
de charger la Municipalité d'établir un Plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, ceci afin de les pérenniser.

L'amendement est accepté par la commission à la majorité moins deux abstentions.

**La présidente :** – Vous parlez maintenant d'amendement, mais vous avez dit que c'était la conclusion 2. Nous considérons donc que c'est une nouvelle conclusion 2.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui.

**La présidente :** – Ceux qui acceptent cette nouvelle conclusion 2 sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité... une abstention. Excusez-moi, je ne l'avais pas vue. Cette conclusion 2 est donc acceptée. Et à partir de maintenant, nous devons changer la numérotation. Monsieur Voiblet, la conclusion 2 du rapport devient donc conclusion 3.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Tout à fait, Madame la Présidente. A la conclusion 3, ancienne conclusion 2, nous proposons également un amendement. Il s'agit de compléter cette conclusion par le texte suivant :

*Conclusion 3 (ancienne conclusion 2)*

... ou écoquartier, qui vise entre autre la mixité sociale et économique avec une cible d'au moins un tiers de logements à loyer contrôlé ;

L'amendement a été accepté par 11 voix et 6 oppositions au sein de la commission.

**La présidente :** – Merci. Ceux qui acceptent l'amendement qui vient de vous être lu sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A la majorité, mais avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, cet amendement est accepté. Nous pouvons voter la conclusion devenue 3, avec son amendement. Ceux qui sont d'accord sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A une majorité moins forte, mais majorité quand même, cette conclusion 3 est acceptée.

Monsieur Voiblet, la conclusion 4, nouvelle numérotation ?

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente, cette conclusion a été acceptée à l'unanimité de la commission.

**La présidente :** – Maintenant, nous avons une conclusion 3 bis ou 4. Pour ne pas compliquer la numérotation, nous pourrions l'intituler 3 bis, ce qui nous permettrait de continuer plus facilement. Elle est proposée par le groupe A Gauche Toute ! Il s'agit de :

*Conclusion 3 bis (nouvelle)*

*de refuser les intentions de la Municipalité concernant la construction d'un tunnel dans le sud de la ville, dans les environs d'Ouchy, et d'une trémie sous la Maladière ;*

Ce serait donc une conclusion 3 bis. Ceux qui sont d'accord avec cette conclusion sont priés de lever la main. Avis

contraires ? Abstentions ? Cette conclusion a été refusée avec passablement d'avis contraires, autant d'abstentions. Nous n'avons pas de conclusion 3 bis et nous passons directement à la conclusion 4, nouvelle numérotation.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Concernant l'ancienne conclusion 3, la commission l'a acceptée à l'unanimité.

**La présidente :** – Je sou mets à votre vote cette conclusion 4. Ceux qui l'acceptent lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention. Elle est approuvée.

La conclusion 5, Monsieur Voiblet ?

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente, concernant la conclusion 5, soit l'ancienne conclusion 4, la commission l'a également acceptée à l'unanimité.

**La présidente :** – Nous proposons la conclusion 4, après quoi nous pourrions regrouper, puisqu'il semble qu'elles ont été prises ensemble, les conclusions 6 à 11... Nous prenons directement 5 à 11 ? (*Rumeurs.*) Non ? Monsieur Perrin, vous avez la parole.

*Discussion*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – J'interviens brièvement au sujet de ma motion. Je n'en ai pas parlé tout à l'heure, mais c'est un point auquel je suis très attaché : la possibilité de mettre un élément architectural fort dans le quartier du plateau de la Blécherette. Des tours peut-être, ou des monuments symboliques, mais il est important de donner à ce quartier un signe de reconnaissance. On peut dire tout ce qu'on veut sur les tours, mais aujourd'hui des personnes ouvertes, écologistes, prônent les avantages de ce type de constructions. Nous devrions étudier cette possibilité. La Municipalité répond qu'on en discutera dans le cadre de la démarche participative. Je souhaite qu'au moment où cette consultation sera organisée, la Municipalité arrive avec des projets qui démontrent l'opportunité ou non d'un tel élément.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – C'est le concours d'urbanisme et d'architecture qui donnera les solutions. Comme il y a une démarche participative, nous ne pouvons pas imposer votre solution aujourd'hui. En revanche, nous devons en discuter en fonction d'un projet d'ensemble cohérent, pour le site.

**La présidente :** – Alors, Monsieur Voiblet, donnez-nous les conclusions, il semble que de 5 à 11, elles ont été prises en bloc.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. La commission a accepté les conclusions 6, 7, 8, 9, 10, 11 à l'unanimité.

**La présidente :** – Je vous les soumetts en bloc. Ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires ? Absentions ? Deux avis contraires et une abstention. Ces conclusions sont acceptées.

Nous arrivons à la conclusion 12, Monsieur Voiblet.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Nous avons complètement remodelé la conclusion 12, ancienne conclusion 11. Je me permets de vous la lire complètement :

*Conclusion 12 (amendée)*

*d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'300'000.– destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et à justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose ;*

Il s'agit de la première partie de l'amendement, qui a été approuvé à l'unanimité par la commission.

**La présidente :** – Merci, Monsieur. Il me semble que dans ce cas-là, il faudrait d'abord que nous prenions les études l'une après l'autre. Les études vont de a) à f) et nous avons déjà un amendement pour l'étude f). Est-ce qu'il y a d'autres amendements ? Etude a).

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – nous l'avons dit, A Gauche toute ! aurait souhaité qu'il n'y ait aucun a priori, qu'aucun point non négociable soit exclu du débat démocratique sur le projet Métamorphose et qu'une consultation globale ait lieu sur l'ensemble. Surtout, la démarche participative fait partie des points non négociables. La Municipalité ne devrait pas craindre de soumettre son projet à toute la population, de le discuter, de le défendre. A Gauche Toute ! est convaincu qu'elle aurait pu le faire accepter largement. Mais elle ne l'a pas voulu, et c'est bien dommage. Nous pensons que les études demandées au point 11 pourraient être soumises à la consultation des personnes et associations concernées. Nous proposons donc un amendement à cette conclusion 12. Il s'agit d'ajouter à la conclusion lue par le président de la commission la phrase suivante :

*Amendement*

*Ces études seront effectuées dans le respect de la démarche participative et dans l'esprit de la Charte de participation décrite dans le préavis.*

**M. Daniel Bréaz, syndic :** – L'ensemble du préavis Métamorphose se fait sur un principe participatif, mais je ne vois pas comment on fait une étude suivant une démarche participative. Le bureau d'études doit-il demander aux autres bureaux d'études ce qu'ils pensent de ce qu'il est en train

de faire ? Doit-il travailler à son étude sur la place de la Riponne pour que chacun puisse voir ce qu'il est en train de faire ? Je ne comprends pas la portée de l'amendement. Je suis désolé... Sur la démarche participative, tout le monde peut être d'accord. Mais des études faites par des bureaux techniques sur ce principe, je ne sais pas ce que ça veut dire.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Le nouvel amendement proposé par A Gauche toute ! pose plusieurs problèmes, au groupe socialiste.

Premièrement, il est teinté de suspicion envers la Municipalité. Ce n'est pas chic ! Mais bon, elle sait se défendre... (*Quelques rires.*) La Municipalité est soupçonnée de ne pas vouloir faire ce qu'elle a elle-même décrit dans son préavis, soit instaurer une démarche participative dans le projet Métamorphose. Cette volonté est d'ailleurs soutenue par notre Conseil par l'acceptation de la conclusion 4 du préavis – devenue conclusion 5. Mais cela ne suffit visiblement pas à A Gauche Toute !, qui veut ajouter dans une autre conclusion l'exigence que la Municipalité s'est donnée à elle-même.

Deuxièmement, comme le disait M. le syndic, la proposition faite par A Gauche Toute ! d'instaurer une démarche participative au niveau des études ne nous semble pas adéquate. Les études servent à documenter et à nourrir la réflexion de toute prise de décision politique, qu'elle soit de type participatif ou de type parlementaire d'ailleurs. Les résultats des études demandées, quels qu'ils puissent être, ne devront pas nous dispenser de mener une réflexion politique et de prendre nos responsabilités, que l'on soit un politicien élu ou une personne intéressée à la démarche participative, et qui s'y est engagée en acceptant la charte.

Enfin, A Gauche Toute ! cache mal ses réserves par rapport au projet Métamorphose, voire parfois son opposition. C'est son droit le plus strict, mais qu'il énonce clairement son point de vue. On a l'impression que les études que A Gauche Toute ! voudrait voir menées sont principalement celles qui démontreront les oppositions et la non-faisabilité du projet Métamorphose. Les études que nous demandons doivent améliorer l'information et la transparence sur les tenants et les aboutissants de Métamorphose, mais elles n'ont pas pour but de nous donner des réponses politiques clé en main. Cela ne veut pas dire que les avis exprimés par les associations ne soient pas décrits dans ces études, ils font partie, d'une certaine façon, des données du projet.

Par ailleurs, il y a dans la proposition d'A Gauche Toute ! un fond d'antiparlementarisme qui dérange profondément le groupe socialiste. Le projet Métamorphose, pris dans son ensemble, ne regarde pas que les « associations concernées » et les personnes qui voudront bien participer à la démarche consultative. Le projet Métamorphose va profondément changer notre ville et, à ce titre, il concerne tous les Lausannois, ceux d'aujourd'hui et ceux qui viendront s'établir demain dans notre ville. Ce projet concerne même

ceux qui sont aujourd'hui indifférents ou qui n'ont pas pris la peine de s'informer sur ce projet. C'est pourquoi, la façon dont la Municipalité envisage la démarche participative, visant à une participation authentique, nous semble pertinente.

De plus, il n'est pas antidémocratique d'affirmer par ailleurs que les différents volets de Métamorphose offrent «des espaces de négociation» différents, comme dit dans le préavis. Il y a des données techniques qui limitent ces espaces, mais aussi des limites politiques. Les pouvoirs élus, la Municipalité et le Conseil communal, restent les meilleurs garants du déroulement démocratique d'un projet qui touche tous les Lausannois. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer principalement sur les intentions de ce projet – y compris l'instauration d'une démarche participative. Celle-ci a d'ailleurs été renforcée par la commission par l'ajout d'une conclusion, qu'on votera plus tard, visant à mettre sur pied un groupe consultatif visant principalement à améliorer l'information entre les planificateurs, les différents intervenants et les décideurs. Mais nous ne devons pas déléguer aux différents auteurs des études notre responsabilité politique.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à refuser l'amendement proposé par A Gauche Toute !

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Monsieur le Syndic, mener des études en respectant la charte et l'esprit de la démarche participative, ça veut dire que ces études ne seront pas décidées par un bureau d'architecte ou d'urbanisme, mais qu'elles prendront en compte une concertation des acteurs concernés, associations, ATE et autres, en fonction des divers objets d'étude. Sinon, quels seront les effets réels de ces études ? Elles viendront évidemment, dès lors que leur mandat ira dans ce sens, confirmer les positions et les objectifs poursuivis sur les différents points à étudier proposés aujourd'hui sous forme d'intention par la Municipalité. Il s'agit d'ouvrir réellement la démarche participative. Je suis choqué qu'on nous rétorque qu'il s'agit d'une forme de méfiance à l'égard de la Municipalité. Il s'agit au contraire de réellement mettre en œuvre cette démarche participative qui concerne tous les citoyens et citoyennes de Lausanne et toutes les associations représentées, en fonction des thèmes abordés par ces études. J'insiste, faute de quoi nous recevrons des études concluant à ce que voulait la Municipalité, sans pouvoir faire entendre d'autres voix.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je remercie M. Dolivo de réaffirmer que ce n'est pas par méfiance envers la Municipalité que cet amendement est proposé. Je lui rappelle que c'est M. Vuilleumier et moi-même qui sommes les garants de la partie démarche participative de ce préavis. Bien entendu, dans le cadre des études, tous les acteurs concernés seront interrogés par les différents bureaux et nous les rendrons attentifs à cet aspect des choses.

**La présidente :** – Merci, Madame. Nous prenons les études : «a) une étude comparant des variantes d'implantation...», etc. L'amendement a été approuvé à l'unanimité. Ceux qui l'approuvent aussi sont priés de lever la main. (*Rumeurs.*) Nous en sommes à l'étude a). (*Concertation avec le rapporteur de la commission.*) Non, je pense qu'il faut voter la conclusion 12 une fois que nous sommes d'accord sur les études, puisque cette conclusion 12 y fait référence. Donc nous prenons d'abord les études.

Etude a). Ceux qui sont d'accord... Ah oui, si vous voulez donner chaque fois le vote...

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. La commission a approuvé cette étude a) à l'unanimité.

**La présidente :** – Ceux qui l'approuvent aussi sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Approuvé à une abstention près.

Etude b).

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – La commission s'est également décidée à l'unanimité en faveur de cette étude b).

**La présidente :** – Ceux qui approuvent l'étude b) ? Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention...

Maintenant, étude c).

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – A Gauche Toute ! propose ici un amendement visant à spécifier plus clairement ce qui est déjà demandé par la conclusion votée par la commission. Métamorphose est un complément majeur du Plan directeur communal et sa concrétisation exigera des modifications importantes du PGA aussi. Donc le pan de phrase suivant serait ajouté à la conclusion 12 :

*Amendement proposé :*

c) *une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur, en particulier le Plan directeur communal et le PGA. Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité ;*

**M<sup>me</sup> Fiora-Guttmann (LE) :** – Je comprends bien les mots, mais je ne comprends pas cet ajout. Pour moi, c'est encore de la méfiance à l'égard de la Municipalité... Je ne comprends pas cette conclusion, elle signifie qu'on ne croit pas à Métamorphose ! Puisqu'on demande déjà de «mettre en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation...» Pour moi, c'est de nouveau de la méfiance. Je ne voterai pas cet amendement.

**La présidente :** – Un amendement qui vient d’être déposé pour *c)*, demandant d’ajouter: «... en particulier le Plan directeur communal et le PGA». Ceux qui sont pour cet amendement ajouté à l’amendement *c)* sont priés de lever la main. Contre? Abstentions? Il n’a pas été accepté. Nous reprenons le point *c)*, sans amendement. Ceux qui approuvent le point *c)* sans amendement? Avis contraires? Abstentions? Quelques avis contraires, quelques abstentions, mais le point *c)* a été accepté.

Nous arrivons au point *d)*, Monsieur Voiblet.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Oui, concernant le point *d)*, la commission l’a approuvé à l’unanimité.

**La présidente :** – Je le soumetts à votre vote. Ceux qui approuvent le point *d)* sont priés de lever la main. (*Protestations dans la salle.*) Il y a une demande de parole, excusez-moi!

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Dans l’étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement), nous avons voulu ajouter la santé. C’est un problème qui nous a semblé important dans un tel chambardement de notre ville. D’ailleurs, la Polyclinique médicale universitaire a déjà pris des contacts avec la Municipalité pour une collaboration dans ce sens. Il faut donc ajouter le mot «santé» à «transports, stationnement, environnement».

**La présidente :** – Je soumetts à votre vote cette adjonction. Ceux qui sont pour qu’on ajoute le mot «santé» dans la parenthèse sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Je ne crois pas me tromper en disant qu’une majorité est pour... Ou bien, Messieurs les scrutateurs? (*Rumeurs.*) Les scrutateurs n’étant pas d’accord, nous recommençons. (*Rumeurs du côté de la Municipalité.*)

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Dans toute étude d’impact il y a des têtes de chapitres. La «santé» est comprise dans le chapitre «environnement». Vous ajoutez un chapitre qui n’existe pas dans notre législation. Nous voulons bien innover à Lausanne, mais c’est déjà inclus. Pour nous, ces ajouts n’apportent rien et vont poser davantage de problèmes aux techniciens qui traitent ces objets. Vous avez très justement inclus le thème du transport, pour bien spécifier la problématique du stationnement. C’est une pièce importante dans le dossier. L’environnement touche différents paramètres et plus particulièrement l’OPair et l’OPB, que vous retrouvez dans le thème de la santé, compris dans le grand chapitre qu’est l’environnement.

**La présidente :** – M<sup>me</sup> Egli maintient-elle sa proposition d’ajouter le mot «santé»? (*Réponse de M<sup>me</sup> Egli, inaudible.*) Alors nous reprenons le vote sur le mot «santé», qu’on ajouterait dans la parenthèse. Je demande aux scruta-

teurs de compter. Ceux qui sont pour ajouter le mot «santé» sont priés de lever la main. Cette fois, ça a nettement changé... Avis contraires? Abstentions? Après l’intervention de M. Français, le vote a changé.

Nous reprenons maintenant le point *d)*, sans l’ajout du mot «santé».

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – La commission a approuvé à l’unanimité le point *d)*, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Ceux qui approuvent ce point *d)* sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? La majorité a voté aussi ce point *d)*.

Nous arrivons au point *e)*.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Concernant le point *e)*, la commission l’a aussi approuvé à l’unanimité.

**La présidente :** – Je soumetts au vote le point *e)*. Ceux qui approuvent le point *e)*? Avis contraires? Abstentions? Un avis contraire. Il a été accepté.

Au point *f)*, une proposition d’amendement déposé par A Gauche Toute! demande une étude relative aux transports en commun et aux infrastructures routières dans le sud de la ville, alternative à la construction d’un tunnel, en impliquant les Communes voisines.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – C’est bon... Nous avons refusé... C’était le point 3. (*Diverses interventions depuis la salle.*)

**La présidente :** – Ah! Alors il n’y a plus le 12 *f)*. Donc la commission...

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Pour le point 12 *f)* proposé par la commission, l’amendement a été approuvé par 12 voix et 3 abstentions.

**La présidente :** – Ceux qui approuvent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, l’amendement est accepté.

Nous avons pris tous les points de *a)* à *f)* et nous arrivons de nouveau à la conclusion 12. Nous avons des amendements pour cette conclusion. Il y a celui proposé par la commission... Pouvez-vous nous le rappeler, Monsieur Voiblet? (*Rumeurs.*)

**M<sup>me</sup> Claire Grin (Les Verts) :** – Je suis un peu perdue, en lisant les différents amendements, les différentes études. Je ne comprends pas: parlons-nous de l’étude principale, tout le travail autour de la démarche participative? C’est peut-être déjà voté, mais quelle est la répartition des Fr. 6’300’000.– destinés à financer les frais d’étude? L’objet principal n’est

pas mentionné. Je suppose qu'une fois qu'on aura enlevé toutes les études, on affectera ce qui reste à l'objet principal. Je ne comprends pas comment a été faite la répartition.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – C'est la conclusion nouvellement numérotée 5. Il va de soi que cette démarche participative a des coûts liés à tous les projets. Elle sera financée à partir de Fr. 6'300'000.–, globalement. Elle ne sera pas financée par une opération de passe-passe.

**La présidente :** – Nous en arrivons à la conclusion 12. Monsieur Voiblet, dites-nous comment la...

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Madame la Présidente, je crois qu'il faut voter la conclusion 12 complète, maintenant. (*Rumeurs.*)

**La présidente :** – C'est ce que je dis, il y a un amendement... (*Protestations.*) Il est écrit ici, en lettres grasses : «Au cas où elle n'aurais pas été conduite, ce montant couvrira les frais des études listées...». Alors ceux qui sont d'accord avec cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? (*Rumeurs, brouhaha.*) Il semble que l'amendement ait été accepté (... *brouhaha...*). Vous avez reçu un rapport avec un amendement, indiqué en lettres grasses. Il a été approuvé à l'unanimité de la commission. Comme cet amendement parlait des études, nous avons pensé qu'il fallait d'abord voter les études pour pouvoir voter l'amendement. Donc nous vous proposons de voter cet amendement, maintenant que nous avons voté les études. Je pose donc de nouveau ma question: ceux qui sont pour cet amendement, dont nous avons accepté les études, sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques... (*Protestation de M. Dolivo.*)

*Discussion*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** Nous devons encore voter l'amendement déposé par A Gauche Toute! Il n'est peut-être pas du goût de la majorité ou de la Municipalité, mais peu importe. C'est important de respecter l'ensemble des opinions dans ce Conseil. Et j'aimerais, même si c'est tard, que ce soit le cas, s'il vous plaît. Un sous-amendement a été déposé, Madame la Présidente, qui demande l'application des démarches participatives aux études. Il devait être voté avant l'amendement proposé par la commission, puisqu'il s'agit d'un sous-amendement. Ne me donnez pas des leçons de démocratie, c'est le minimum que ce soit respecté!

**La présidente :** – Nous avons un amendement déposé par M<sup>me</sup> Eggli à la conclusion 12, qui est le suivant:

*Amendement*

*Ces études seront effectuées dans le respect de la démarche participative et dans l'esprit de la charte de participation décrite dans le préavis.*

Ceux qui sont pour cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cet amendement a été

refusé. Dois-je faire revoter l'autre pour respecter les règles? Non. Merci.

Maintenant, nous votons la conclusion 12, avec l'amendement complet. Ceux qui sont d'accord avec cette conclusion 12 sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cette conclusion 12 a été acceptée.

Nous en arrivons aux conclusions 13 à 16, nouvelle numérotation.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Ces quatre conclusions, soit 13, 14, 15, 16, ont été acceptées à l'unanimité par la commission.

**La présidente :** – Est-ce que nous pouvons les voter en bloc? Ceux qui sont pour accepter ces conclusions 13 à 16, nouvelle numérotation, sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques avis contraires, quelques abstentions, ces conclusions ont donc été acceptées.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) :** – Cette conclusion propose la création d'un groupe consultatif de suivi. Le groupe A Gauche Toute! souhaite une cohérence entre la mission de ce groupe et son fonctionnement. Il nous semble nécessaire que ce groupe ait un fonctionnement actif. En effet, il s'agit d'un groupe consultatif. Il ne doit pas être uniquement informé, mais surtout consulté. C'est pourquoi, à la phrase «ce groupe sera régulièrement informé» nous souhaitons ajouter «et consulté de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose».

**La présidente :** – Je sou mets au vote l'amendement proposé par M<sup>me</sup> Torriani. Il s'agit donc d'ajouter «informé et consulté»... Ceux qui sont d'accord avec cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? M. Fracheboud pense qu'il faut compter. Les autres personnes sur la tribune estiment que c'est suffisamment clair, que c'est accepté. Donc l'amendement a été accepté. Abstentions? (*Brouhaha, la salle signale qu'il y a une demande de parole.*) Demande de parole de...? Ah, mais vous êtes tout là-bas au fond, heureusement que vous me dites votre nom, parce que je ne vous vois pas! Nous vous écoutons, Madame Fiora.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Contre-épreuve, s'il vous plaît.

**La présidente :** – Bien. Nous recomptons. Ceux qui sont d'accord qu'on ajoute «et consulté» sont priés de lever la main. Je demande aux scrutateurs de compter. Avis contraires? Abstentions encore? De l'avis des scrutateurs, c'est oui.

Ceux qui approuvent la conclusion 17, avec son amendement, sont priés de lever la main. Avis contraires?

Abstentions? Peu d'avis contraires, peu d'abstentions. La conclusion 17 a été acceptée.

Et nous avons reçu une conclusion 18, nouvelle, de M. Calame.

*Conclusion 18 (nouvelle)*

*de se donner les moyens juridiques, techniques et financiers pour construire, transformer ou maintenir un stade d'athlétisme de 12'000 places couvertes pour l'organisation de manifestations de grande envergure.*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je rends votre Conseil attentif au fait que toutes les autres conclusions sont des études et que celle-ci se veut impérative, en plus dans le brouillard. En effet, elle dit qu'il faut se donner les moyens financiers sans savoir lesquels. Comme l'a dit M. Huguenet, se poser ces questions fait partie du projet, mais avec cette conclusion c'est déjà décidé par avance, sans étude. La Municipalité s'y oppose.

**La présidente :** – Je mets au vote cette conclusion 18, nouvelle. Je vous la relis :

*Conclusion 18 (nouvelle)*

*de se donner les moyens juridiques, techniques et financiers pour construire, transformer ou maintenir un stade d'athlétisme de 12'000 places couvertes pour l'organisation de manifestations de grande envergure.*

Ceux qui sont pour cette conclusion lèvent la main, s'il vous plaît. Avis contraires? Abstentions? Cette conclusion a été refusée. Je sou mets maintenant l'ensemble des conclusions au vote, c'est-à-dire l'acceptation ou le refus du préavis.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur :** – Madame la Présidente, la commission a accepté le préavis par 15 voix et 1 abstention.

**La présidente :** – Ceux qui acceptent ce préavis sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent? Abstentions? A une très forte majorité, le préavis a été accepté.

Il est minuit moins cinq. Je vous souhaite un bon retour et une bonne nuit.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2007/19 de la Municipalité, du 5 avril 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le déplacement des jardins familiaux qui devront

retrouver l'équivalent de la surface actuelle et d'une station de détente du gaz ainsi que la construction d'un P+R dans le secteur Step / Bourget; la construction d'un complexe immobilier aux Prés-de-Vidy comprenant notamment un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique couverte, un boudrome couvert, ainsi que des activités économiques, culturelles et du logement; l'augmentation de la capacité de 8000 places définitives (plus 4000 places amovibles) du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy ou autre solution comparable sur le territoire lausannois;

2. de charger la Municipalité d'établir un plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, ceci afin de les pérenniser;
3. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant la démolition du stade de la Pontaise, le redéploiement, la rénovation et la reconstruction des équipements sportifs sur tout le plateau Plaines-du-Loup / Blécherette / Tuilière, ainsi que la construction d'un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier, qui vise entre autres choses, la mixité sociale et économique avec une cible d'au moins un tiers de logements à loyer contrôlé;
4. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant les infrastructures de transports, et en particulier le développement d'une nouvelle ligne de transports publics performante entre le centre ville et la Blécherette ainsi que les reconstructions du P+R de la Tuilière et de la route de Romanel;
5. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant l'instauration d'une démarche participative basée sur une charte dont le contenu est exprimé dans le présent rapport-préavis;
6. d'autoriser la Municipalité à procéder aux démolitions nécessaires à la réalisation des immeubles projetés sur le site des Prés-de-Vidy, au redéploiement des équipements sportifs et du P+R à la Blécherette et à la Tuilière, ainsi qu'au réaménagement de la route de Romanel;
7. d'approuver la réponse à la motion de M. Léopold Bavaud demandant un boudrome couvert;
8. d'approuver les réponses aux motions de M. Marc-Olivier Buffat et de Mme Isabelle Truan demandant l'étude d'une piscine olympique;
9. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi pour un transport public vers la Blécherette;
10. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin pour le développement du nord de Lausanne;

11. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini pour un quartier écologique ;
12. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'300'000.– destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et à justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose :
  - a) une étude comparant des variantes d'implantation et de réalisation pour un nouveau stade polyvalent de 10'000 à 12'000 places adapté à l'athlétisme sur le site actuel du stade Pierre-de-Coubertin ou sur d'autres sites sur le territoire lausannois ;
  - b) une étude sur la valeur patrimoniale et l'état sanitaire et sécuritaire du stade de la Pontaise, comprenant notamment une estimation des éventuels investissements à réaliser pour le conserver à moyen terme, en particulier pour l'athlétisme ;
  - c) une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur. Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité ;
  - d) une étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement) du développement des zones concernées. Cette étude de type évaluation environnementale stratégique (EES) sera une analyse plus globale des considérations environnementales et urbanistiques que celle concernant uniquement le projet ;
  - e) un rapport mettant en lumière les différentes concertations avec les Communes avoisinantes, les responsables des plans PALM, SDOL et SDNL, ainsi que les services cantonaux concernés sur des études d'aménagement et des projets situés dans l'Ouest et le Nord lausannois, ainsi que leurs avis et positions sur le projet Métamorphose validé par le Conseil communal ;
  - f) une étude d'opportunité relative à la construction d'un tunnel et d'autres infrastructures routières dans le sud de la Ville et des alternatives à ces ouvrages, en impliquant les communes voisines ;
13. de balancer le compte d'attente 4300.581.408 de Fr. 350'000.– ouvert pour les premières études, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
14. de balancer le compte d'attente 4000.581.466 de Fr. 240'000.– ouvert pour l'étude générale du trafic dans le secteur Sous-Gare (projet d'aménagement de l'avenue de Cour–tronçon Bains / Figuiers), par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
15. de balancer le compte d'attente 4201.581.498 de Fr. 190'000.– ouvert pour les études sur l'actualisation du plan de circulation sous-gare, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
16. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'200'000.– pour les travaux immobiliers préparatoires, lesquels seront balancés ultérieurement par prélèvement sur les crédits d'objets y relatifs à venir ;
17. de compléter la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose composé de conseillers/ères communaux/ales et de représentants des milieux économiques et associatifs. Ce groupe sera régulièrement informé et consulté de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose.

La séance est levée à 23 h 55.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16